SAINT-LOUIS 2016

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis

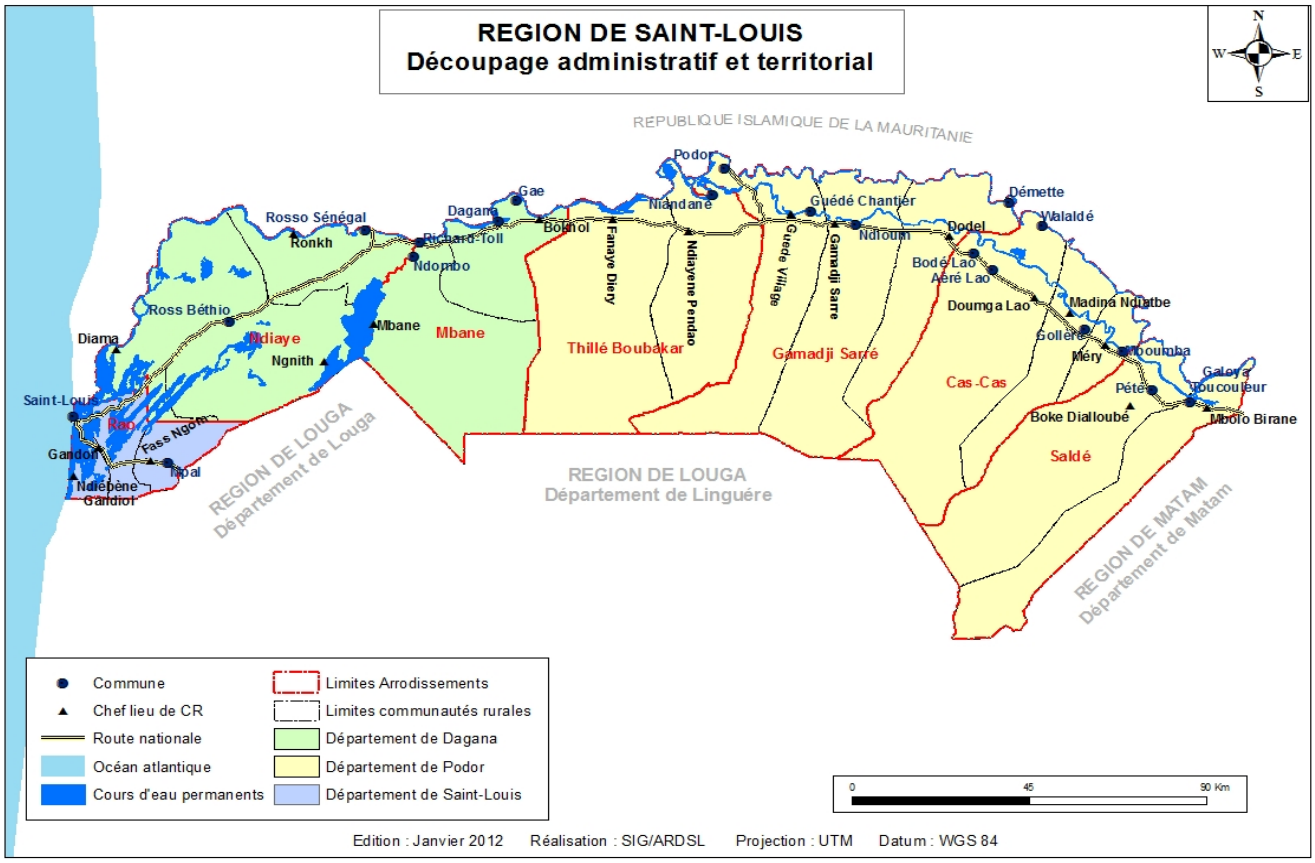

SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE REGIONALE 2016

Mars 2019

COMITE DE DIRECTION	
Directeur Général	Babacar Ndir
Directeur Général Adjoint	Allé Nar Diop
Conseiller à l'Action Régionale	Mamadou DIENG

COMITE DE REDACTION	
Chef du Service Régional	Abou BA
Technicien Supérieur de la Statistique	Moustapha Mbengue
Adjoints Chef de Service Régional	Madiop Gueye
	Fatou Mor syll

COMITE DE LECTURE	
SECKENE SENE	DIRECTION GENERALE
AMADOU FALL DIOUF	CPCCI
SERGE MANEL	DSDS
IDRISSA DIAGNE	ENNSAE
MAMADOU BALDE	ENSAE
OMAR SENE	ENSAE
AWA CISSOKHO FAYE	DSDS
MM. RAMLATOU DIALLO	DSECN
MANDY DANSOKHO	ENSAE
MAMADOU DIENG	CAR
NDEYE BINTA DIEME COLY	DSDS
MAMADOU AMOUZOU	OPCV
ADJIBOU OPPAH BARRY	OPCV
BINTOU DIACK LY	DSECN
MAMADOU BAH	DMIS
EL HADJI MALICK GUEYE	DMIS
ABDOULAYE TALL	OPCV
MOMATH CISSE	CGP
MAHMOUTH DIOUF	DSDS
MORY DIOUSS	DSDS
ATOUMANE FALL	DSDS
ALAIN FRANCOIS DIATTA	DMIS

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann – Bel0air – Cerf-volant – Dakar Sénégal. B.P. 116 Dakar R.P. 0 Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 0 Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers

Service Régional de la Statistique et de la Démographie de Saint-Louis
Adresse : Quartier SUD, ex-locaux de l'OMVS
Tél : (221) 33 961 14 09
B.P. : 46

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX 4
LISTE DES FIGURES.....8
SIGLES ET ABREVIATIONS 9
AVANT PROPOS 13
RESUME EXECUTIF 14
INTRODUCTION GENERALE 16
CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION 18
CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE 21
CHAPITRE III- URBANISATION 26
CHAPITRE IV : EDUCATION.....30
CHAPITRE V – SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE.....52
CHAPITRE VI: ASSISTANCE.....66
CHAPITRE VII : JUSTICE 72
CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT 76
CHAPITRE IX – AGRICULTURE 86
CHAPITRE X - ELEVAGE 96
CHAPITRE XI – PECHE.....105
CHAPITRE XII – RESSOURCES NATURELLES 117
CHaPITRE XIV-EMPLOI ET TRAVAIL 127
CHAPITRE XV - TRANSPORT.....136
CHAPITRE XVII – COMMERCE ET ARTISANAT 140
CHAPITRE XVIII-JEUNESSE ET SPORTS 149
CHAPITRE XIX- TOURISME et culture.....156
CHAPITRE XX- POSTE ET SFD.....162
CONCLUSION.....172

SIGLES ET ABREVIATIONS

Numéro	*Sigle*	*Dénomination*
1.	AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
2.	ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
3.	ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
4.	APIX	Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
5.	ARD	Agence Régionale de Développement
6.	ASECNA	Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
7.	ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
8.	BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
9.	BIT	Bureau International du Travail
10.	CAP	Certificat d'Aptitude Préparatoire
11.	CDSMT	Cadre de Dépense Sectoriel à Moyen Terme
12.	CGER	Centre de Gestion et d'Economie Urbaine
13.	CIFA	Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture
14.	CL	Consommation Locale
15.	CNH	Comité National des Hydrocarbures
16.	CRETEF	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
17.	CRFS	Centre Régional de Formation Sanitaire
18.	CSS	Compagnie Sucrière Sénégalaise
19.	CTFP	Centre Technique de Formation Professionnelle
20.	DF	Descendance Finale
21.	DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
22.	DRDR	Division Régionale du Développement Rural
23.	DRH	Division Régionale de l'Hydraulique

Numéro	*Sigle*	*Dénomination*
24.	DRID	Division Régionale des Impôts et Domaines
25.	DRTT	Division Régionale des Transports Terrestres
26.	DRU	Division régionale de l'urbanisme
27.	DSRP	Document de Stratégie pour la croissance et de Réduction de la Pauvreté
28.	EDS	Enquête Démographique et de Santé
29.	EPS	Education physique et sportive
30.	ESIS	Enquête Sénégalaise sur les Indicateurs Sociaux
31.	ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
32.	FNIJ	Fonds National d'Insertion des Jeunes
33.	FNPJ	Fonds National de Promotion des Jeunes
34.	GDS	Grands Domaines du Sénégal
35.	GNSP	Groupement National des Sapeurs-Pompiers
36.	GOANA	Grande Offensive pour l'Agriculture et la Nourriture en Abondance
37.	GPF	Groupement de Promotion Féminine
38.	I	Instituteur
39.	IA	Inspection d'Académie
40.	IAS	Instituteur adjoint stagiaire
41.	IP	Indice de Parité
42.	IRC	Impôt sur le revenu des créances
43.	IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
44.	IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
45.	IRTSS	Inspecteurs et Contrôleurs du Travail et de la Sécurité Sociale
46.	IRVM	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
47.	IS	Instituteur stagiaire
48.	ISF	Indice Synthétique de Fécondité
49.	ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

Numéro	*Sigle*	*Dénomination*
50.	LPG	Licence Professionnelle en Gestion
51.	MAC	Maison d'Arrêt et de Correction
52.	MC	Maitre Contractuel
53.	NINEA	Numéro d'Identification Nationale des Entreprises et Associations
54.	OCB	Organisations Communautaires de Base
55.	OIM	Organisation Internationale sur les Migrations
56.	OIT	Organisation Internationale du Travail
57.	OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
58.	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
59.	OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
60.	ONAS	Office National d'Assainissement du Sénégal
61.	ORSEC	Plan National d'Organisation des Secours
62.	PCI	Programme de Comparaison Internationale
63.	PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
64.	PIB	Produit Intérieur Brut
65.	PNDL	Programme National de Développement Local
66.	PNT	Programme National de lutte contre la Tuberculose
67.	PRP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
68.	REVA	Plan de Retour Vers l'Agriculture
69.	RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
70.	RM	Région Médicale
71.	RTA	Réservé à la Transformation Artisanale
72.	SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
73.	SCA	Stratégie de Croissance Accélérée
74.	SDE	Sénégalaise Des Eaux

Numéro	*Sigle*	*Dénomination*
75.	SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
76.	SNHLM	Société Nationale d'Habitat à Loyer Modéré
77.	SNIS	Système National d'Information Sanitaire
78.	SOCAS	Société de Conserves Alimentaires du Sénégal
79.	SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
80.	SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
81.	SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
82.	SRPM	Service Régional des Pêches Maritimes
83.	SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
84.	TGFG	Taux Global de Fécondité Générale
85.	TPR	Trésorerie Paierie Régionale
86.	TPV	Taxe de plus0value immobilière
87.	TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
88.	UGB	Université Gaston Berger
89.	UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
90.	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
91.	VCE	Valeur Commerciale Estimée
92.	VEN	Volontaire de l'Education Nationale

AVANT PROPOS

Depuis 2004, le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui des partenaires au développement, a entamé la réforme en profondeur du Système Statistique National (SSN) pour le rendre plus performant et l'adapter aux mutations économiques, politiques et sociales en cours à travers la production d'informations statistiques fiables, pertinentes, complètes et diffusées dans des délais compatibles avec une utilisation efficace pour la prise de décision.

Le rapport sur la Situation Economique et Sociale est un document qui permet d'avoir une idée globale sur la vie et les réalisations des différents secteurs de développement de la région et fait l'objet d'une publication annuelle. Ce rapport présente sous forme synthétique les informations sur la situation socio-économique de la région, sa performance, les principaux problèmes auxquels elle se voit confrontée. Une multitude de thématiques telles que la population et sa structure, le secteur productif, le secteur d'appui à la production et le secteur social sont développées dans ce document.

Cette édition 2016 met surtout en relief l'information quantitative et tente, par des analyses sommaires, de décrire la situation de chaque secteur d'activités au niveau régional. Elle donne donc un panorama non exhaustif des activités socioéconomiques de la région aux différents utilisateurs en mettant à leur disposition une base de données actualisée chaque année et couvrant beaucoup de secteurs du développement économique et social de la région de Saint-Louis. Comme toute œuvre humaine, ce rapport est perfectible et les imperfections sont à inscrire au passif des rédacteurs. Que les responsables des services sectoriels qui ont contribué à l'élaboration de ce présent document en fournissant des informations de qualité trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements pour leur sincère collaboration. Tout le mérite de ce document leur revient et les remarques et suggestions en vue de l'améliorer sont les bienvenues.

RESUME EXECUTIF

Située dans la partie septentrionale du Sénégal, la région de Saint-Louis est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan atlantique. La région de Saint-Louis s'étend sur une superficie de 19 034 Km² et recouvre 6,6 % de la population nationale en 2016, soit une densité de 51,6 habitants au km². Le taux d'urbanisation est de 47,5 %.

L'administration de la région est organisée autour des trois (3) départements que sont Saint-Louis, Dagana et Podor qui occupent respectivement, 5 %, 27 % et 68 % de la superficie régionale, avec 7 arrondissements, 41 collectivités locales (38 communes et 3 conseils départementaux) et 711 villages officiels.

La région dispose d'infrastructures assez diversifiées pour faciliter l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé et l'accès à l'eau potable.

Ainsi le système éducatif est constitué : de 172 établissements préscolaires, de 744 écoles élémentaires, de 14 établissements de formation technique et professionnelle, de 158 établissements d'enseignement moyen et secondaire et de 3 établissements d'enseignement supérieur.

Le nombre d'infrastructures sanitaires laissent entrevoir les ratios suivants : un hôpital pour 310 959 habitants, un centre de santé pour 133 268 habitants et un poste de santé pour 8 718 habitants.

L'accès à l'eau potable est garanti en milieu urbain par la présence de 07 réseaux d'adduction à l'eau potable (AEP) qui s'étendent sur une longueur de 645 763 mètres et en milieu rural par l'existence de 185 ouvrages hydrauliques.

L'économie de la région est dominée par le secteur primaire à travers les activités telles que l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Le bilan agricole de 2016 affiche une tendance à la hausse en production et en rendement comparé à la campagne précédente. En effet au terme de la campagne agricole 2016/2017, la plupart des cultures pratiquées dans la région ont connu une augmentation : la production de céréales est de 406 420 tonnes soit une hausse de 17,36%, la production de riz est de 397 775 tonnes soit une hausse de 1,5%, le mil

est de 2 191 tonnes soit une hausse de 2,9% et le Sorgho de 968 tonnes en 2016/2017 soit une augmentation de 10%.
Le secteur de l'élevage dans la région se caractérise par un bétail estimé à 1 600 881 1 438 375 têtes en 2016 et 1 269 900 volailles.

La pêche artisanale, dominante sur celle industrielle, compte 42 220 pêcheurs et 55 499 pirogues faisant ressortir une mise à terre de 57 775 tonnes en 2016.

Néanmoins les activités économiques comme l'artisanat, le commerce et la foresterie ont un avenir prometteur dans la région.

INTRODUCTION GENERALE

Pour réussir « le renouveau du service public » engagé par les nouvelles autorités Sénégalaises depuis 2012 par le biais de l'acte III de la décentralisation et du Plan Sénégal Emergent (PSE) un bon système de suivi évaluation est nécessaire. Pour ce faire, un outil de système de recueil et d'analyse de données est élaboré pour s'informer de la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes de développement, d'évaluer les contraintes afin de faire les redressements nécessaires au besoin et se projeter sur l'avenir.

Ce document intervient à l'heure où les Collectivités locales sont fortement attendues dans les initiatives d'éradication de la pauvreté et l'impulsion de dynamiques territoriales favorables à l'émergence de pôles de croissance économique. La planification stratégique devient un enjeu fondamental de la gouvernance décentralisée. L'instauration récente de la double planification pour promouvoir une politique économique et sociale mieux articulée aux préoccupations nationales et locales, consacre la région comme pôle territorial intermédiaire le plus pertinent pour matérialiser cette démarche.

La situation économique et sociale de la région de Saint-Louis en 2016 fait le point sur l'évolution des différents indicateurs économique et sociodémographiques de la région. Les données sont collectées principalement au niveau des services déconcentrés de l'état producteurs de statistiques tels que l'inspection d'Académie, le DRDR, la SAED, l'élevage, la pêche et autres sources officielles et ont subi un traitement pour être adaptées au canevas de publication proposé par le comité de lecture et de validation de l'ANSD.

Pour donner une photographie annuelle instantanée du pays et des régions, sur la base d'indicateurs socioéconomiques, l'ANSD, publie chaque année, le document de la Situation Economique et Sociale (SES).

Le document de la SES est une compilation des données disponibles dans l'ensemble des services de la région et des structures nationales dont le siège est implanté dans la région. C'est un rapport descriptif, sur les données de l'année N-1, qui n'a pas pour vocation de faire des analyses approfondies encore moins le diagnostic des secteurs.

Le processus d'élaboration commence par une phase administrative, pour laquelle, le chef du service régional de la statistique et de la démographie de la région de Saint-Louis demande à tous les services, projets et programmes régionaux de transmettre les statistiques et rapports de leur service au Service Régional de la Statistique et de la Démographie (SRSD). Après cette phase, le SRSD centralise et traite les données au fur et à mesure qu'elles sont transmises par les sectoriels.

Après la production du premier draft, vient le processus de validation. Le rapport est soumis à un comité de lecture de l'ANSD qui le valide en interne. Ensuite, le Gouverneur de la région convoque le Comité Régional de Développement (CRD) pour une validation définitive.

Bien que la couverture des chapitres et de leur contenu soit très intéressante, il faut reconnaitre qu'il existe encore des points qui devraient être améliorés pour mieux informer les utilisateurs. Toutefois, très souvent certaines structures d'envergure nationale ne donnent toujours pas des données désagrégées au niveau régional ou départemental, comme c'est le cas des structures des télécommunications et des services de sécurité.

Le rapport du document de la SES est élaboré sur la base d'un canevas qui n'est pas figé. L'édition de 2016, est composée de vingt chapitres qui peuvent être regroupés dans trois grandes parties. La première partie fait l'objet d'une synthèse des éléments contextuels de la région de Saint-Louis, la deuxième présente l'état des secteurs sociaux tels que l'éducation, la santé, la justice… et la troisième partie de ce rapport est consacrée aux secteurs de production comme le tourisme, l'agriculture, l'élevage etc.

CHAPITRE I : PRESENTATION DE LA REGION

Au gré de la loi n° 2002-002 du 15 février 2002 et du décret n° 2002-166 du 21 février 2002 la région de Saint-Louis s'étend désormais sur une superficie de 19 034 Km², soit environ 10 % du territoire national. Elle est limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, au Sud par la région de Louga, à l'Est par la région de Matam et à l'Ouest par l'Océan atlantique.

Située à 270 km de Dakar, elle compte une population estimée à 983 032 habitants en 2016, soit une densité de 51 habitants au Km².

Carte n°1 : Découpage administratif et territorial

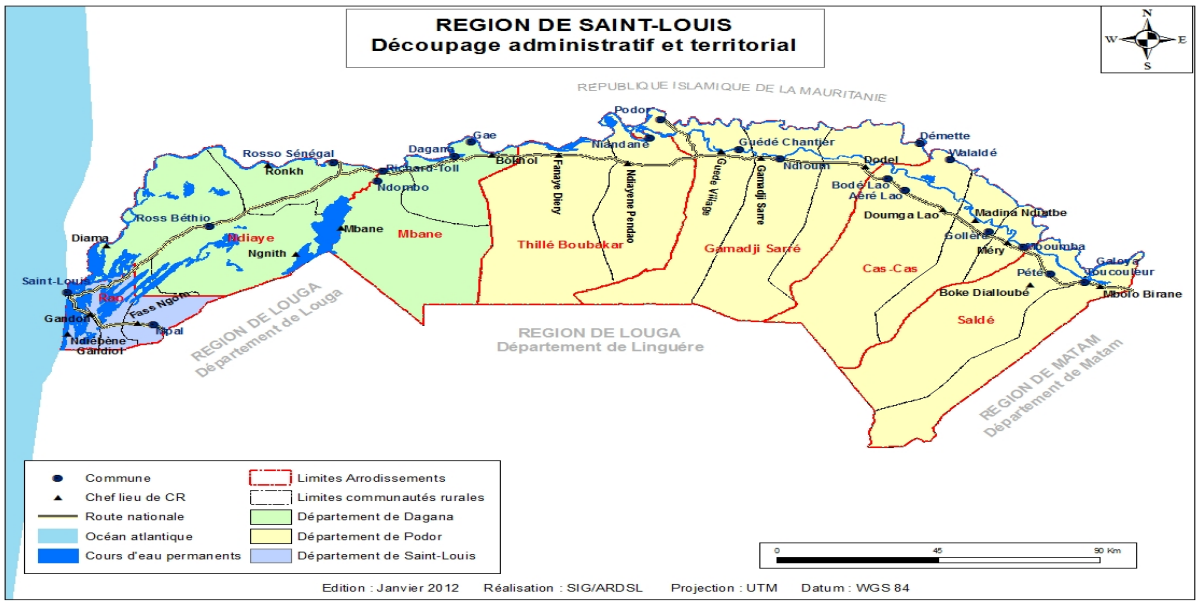

I.1 DONNEES PHYSIQUES

Par rapport au fleuve, la région est répartie en trois zones :

- le Walo qui se caractérise par des terres humides propices à la culture irriguée et à la pisciculture. Bordant le fleuve Sénégal, il dispose des sols favorables à la riziculture et aux cultures de décrue.
- le Diéri, éloigné du fleuve, avec des terres favorables au maraîchage et à l'élevage.
- la Zone des Niayes ou le Gandiolais, située sur la frange maritime, très connue pour ses activités de pêche maritime et de cultures maraichères.

I.2 DONNEES CLIMATOLOGIQUES

Le climat de la région est de type sahélien caractérisé par des alizés continentaux chauds et secs ou Harmattan et des alizés maritimes à l'ouest. Les températures moyennes annuelles sont relativement élevées avec cependant l'influence adoucissante de la mer à l'ouest, favorable pour les cultures maraîchères. Par contre, la zone continentale a des températures élevées presque toute l'année allant parfois au-delà de 40°c dans le département de Podor.

I.3 DONNEES HYDROGRAPHIQUES

La région de Saint-Louis dispose de ressources en eau abondantes. On distingue des eaux de surface et des eaux souterraines. Les eaux de surface sont constituées essentiellement par le Fleuve Sénégal, qui traverse tout le long de la région, ses défluents, le lac de Guiers et de nombreux marigots et mares temporaires. Le lac occupe une place importante à cause de sa réserve d'eau douce et joue un rôle stratégique pour l'alimentation en eau potable de la ville de Dakar et pour l'Horticulture. Le fleuve et ses affluents constituent la source d'eau la plus importante pour l'agriculture. Ce riche potentiel est valorisé par la réalisation des barrages de Diama et Manatali. Les eaux souterraines sont constituées par les nappes phréatiques peu profondes mais sujettes à la salinisation.

I.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La région de Saint-Louis est composée depuis le découpage opéré en 2002, des départements de Dagana, Podor et Saint-Louis. Mais avec l'acte III de la décentralisation toutes les communautés rurales ont été érigées en commune. Ainsi, le nombre de communes est passé de 19 à 38. Le département de Podor étant le plus vaste enregistre le plus grand nombre de communes. Ainsi, la région de Saint-Louis

compte 3 départements, 7 arrondissements, 38 communes, ce qui fait un total de 41 collectivités locales.

I.5 PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES

La région de Saint-Louis occupe une place prépondérante dans les stratégies nationales de développement économique. Elle se distingue particulièrement dans le secteur primaire et dans l'agroalimentaire. L'économie de la région repose essentiellement sur l'agriculture et sur l'élevage. Une bonne partie de la production nationale de céréales provient de la région, en plus la totalité de la canne à sucre et de la tomate industrielle y est également produite. L'oignon ainsi qu'une partie importante du riz sont cultivées dans la région. La présence de grosses unités agro industrielles telles que la CSS, la SOCAS, les GDS et d'autres sociétés exportatrices constituent des indicateurs pertinents des potentialités agricoles de la région. Elles contribuent à la réduction du chômage des jeunes à travers des emplois directs et indirects qu'elles génèrent. La pêche participe aussi au dynamisme de l'économie locale. Ces produits halieutiques alimentent aussi bien le reste du pays que les pays frontaliers avec le Sénégal. La région regorge également d'énormes potentialités touristiques encore sous exploitées.

I.6 CULTURE

La région de Saint-Louis s'est dotée d'un agenda culturel de dimension internationale. Le festival international de Jazz est une des activités culturelles les plus marquantes de la région. Plusieurs autres événements rythment la vie culturelle et religieuse de la région. Parmi ces derniers, on note le « FANAL », le « Magal des deux rakas », les « gamous » annuels et la fête du 15 août qui constituent tous des moments de convergence vers la région.

CHAPITRE II : DEMOGRAPHIE

INTRODUCTION

Le présent chapitre traite des caractéristiques de la population de la région, notamment l'évolution de son effectif, sa structure par âge et par sexe ainsi que sa répartition géographique et sa densité, en mettant en relief son rythme d'accroissement ainsi que sa dynamique.

II.1 ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION

II.2.1 Niveau et évolution de la population

Selon les projections officielles de l'ANSD, la population de la région de Saint-Louis est estimée à 983 032 habitants pour l'année 2016, soit 6,6 % de la population nationale.

L'effectif des femmes (492 319 individus) est légèrement supérieur à celui des hommes (490 713 individus), soit un rapport de masculinité de 99,6 hommes pour 100 femmes.

Ce niveau de population indique un taux d'accroissement naturel de 2,6 % par rapport à l'année 2015 et une densité de 51,6 habitants au km².

Tableau 2.1 : Evolution intercensitaire de la population de la région de Saint-Louis

Désignation \ Année	RGP 1976	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE2013	Année 2016
Population résidente	344 432	435 010	695 489	908 941	983 032
Taux d'accroissement en %		2,0	3,4	3,4	

Source : ANSD

Au regard du tableau ci-dessus, les taux d'accroissement intercensitaire montrent une évolution croissante de la population de la région de Saint-Louis durant les recensements.

II.2.2 Structure par âge et par sexe

II.2.2.1 Analyse de la pyramide des âges

La région de Saint-Louis est caractérisée par une structure par âge très jeune avec les moins de cinq ans qui constituent 16,3 % de la population. La répartition de la population selon les grands groupes d'âge montre l'importance des moins de 15 ans constituant 43,3 % contre 51,0 % d'adultes (15-59 ans). Il est à noter que les vieux (60 ans et plus) constituent 5,7 % de la population de Saint-Louis. Ce taux de dépendance élevé induit des besoins énormes dans les domaines de la santé, de l'alimentation, de l'éducation et de l'emploi.

Figure2. 1: Pyramide des âges de la population de Saint-Louis en 2015 ?

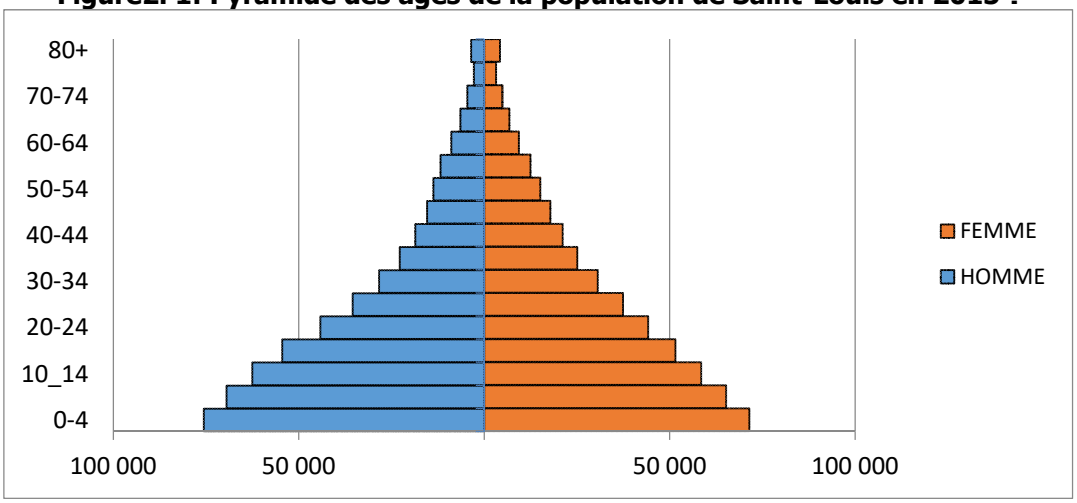

Source : ANSD. Projection

L'allure de la pyramide des âges avec une base large et se rétrécissant vers le sommet est caractéristique d'une population très jeune qui est sans doute la résultante d'une forte natalité et d'une mortalité soutenues, caractéristique des pays sous-développés qui ont entamé leurs transitions démographiques.

II.2.2.2 Rapport de masculinité par groupe d'âges

Le rapport de masculinité permet d'indiquer la répartition par sexe de la population.

Il est obtenu par le rapport entre l'effectif masculin et l'effectif féminin de la population, exprimé en nombres d'hommes pour 100 femmes. Les projections officielles de l'année 2016 estiment l'effectif des hommes à 491 438 individus et celui des femmes à 490 849 individus soit, un rapport de masculinité de 100 hommes pour 100 femmes.

En examinant les rapports de masculinité par grands groupes d'âge, il apparaît que les effectifs masculins sont dominants pour les groupes d'âge de moins de 20 ans. Par contre, dans le groupe d'âges 25 ans et plus (majorité de la population potentiellement active), l'effectif féminin est prédominant.

Graphique 2.1 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Saint-Louis en année 2016

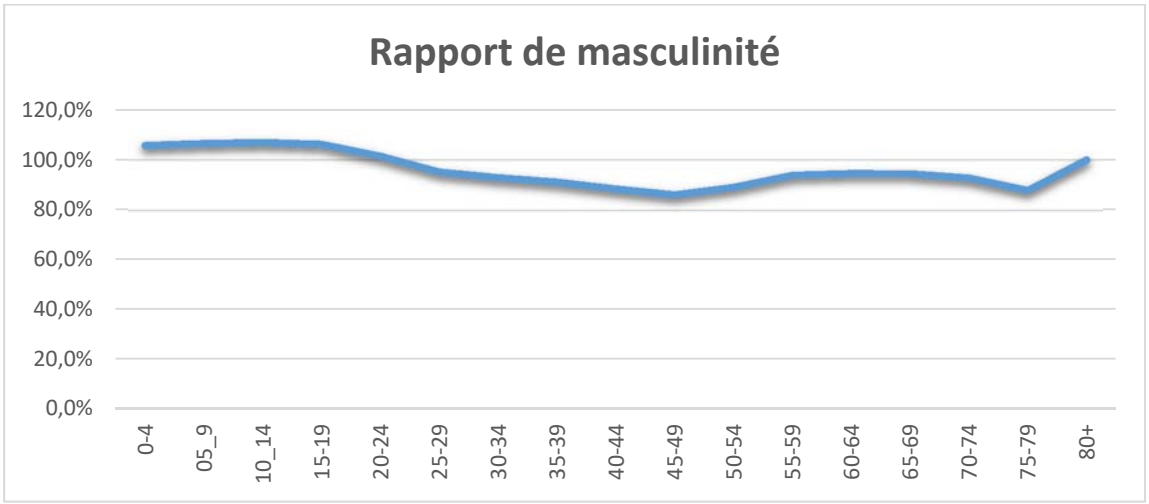

Source : ANSD. **Projection**

II.2.3Répartition spatiale de la population et densité

II.2.3.1 Répartition spatiale.

La région de Saint-Louis est subdivisée en trois départements (Dagana, Podor et Saint-Louis), en sept (7) arrondissements et en 38 communes. Cependant, la population est très inégalement répartie entre ces entités administratives.

La population urbaine de la région est estimée en 2016 à 466 941 individus, soit un taux d'urbanisation de 47,5 % qui est au-dessus de la moyenne nationale. L'effectif de la population rurale étant plus nombreuse, représente 52,5 % de la population régional.

Tableau 2. 1 : Répartition de la population de la région de Saint-Louis selon le milieu de résidence et le sexe en 2016

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.
	233 089	233 852	466 941	257 624	258 468	516 092	490 713	492 320	983 033

Source : **ANSD**

II.2.3.2 Densités de population

La densité régionale est de 52 habitants au km² avec des disparités selon le département. Le département de Podor avec 400 972 habitants concentre 40,8 % de la population régionale, soit une densité de 31 habitants/km², la plus faible.

Tableau 2.2 : Densités de population de la région de Saint-Louis selon le département en 2016

Départements	Effectif 2016			Superficie (km²)	Densité 2016 (hbts/km²)
	Masculin	Féminin	Ensemble		
Dagana	134 941	126 455	261 396	5 208	50
Podor	195 728	205 244	400 972	12 947	31
Saint-Louis	159 597	161 067	320 664	879	365
Région	490 266	492 766	983 032	19 034	52

Source : **ANSD (projection)**

Le département de Saint-Louis abrite une population de 320 664 habitants constituant 32,6 % de la population totale pour une densité de 355 habitants/km², alors que

Dagana représente 26,6 % de la population régionale avec ses 261 396 habitants et une densité moyenne de 50 habitants au km².

CONCLUSION

La structure par âge et par sexe montre une population jeune et à prédominance féminine. Cette structure de la population de la région engendre d'énormes difficultés liées aux besoins croissants que nécessite une population jeune, mais aussi beaucoup de dépenses dans les secteurs sociaux en particulier tels que la santé, l'éducation, la formation et l'accès aux services de logement. Par ailleurs, les populations sont inégalement réparties dans la région. En effet, la distribution de la population met en évidence une disparité importante au niveau département. Cependant l'espoir est permis pour corriger ses inégalités avec la mise en œuvre des projets et programmes visant à développer l'agrobusiness. Il s'agit notamment des réalisations de la route Saint-Louis – Ndioum, des ponts de Ndioum, de Halwar et des aménagements hydro agricoles dans tout le Delta.

CHAPITRE III- URBANISATION

INTRODUCTION

Avec la forte croissance démographique qui sévit le monde et l'urbanisation galopante, les populations vivent de plus en plus dans les centres urbains. Cette situation contribue à l'accroissement du taux d'urbanisation tant au niveau national que régional. En effet, la région de Saint-Louis a enregistré depuis 1976 une évolution croissante du taux d'urbanisation. Par ailleurs, les investissements dans les bâtiments se sont très développés et sont plus concentrés dans les centres urbains avec la création des quartiers résidentiels. Ainsi, dans ce chapitre, les données étant incomplètes, nous allons traiter uniquement les autorisations de construire et l'évolution des lotissements dans la région.

III.1 URBANISATION

III.1.1Taux d'urbanisation

L'urbanisation est un phénomène démographique se traduisant par une tendance à la concentration de la population dans les zones urbaines.

Ce phénomène est mesuré par le taux d'urbanisation qui est la proportion des individus vivants en milieu urbain.

Le graphique ci-dessous laisse apparaître un taux d'urbanisation intercensitaire en constante évolution pour la région de Saint-Louis depuis 1976. En effet, de 23,4 % en 1976 il est passé à 27,1 % en 1988 et de 36,7 % en 2002 avant de s'établir à 45,3 % lors du recensement de 2013. Il faut noter cependant que les indicateurs de 1976 et de 1988 concernent l'ancienne région de Saint-Louis, qui est scindée en deux régions (Saint-Louis et Matam) depuis la réforme administrative de 2002.

Il est à noter que le taux d'urbanisation est de 47,5 % dans la région de Saint-Louis en 2016, donc en nette augmentation par rapport à l'année 2015 dont il était de 45,3 %.

Graphique 3.2 : Evolution du taux d'urbanisation de la région de Saint-Louis selon la circonscription administrative

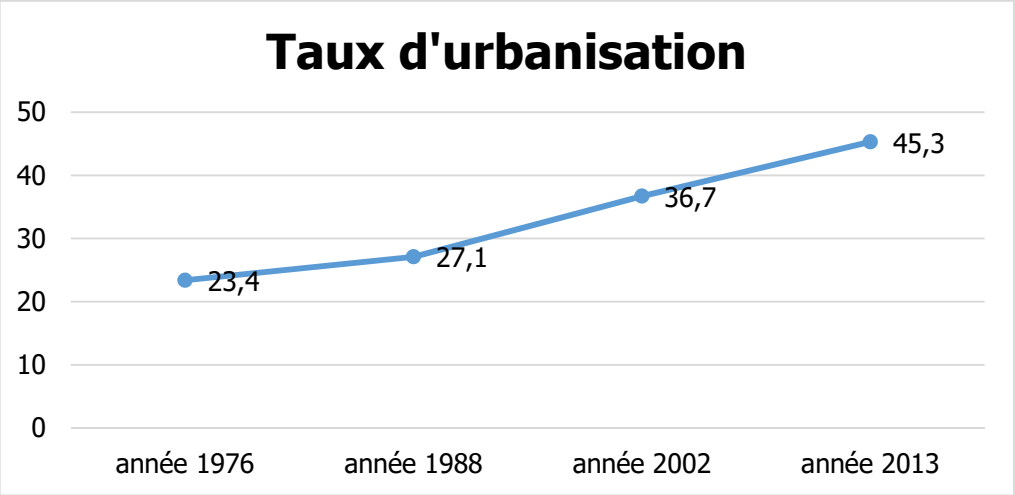

Source : ANSD

III.2.2 Répartition de la population urbaine

La population urbaine de la région de Saint-Louis est estimée à 466 941 habitants en 2016 contre 434 095 en 2015, soit une hausse de 32 846 habitants.

Tableau 3.3 : Répartition de la population urbaine régionale selon les localités et le sexe.

Hommes	Femmes	TOTAL	Taux d'urbanisation
233 089	233 852	466 941	47,5%

Source : ANSD

L'effectif des femmes en zone urbaine est supérieur à celui des hommes, soit 233 852 individus contre 233 089 individus.

III.2.3 Les lotissements et distributions de parcelles

Constatant une hausse en 2015, la région de Saint-Louis a enregistré 3 281 nombres de parcelles loties pour un total de 2 localités. Cependant cette précision sur la hausse de ces lotissements, marquera la comparaison entre l'année 2015-2016 qui pour cette dernière, a connu une baisse considérable de 67,6 % par rapport à l'année précédente.

En 2016, la régression s'accentuera avec moins de 50% sur le nombre de localités concernées (1), qui s'expliquent par la concentration de toutes les parcelles loties dans les départements de Saint-Louis.

Tableau 3.4 : Evolution des lotissements et attribution de parcelles

Circonscription administrative	Année	Nb de parcelles loties	Nombre de localités concernées
Région	**Année 2015**	3 281	2
	Année 2016	1063	1
	Variation %	-67,6	-50,0

Service régional de l'urbanisme

III.3 CONSTRUCTION ET HABITAT

L'évolution de la construction et de l'habitat dans la région de Saint-Louis s'observent à travers les demandes d'autorisation de construire.

III.3.1Les autorisations de construire

Les autorisations de construire comportent une série de demande qui se base sur la circonscription administrative. Cette dernière se limite à une analyse régionale au cours des années 2015-2016. Suivant l'évolution des données des demandes enregistrées en 2016, la région de Saint-Louis a inscrit 108 demandes avec une baisse de 9,2% par rapport à l'année 2015 (119).

De même pour les autorisations délivrées, la baisse se fait ressentir avec une variation de 53,5% dont 46 en 2016 et 99 en 2015.

Tableau 3.5 : Evolution du traitement des demandes d'autorisation de construire

Circonscription administrative	Année	Demandes enregistrées	Autorisations délivrées
Département Dagana	**Année 2016**	20	6
	Année 2015	15	5
	Variation %	33,3	16,7
Département Podor	**Année 2016**	2	1
	Année 2015	3	0
	Variation %	-33,3	
Département Saint-Louis	**Année 2016**	86	39
	Année 2015	101	94
	Variation %	-14,9	-58,5
Région	**Année 2016**	**108**	**46**
	Année 2015	**119**	**99**
	Variation %	**-9,2**	**-53,5**

Service régional de l'urbanisme

III.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

III.4.1Atouts

- Existence d'outils de planification urbaine : Plan Directeur d'Urbanisme

III.4.1.1Contraintes

- Difficulté de prévention et de gestion des inondations
- Manque de système de gestion
- et de traitement des ordures ménagères.

CHAPITRE IV : EDUCATION

INTRODUCTION

L'éducation constitue le socle du développement durable d'une nation dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Elle doit être considérée comme un élément fondateur du droit à une vie décente et au développement individuel, et comme un facteur déterminant de réduction de la pauvreté et des inégalités. Comme le montrent des études de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'éducation est un levier pour atteindre d'autres objectifs de développement au niveau sanitaire, nutritionnel, environnemental et citoyen, mais elle dépend aussi des progrès accomplis dans d'autres domaines.
C'est dans ce contexte que l'Etat du Sénégal consacre plus de 40% de son budget national à ce secteur dans le souci d'élargir l'accès à l'éducation, d'améliorer les conditions et la qualité des apprentissages ainsi que la gestion du secteur.
Dans ce chapitre nous allons présenter la situation du secteur de l'éducation dans la région de Saint-Louis en 2016. L'analyse dans ce secteur se portera sur la petite enfance, l'élémentaire, le moyen secondaire général, l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.

IV.1 LA PETITE ENFANCE

IV.1.1Les infrastructures.

Les établissements scolaires de la petite enfance se chiffrent à 118 pour l'année 2016 dont 81 en zone rural et 37 en zone urbaine.

Le département de Saint-Louis est le plus fourni avec 49 établissements suivi respectivement de Podor avec 39 établissements et de Dagana avec 30 établissements.

Tableau 4.6 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

IEF	ZONES	PUBLIC				PRIVE						Total général
		Case des Tout Petits	Classe préscolaire à l'élémentaire	Ecole Maternelle	Case Communautaire	Case des Tout Petits	Classe préscolaire à l'élémentaire	Ecole Maternelle	Case Communautaire	Garderie	Garderie Communautaire	
Département Dagana	Rural	0	2	3	1	8	0	0	0	0	0	14
	Urbain	0	1	3	0	6	1	0	1	3	1	16
	TOTAL	0	3	6	1	14	1	0	1	3	1	30
Département Podor	Rural	8	10	8	0	0	0	0	0	0	0	26
	Urbain	6	3	4	0	0	0	0	0	0	0	13
	TOTAL	14	13	12	0	0	0	0	0	0	0	39
Département St Louis	Rural	5	1	26	5	0	0	3	1	0	0	41
	Urbain	2	0	3	1	0	0	2	0	0	0	8
	TOTAL	7	1	29	6	0	0	5	1	0	0	49
Région	Rural	13	13	37	6	8	0	3	1	0	0	81
	Urbain	8	4	10	1	6	1	2	1	3	1	37
	TOTAL	**21**	**17**	**47**	**7**	**14**	**1**	**5**	**2**	**3**	**1**	**118**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

IV.1.2Le personnel

Dans le tableau ci-dessous, la répartition du personnel enseignant montre que le personnel est composé essentiellement de femmes. En effet, dans la région, sur un total de 566 enseignants, les 447 sont des femmes, soit un pourcentage égal à 78,97%.

Tableau 4.7 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le sexe et la circonscription administrative

Département	PRIVE		Total PRIVE	PUBLIC		Total PUBLIC	Total général
	Homme	Femme		Homme	Femme		
Dagana	8	44	52	8	25	33	85
Podor	0	0	0	21	74	95	95
St Louis	54	161	215	28	143	171	386
REGION	**62**	**205**	**267**	**57**	**242**	**299**	**566**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Une analyse par circonscription administrative montre que le département de Saint-Louis concentre le plus grand nombre d'enseignants **(386)**. Il est suivi de Podor **(95**

enseignants**)** ; le département de Dagana vient en troisième position avec un effectif de **85**.

En **2016**, on a noté une recrudescence du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance au niveau du privé. Par contre, c'est une baisse de l'effectif du personnel qui est enregistrée au niveau du public. Globalement, il en ressort une augmentation de l'effectif du personnel des établissements d'accueil dans la région. En effet, l'effectif est passé de **548** en **2015** à **566** en **2016** soit une diminution de **3,3%.** L'analyse de l'évolution de l'effectif du personnel enseignant par département révèle qu'à Dagana le personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance a connu une hausse de **150%** entre **2015** et **2016**. Les départements de Podor et de Saint-Louis enregistrent respectivement une baisse de **15,2%** et de **4,0%** entre ces deux périodes.

Tableau 4.3 : Evolution du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Statut de l'établissement	Année	Dépt de Dagana	Dépt de Podor	Dépt de Saint Louis	Région
Public	**année 2015/2016**	33	95	171	299
	année 2014/2015	19	112	178	309
	Variation en %	73,7	-15,2	-3,9	-3,2
Privé	**année 2015/2016**	52	0	215	267
	année 2014/2015	15	0	224	239
	Variation en %	246,7		-4,0	11,7
Total	**année 2015/2016**	85	95	386	566
	année 2014/2015	34	112	402	548
	Variation en %	150,0	-15,2	-4,0	-3,3

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur la répartition du personnel enseignant des établissements de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative.

En effet sur un total de **566** au niveau régional, **36** n'ont pas de diplôme soit **6,4%.**

Tableau 4.8 : Répartition du personnel des établissements d'accueil de la petite enfance selon la fonction, le diplôme académique, par circonscription administrative

Département	BAC	BFEM	CFEE	DEUG	Licence	Maitrise/Master et P	Sans diplôme	REGION
Dagana	16	62	4	0	1	1	1	85
Podor	38	52	1	0	1	0	3	95
St Louis	40	268	37	2	6	1	32	386
REGION	94	382	42	2	8	2	36	566

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

L'analyse du tableau ci-dessous permet de se rendre compte que bien que la plupart des enseignants des établissements de la petite enfance aient obtenu au moins un diplôme académique, la majorité d'entre eux **(54%)** n'ont pas de diplôme professionnel. **29%** des enseignants ont le **CEAP** et **17%** le **CAP/CAEP**.

Une analyse par département montre qu'à Podor et à Dagana plus de la moitié des enseignants de la petite enfance ont un diplôme professionnel tandis qu'à Saint Louis c'est le contraire.

Tableau 4.9 : Répartition du personnel enseignant des établissements d'accueil de la petite enfance selon le diplôme professionnel et le statut, par circonscription administrative

Département				Total
	CAP/CAEP	CEAP	Sans diplôme	
Dagana	16	42	27	85
Podor	15	36	44	95
St Louis	66	88	232	386
REGION	97	166	303	566

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

IV.1.3 Les effectifs

Les effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance se sont accrus en 2016 passant ainsi de 5 210 à 6 069, soit un taux d'accroissement de 16,5 %.

Tableau 4.10 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Département	Effectifs	2015/2016	2014/2015	Variation en %
Dépt de Dagana	Effectif total	2321	2199	5,5
	Filles	1276	1213	5,2
	Garçons	1045	986	5,9
Dépt de Podor	Effectif total	2852	2372	20,2
	Filles	1578	1297	21,6
	Garçons	1274	1075	18,5
Dépt de Saint-Louis	Effectif total	7776	6584	18,1
	Filles	4026	3435	17,2
	Garçons	3750	3149	19
Région de Saint-Louis	Effectif total	12949	11155	16
	Filles	6880	5945	15,7
	Garçons	6069	5210	16,5

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

Les résultats attestent que les filles sont plus nombreuses que les garçons au préscolaire dans tous les départements de la région. Nous notons aussi que les variations les plus significatives ont été observées dans le département de Podor. En effet sur une année, les effectifs des garçons et des filles ont connu des variations respectivement égales à 16,5 % et 15, 7 %.

IV.2 L'ELEMENTAIRE

Introduction

L'école élémentaire accueille les enfants scolarisés de **7** à **12** ans. Elle est mixte et gratuite si elle est publique. Le cycle est sanctionné par le certificat de fin d'études élémentaires.

IV.2.1 Les infrastructures

La région de Saint-Louis compte 786 écoles élémentaires en 2016. Ceux de Dagana et Saint-Louis ont respectivement 248 197 écoles. Il convient de noter que le nombre d'écoles privées est faible (3,1% des établissements d'enseignement primaire) et leur quasi-totalité se trouvent dans le département de Saint-Louis (95,8%). Le département de Podor n'a pas d'école primaire privée.

Tableau 4.11 ; Evolution du nombre d'établissements d'enseignement élémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2014/2015			2015/2016			Variation en		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Dagana	233	1	234	**247**	**1**	**248**	6,0	0	6,0
Département de Podor	316	0	316	**341**	**0**	**341**	7,9		7,9
Département de St-Louis	171	23	194	**174**	**23**	**197**	1,8	0	1,5
Région	**720**	**24**	**744**	**762**	**24**	**786**	5,8	0	5,6

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Au niveau de la région de Saint-Louis le nombre d'écoles a augmenté de 5,6% passant de **744** écoles en **2015** à **786** en **2016**. Cette hausse est imputable à celle du nombre d'établissements publics. En effet, le nombre d'écoles privées est resté stable entre 2015 et 2016 et est égal à 24**.**

Ce tableau représente la répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative.

Tableau 4.12 : Répartition du nombre de classes selon le type de groupe pédagogique et le statut des établissements, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Statut des établissements	Type de Groupe pédagogique			Total général
		Simple	double flux	multigrade	
Département de Dagana	Public	32745	1552	6976	41273
	Privé	507	0	0	507
	Total	33252	1552	6976	41780
Département de Podor	Public	41105	280	12887	54272
	Privé	0	0	0	0
	Total	41105	280	12887	54272
Département de Saint-Louis	Public	59710	9844	729	70283
	Privé	10739	0	254	10993
	Total	70449	9844	983	81276
Région de Saint-Louis	**Public**	**133560**	**11676**	**20592**	**165828**
	Privé	**11246**	**0**	**254**	**11500**
	Total	**144806**	**11676**	**20846**	**177328**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

La région de Saint- Louis compte 177 328 classes dont 144 806 simples, 11 676 double flux et 20 846 multigrades.

Il faut signaler que le département de Saint Louis abrite 84,3% des classes à double flux. Toutefois, 95,3% des classes multigrades se trouvent dans les départements de Podor (61,8%) et de Dagana (33,5%).

IV.2.2 Le personnel

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur la structure et l'évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription dans la région entre **2015** et **2016**.

Les effectifs du personnel des établissements sont passés de **4476 à 4921** entre 2015 et 2016, soit une augmentation de 9,9%. Cette augmentation est consécutive à celle notée dans les départements de Saint Louis et Dagana. A Podor l'effectif a chuté. Globalement, le personnel est essentiellement formé d'hommes (**65,15%).**

Tableau 4.13 : Structure et évolution des effectifs du personnel des établissements d'enseignement élémentaire selon le sexe et le statut de l'établissement, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	2014/2015			2015/2016			Variation en		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Département de Dagana	H	800	10	810	389	8	397	-51,4	-20,0	-51,0
	F	378	7	385	845	8	853	123,5	14,3	121,6
	TOTAL	1178	17	1195	1234	16	1250	4,8	-5,9	4,6
Département de Podor	H	1230	0	1230	459	0	459	-62,7		-62,7
	F	413	0	413	1390	0	1390	236,6		236,6
	TOTAL	1643	0	1643	1849	0	1849	12,5		12,5
Département de Saint-Louis	H	776	100	876	746	111	857	-3,9	11,0	-2,2
	F	683	79	762	863	102	965	26,4	29,1	26,6
	TOTAL	1459	179	1638	1609	213	1822	10,3	19,0	11,2
Région de Saint-Louis	H	2806	110	2916	1594	119	1713	-43,2	8,2	-41,3
	F	1474	86	1560	3098	110	3208	110,2	27,9	105,6
	TOTAL	4280	196	4476	4692	229	4921	9,6	16,8	9,9

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

Le tableau ci-dessous nous indique la répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme professionnel. Son analyse révèle que 23,9% des enseignants de l'élémentaire n'ont pas de diplôme professionnel. Les enseignant ayant le CEAP sont légèrement moins nombreux (36,7%) que ceux ayant le CAP/CAEP (38,1%).

Tableau 4.14: Répartition du personnel enseignant de l'élémentaire selon le diplôme Professionnel

Diplôme académique	effectif	pourcentage
CAP/CAEP	1876	38,1
CEAP	1806	36,7
Sans diplôme	1176	23,9
Autre	63	1,3
Total	4921	100

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

Parmi les **4921** enseignants de la région **1876** ont le CAP/CAEP, **1806** ont le CEAP, **1176** n'ont pas de diplômes professionnels. D'autres dont les diplômes n'ont pas été précisés sont au nombre de **43**.

IV.2.3 Les effectifs

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur l'évolution des effectifs d'élèves entre **2015** et **2016** dans les différents départements de la région de Saint-Louis.

Le nombre d'élèves est passé de **136 397** en **2015** à **144 917** en **2016**, soit une évolution de **6,2%** sur une année. Les filles enregistrent la plus importante variation (**7,2%**) et sont supérieures en nombre (**79980**) aux garçons (**64937**) au niveau régional. Le département de Podor a le plus grand nombre d'élèves avec **37,45%** de l'effectif total de la région.

Tableau 4.15: Structure et évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement élémentaire dans la région de la région de Saint-Louis selon le sexe et par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2014 /2015			Année 2015 /2016			Variation en		
	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total	Garçons	Filles	total
Département de Dagana	19028	19894	38922	19992	21788	41780	5,1	9,5	7,3
Département de Podor	19679	31236	50915	20786	33486	54272	5,6	7,2	6,6
Département de Saint-Louis	23024	23536	46560	24159	24706	48865	4,9	5,0	5,0
Région	61731	74666	136397	64937	79980	144917	5,2	7,1	6,2

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.2.4 Intensité de la fréquentation scolaire et Performances dans l'élémentaire

Dans la région de Saint –Louis, le taux brut de scolarisation est de l'ordre de 87,7%. Toutefois, il cache une disparité entre les filles et les garçons. En effet, le taux brut de scolarisation est de 101,2% pour les filles et de 75,4%pour les garçons. Le département de Saint Louis enregistre le brut de scolarisation le plus élevé (100,2%). Il est suivi du département de Dagana (95,3%) puis de Podor (74,8%).

Figure 4.1 : évolution du taux brut de scolarisation selon le sexe et par département

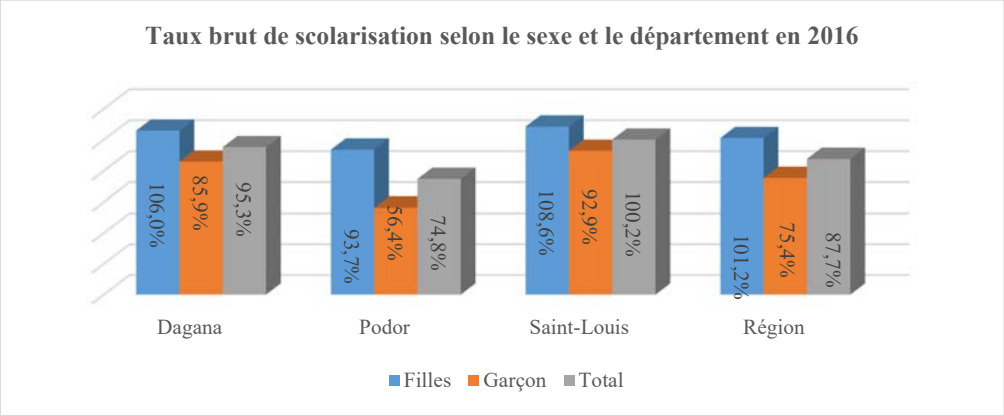

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

IV.3 LE MOYEN SECONDAIRE GENERAL

De la 6ème à la 3ème, l'enseignement moyen regroupe les élèves âgés de 13 à 16 ans et est sanctionné par le BFEM. Ce diplôme nous permettra d'intégrer le secondaire. Quant à ce dernier, il rassemble ceux âgés de 17 à 19 ans. Il se termine par l'obtention du baccalauréat.

IV.3.1 Les infrastructures

En 2016, dans le département de Saint-Louis le nombre d'établissement n'a pas évolué, mais on note une diminution (01 du public) dans le département de Dagana et une augmentation (01 du public) dans le département de Podor. Près de la moitié des établissements du moyen et du secondaire général se trouvent dans le département de Podor qui n'abrite qu'un seul établissement privé. Plus de la moitié des établissements privés (73,7%) se trouvent dans le département de Saint Louis.

Tableau : Répartition et évolution du nombre d'établissements du moyen et du secondaire général selon le statut, par circonscription administrative

Année scolaire	Statut	Département de Dagana	Département de Podor	Département de Saint-Louis	Région de Saint-Louis
Année 2014/2015	Public	31	70	34	135
	Privé	4	1	14	19
	Total	35	71	48	154
Année 2015/2016	Public	30	71	34	135
	Privé	4	1	14	19
	Total	34	72	48	154
Variation en %	Public	-0,03	0,01	0,00	0,00
	Privé	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	-0,03	0,01	0,00	0,00

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

IV.3.2 Le personnel

L'inspection d'académie de Saint-Louis compte 2638 professeurs en 2016. Les départements de Saint-Louis, Dagana et Podor comptent respectivement 1058, 581 et 999. Le nombre de contractuels domine largement avec 1506, suivi des permanents avec 1056 et enfin les vacataires qui représentent une minorité avec 76 seulement. La faible présence des vacataires dans l'effectif des enseignants du Moyen secondaire s'explique d'une part par la baisse du recrutement qui est la volonté affichée par les autorités depuis quelques années de rationaliser les effectifs (MIRADOR) et d'autre part de relever le niveau en recrutant en priorité des contractuels sortants de la FASTEF.

Tableau : Répartition du personnel enseignant du moyen secondaire général selon le corps et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Corps	H	F	Total Général
	Permanents	201	25	226
	Contractuels	262	87	349
	Vacataires	4	2	6
Département de Dagana	**Total**	**467**	**114**	**581**
	Permanents	174	16	190
	Contractuels	675	113	788
	Vacataires	20	1	21
Département de Podor	**Total**	**869**	**130**	**999**
	Permanents	470	170	640
	Contractuels	249	120	369
	Vacataires	44	5	49
Département de Saint-Louis	**Total**	**763**	**295**	**1058**
	Permanents	845	211	1056
	Contractuels	1186	320	1506
	Vacataires	68	8	76
Région de Saint-Louis	**Total**	**2099**	**539**	**2638**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

La plupart des professeurs du moyen secondaire ont comme diplôme académique le BAC (1072). Par ailleurs, 700 professeurs ont la licence, 563 la maîtrise et plus, 204 le DEUG. Les professeurs ayant le BFEM comme le plus haut diplôme académique sont au nombre de 99, soit 3,8% de l'effectif global.

Tableau : Répartition des effectifs du corps enseignant du moyen secondaire général selon le diplôme académique et le statut et par circonscription administrative

Circonscription administrative	statut	Maîtrise et +	Licence	BAC	BFEM	DEUG	Total
Département de Dagana	**Public**	108	132	251	28	49	568
	Privé	1	2	9	0	1	13
	Total	**109**	**134**	**260**	**28**	**50**	**581**
Département de Podor	**Public**	**215**	**236**	**422**	**33**	**92**	998
	Privé	0	0	1	0	0	1
	Total	**215**	**236**	**423**	**33**	**92**	**999**
Département de Saint-Louis	**Public**	225	302	347	33	51	958
	Privé	14	28	42	5	11	100
	Total	**239**	**330**	**389**	**38**	**62**	**1058**
Région de Saint-Louis	**Public**	548	670	1020	94	192	2524
	Privé	15	30	52	5	12	114
	Total	**563**	**700**	**1072**	**99**	**204**	**2638**

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

IV.3.3 Les effectifs

Entre 2015 et 2016, dans la région de Saint-Louis, les effectifs des élèves du moyen secondaire ont connu une légère augmentation (4%).

Pour le cycle moyen, le département de Dagana et celui de Saint-Louis ont enregistré des baisses respectives de leurs effectifs de 12 % et 13 %. Par contre, au niveau du département de Podor on a une hausse de 55 %, avec une augmentation de 150 % de l'effectif des garçons et une baisse de celui des filles (3 %) en 2016.

Pour le cycle secondaire, l'effectif des filles a augmenté (3%) de même que celui des garçons (4%). Pour les départements de Podor et de Saint-Louis, on a respectivement des augmentations de 4% et 7% de l'effectif total des élèves. Toutefois, au niveau de Podor, on a observé une baisse de l'effectif des filles de 3% et une hausse de celui des garçons de 11% tandis qu'à Saint-Louis l'effectif des élèves a augmenté pour les deux sexes (9% chez les filles et 4% chez les garçons) entre 2015 et 2016.

Tableau : Evolution et répartition des effectifs d'élèves du moyen secondaire général selon le cycle et le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle moyen			Cycle secondaire		
	Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Département de Dagana						
2014/2015	8330	7790	16120	2714	3250	5964
2015/2016	7665	6455	14120	2769	3153	5922
Variation en %	-8	-17	-12	2	-3	-1
Département de Podor						
2014/2015	7640	4588	12228	3768	3519	7287
2015/2016	7430	11527	18957	3649	3903	7552
Variation en %	-3	151	55	-3	11	4
Département de Saint-Louis						
2014/2015	11171	10942	22113	4501	4669	9170
2015/2016	9144	10160	19304	4920	4869	9789
Variation en %	-18	-7	-13	9	4	7
Région de Saint-Louis						
2014/2015	27141	23320	50461	10983	11438	22421
2015/2016	24239	28142	52381	11338	11925	23263
Variation en %	-11	21	4	3	4	4

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur la répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le sexe, la série et le niveau par circonscription administrative. On

note une forte fréquentation des séries littéraires au détriment des séries scientifiques (83,2%). Aussi, l'effectif des élèves dans le public est-il largement supérieur à celui des élèves du privé dans la région de Saint-Louis en 2016.

Tableau : Répartition des élèves de l'enseignement secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		F	G	T	F	G	T	F	G	T
Séries littéraires	**Seconde**	841	874	1715	98	100	198	939	974	1913
	Première	629	684	1313	96	74	170	725	758	1483
	Terminale	541	649	1190	262	299	561	803	948	1751
Séries scientifiques	**Seconde**	165	198	363	0	0	0	165	198	363
	Première	79	114	193	0	0	0	79	114	193
	Terminale	58	115	173	0	46	46	58	161	219
Département de Dagana		**2313**	**2634**	**4947**	**456**	**519**	**975**	**2769**	**3153**	**5922**
Séries littéraires	**Seconde**	1218	870	2088	21	8	29	1239	878	2117
	Première	1002	877	1879	8	10	18	1010	887	1897
	Terminale	1024	957	1981	0	0	0	1024	957	1981
Séries scientifiques	**Seconde**	287	351	638	0	0	0	287	351	638
	Première	191	263	454	0	0	0	191	263	454
	Terminale	152	313	465	0	0	0	152	313	465
Département de Podor		**3874**	**3631**	**7505**	**29**	**18**	**47**	**3903**	**3649**	**7552**
Séries littéraires	**Seconde**	1350	1041	2391	196	160	356	1546	1201	2747
	Première	1361	1391	2752	162	146	308	1523	1537	3060
	Terminale	1056	825	1881	286	233	519	1342	1058	2400
Séries scientifiques	**Seconde**	192	345	537	28	41	69	220	386	606
	Première	143	228	371	31	32	63	174	260	434
	Terminale	142	332	474	32	36	68	174	368	542
Département de Saint-Louis		**4244**	**4162**	**8406**	**735**	**648**	**1383**	**4979**	**4810**	**9789**
Séries littéraires	**Seconde**	3409	2785	6194	315	268	583	3724	3053	6777
	Première	2992	2952	5944	266	230	496	3258	3182	6440
	Terminale	2621	2431	5052	548	532	1080	3169	2963	6132
Séries scientifiques	**Seconde**	644	894	1538	28	41	69	672	935	1607
	Première	413	605	1018	31	32	63	444	637	1081
	Terminale	352	760	1112	32	82	114	384	842	1226
Région de Saint-Louis		**10431**	**10427**	**20858**	**1220**	**1185**	**2405**	**11651**	**11612**	**23263**

Source : Inspection d'Académie de Saint-Louis

En 2016, la région de Saint-Louis compte 23263 élèves dont 20858 dans le public et 2405 dans le privé. Les littéraires sont au nombre de 19349, là où les scientifiques sont seulement 3914. Ceci s'observe dans tous les départements de Saint-Louis.

IV.3.4 Performances au moyen et secondaire

Dans la région de Saint-Louis, le nombre d'admis au BFEM a connu une hausse plus ou moins importante entre 2015 et 2016, de même les résultats du BAC ont connu une hausse mais moins importante durant cette même période.

En 2016, le taux de réussite au BFEM a augmenté de 9,69 points passant de 43,9% à 53,6%. Cette augmentation s'est beaucoup accentuée dans le département de Podor (21,6 points à Pété et 15,2 points à Podor).

Entre 2015 et 2016 les résultats du BAC ont connu une légère hausse de 0,86 points passant de 31,38% et 32,24%. Mais il s'est trouvé que cette hausse s'observe seulement dans le département de Podor avec 2,13 points et les autres départements (Dagana et Saint-Louis) ont connu des baisses respectivement de 4,15 et 3,09 points.

Tableau : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

IEF	Sexe	BFEM		BAC	
		2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016
IEF de Dagana	**Garçons**	45,61	55,01	26,17	29,31
	Filles	40,81	48,66	34,27	23,04
	Ensemble	43,11	51,64	30,61	26,46
IEF Pété	**Garçons**	61,20	66,89		39,12
	Filles	50,81	53,49		33,15
	Ensemble	37,50	59,14		36,25
IEF de Podor	**Garçons**	52,05	66,31	22,7	36,17
	Filles	39,91	55,42	33,89	24,62
	Ensemble	44,46	59,67	28,29	30,42
IEF de Saint-Louis Dep	**Garçons**	55,17	59,59	26,92	35,87
	Filles	41,99	47,61	39,76	24,50
	Ensemble	47,82	52,85	33,41	30,32
IEF Saint-Louis com	**Garçons**	41,05	55,58		38,95
	Filles	33,87	43,68		32,89
	Ensemble	37	48,88		35,84

IEF	Sexe	BFEM		BAC	
		2014/2015	2015/2016	2014/2015	2015/2016
	Garçons	48,56	59,19	25,6	35,81
	Filles	40,13	49,26	36,82	28,56
Région de Saint-Louis	Ensemble	43,88	53,57	31,38	32,24

Source : Inspection d'académie de Saint-Louis

IV.4L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Introduction

L'éducation au Sénégal est une priorité aussi bien pour les autorités que pour les parents d'élèves. La libéralisation du secteur a vu le développement considérable d'écoles de formations supérieures et d'universités privées.

Universités et écoles de formations accueillent des Sénégalais et étudiants de la sous-région et d'autres pays africains. À Saint Louis du Sénégal, il n'y a qu'une seule université publique. Il s'agit de l'université Gaston BERGER. Cette dernière a comme credo « l'excellence au service du développement ». Chaque année la demande est forte grâce à la réputation de qualité de son enseignement supérieur, la stabilité politique du pays, mais aussi à l'avènement des techniques d'information et de communication qui génère de nouvelles filières et spécialisations. Pour les étudiants et les professionnels soucieux d'approfondir leurs connaissances, les possibilités de choix d'études sont aujourd'hui multiples et variées.

L'enseignement supérieur est sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation dont le ministre actuelle se nomme Mary TEUW NIANE, ancien recteur de l'université Gaston Berger.

IV.4.1 Les Infrastructures

En 2016, la région de Saint-Louis abrite une seule université publique d'enseignement supérieur. Cependant, il n'y a pas eu d'évolution par rapport aux années passées.

Tableau 4.16 : Répartition et évolution du nombre d'établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type établissement	Statut	Année 2014/2015	Année 2015/2016
Universités	**Public**	1	1

Source : Université Gaston BERGER (UGB) de Saint Louis

L'université Gaston Berger est composée d'unités de formation et de recherche (UFR équivalent aux facultés). Il y en a neuf au total :

- Lettres et sciences humaines(LSH) ;
- Sciences appliquées et de technologie(SAT) ;
- Sciences juridiques et politique(SJP) ;
- Sciences économiques et de gestion(SEG) ;
- Sciences de la santé (2S) ;
- Sciences agronomiques, d'aquaculture et de technologie alimentaire(S2ATA) ;
- Civilisations, Religions, Arts, et Communication(CRAC) ;
- Sciences de l'éducation de la formation et de Sport (SEFS) ;
- institut polytechnique de Saint -louis (IPSL).

L'année académique se déroule en dix mois entre octobre et juillet. Par contre, le début et la fin des cours dépendent de chaque UFR, l'administration ne décidant que des jours de l'ouverture et de la fermeture des portes de l'université.

IV.4.2 Le personnel

Le personnel est composé des PER (Personnel Enseignant et de Recherche) et des PATS (Personnel administratif technique et de service). Ces derniers sont constitués en personnel permanent et temporaire.

Au total le personnel est au nombre de 733 personnes dont 455 PATS et 278 PER. Parmi les PER, 266 sont permanent et 12 sont temporaires. Pour les PATS, le

personnel temporaire est également minoritaire. Les PATS permanents sont au nombre de 330.

Tableau 4.17 : Répartition et évolution du nombre de personnel dans les établissements d'enseignement supérieur selon le type et le statut

Type	Nombre		TOTAL
	Permanent	**Temporaire**	
PER	266	12	278
PATS	330	125	455
Total	596	137	733

Source : UGB de Saint Louis

IV.4.3 Les effectifs d'étudiants

En 2016 l'université Gaston BERGER de Saint Louis compte 11170 étudiants contre 9243 étudiants en 2015. Il y a eu donc une augmentation de 1927 étudiants soit une augmentation de 20,85% en valeur relative. SEG est l'UFR qui enregistre le plus d'hausse relative avec 44%.

Tableau 4.18 : Répartition et évolution du nombre d'étudiants de l'UGB

UFR	SEXE		Total 2016	Total 2015	Variation %
	Garçons	Filles			
CRAC	763	618	1381	1079	27,99
IPSL	69	26	95	70	35,71
LSH	2163	1191	3354	3217	4,26
S2ATA	481	255	736	578	27,34
SAT	1043	243	1286	1057	21,67
SEF	300	66	366	335	9,25
SEG	953	559	1512	1050	44
SJP	1364	830	2194	1643	33,54
UFR2S	177	69	246	214	14,95
Total général	7313	3857	11170	9243	20,85

Source : UGB de Saint Louis

IV.4.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IV.4.4.1Atouts et potentialités

1. dans le préscolaire
2. dans l'élémentaire
3. dans le moyen
4. dans le secondaire
5. dans l'enseignement technique et la formation professionnelle
6. dans l'enseignement supérieur

- Présence relativement dense de tous les ordres d'enseignement ;
- Evolution substantielle de structures de formation professionnelle avec une diversité d'offres ;
- Présence diversifiée des Partenaires d'appui technique et financier ;
- Participation remarquée des CL et des populations.

IV.4.4.2Contraintes

1. dans le préscolaire
2. dans l'élémentaire
3. dans le moyen
4. dans le secondaire
5. dans l'enseignement technique et la formation professionnelle
6. dans l'enseignement supérieur

- Croissance exponentielle du flux entrant des nouveaux bacheliers

- Problème de financement de la recherche
- Déficit budgétaire
- Niveau élevé de la dette
- Faiblesse du niveau de contribution des ressources propres dans le budget global de l'UGB.

IV.4.4.3 Perspectives

1. dans le préscolaire

2. dans l'élémentaire

3. dans le moyen

4. dans le secondaire

5. dans l'enseignement technique et le formation professionnelle

6. dans l'enseignement supérieur.

Des réalisations importantes ont été certes accomplies durant l'année académique 2015-2016, mais il reste beaucoup à faire, tant pour les réformes institutionnelles que pour la redynamisation de la recherche, la promotion du Personnel Administratif, Technique et de Services (PATS) et l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

Sur le plan financier, l'exercice 2016 a été particulièrement difficile. Malgré le programme de réinvestissement de la Banque Mondiale à travers le Contrat de Performance (CDP), le problème du sous-financement de l'Institution reste entier.

En faisant le point du budget primitif 2017 de l'UGB en termes de prévision de recettes et dépenses, le problème demeure entier, malgré une légère hausse du budget de fonctionnement de l'Institution, avec l'impact financier des réformes des titres du personnel enseignant.

Ce budget prévisionnel demeure insuffisant pour faire face aux besoins incompressibles de l'Institution. A cela s'ajoute le poids de l'endettement qui ne cesse de s'alourdir.

Malgré cette situation financière désastreuse, l'UGB compte poursuivre, pour l'année académique 2016-2017, sa politique de développement en menant des actions structurantes, afin de :

- promouvoir la formation et la recherche ;
- renforcer ses infrastructures et ses équipements ;
- redynamiser la gouvernance universitaire ;
- mettre en œuvre les nouvelles réformes institutionnelles ;
- faire preuve d'une grande sérénité devant les nombreux compromis opérés pour rationaliser ses dépenses.

CHAPITRE V – SANTE ET HYGIENE PUBLIQUE

INTRODUCTION

La santé est un domaine primordial, sa politique nationale trouve son fondement dans l'article 17 de la constitution du Sénégal. Elle est basée sur la politique de l'OMS des Soins de santé primaires, mais prend aussi en compte les engagements internationaux tels les OMD et la SRP tandis que L'hygiène est un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections et l'apparition de maladies infectieuses. Certes des progrès importants ont été réalisés dans le cadre de la lutte contre certaines endémies majeures, notamment le paludisme et le SIDA mais la mortalité infanto juvénile et la mortalité maternelle restent encore élevée. Le Sénégal s'est engagé dans une politique ambitieuse pour relever les défis et résoudre tous les gaps dont Le PNDS (Programme National de Développement Sanitaire) qui est le document stratégique que le MSAS a réalisé en réponse aux défis pour l'atteinte des OMD, en cohérence avec le DSRP (Document Social de Réduction de la Pauvreté). Même si par ailleurs les maladies transmissibles et les maladies chroniques constituent un grand fardeau pour une économie surtout en voie de développement.

Sur le plan sanitaire, la région est divisée en 5 districts sanitaires : Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana, Podor et Pété. Nous allons étudier les infrastructures sanitaires ainsi que le personnel de santé. Nous allons parler du personnel d'hygiène et des infractions menées.

V.1 SANTE

V.1.1 Les infrastructures de santé

Selon les données de la région médicale obtenues, on note qu'il n'y a aucune variation d'effectif au niveau des infrastructures entre 2015 et 2016. La région est répartie en 3 hôpitaux, 7 centres de santé, 107 postes de santé et 184 cases de santé. La

subdivision des infrastructures sanitaires ne reflète aucun changement, on ne constate ni de hausse ni de baisse, les variations restent intactes.

En effet, on ne constate aucune évolution significative durant l'année 2016 malgré les politiques publiques d'accroissement des postes de santé en milieu rural.

Tableau 5.19 : Répartition et évolution du nombre d'infrastructures sanitaires publiques et parapubliques selon le type, par circonscription administrative

Type de Structure de santé	Année	Département de Saint-Louis	Département de Dagana	Département de Podor	Région de Saint-Louis
Hôpital	Année 2015	1	1	1	3
	Année 2016	1	1	1	3
	Variation	0	0	0	0
Centre de santé	Année 2015	2	2	3	7
	Année 2016	2	2	3	7
	Variation	0	0	0	0
Poste de santé complet	Année 2015	18	35	58	111
	Année 2016	18	35	58	111
	Variation	0	0	0	0
Case de santé	Année 2015	44	46	94	184
	Année 2016	44	46	94	184
	Variation	0	0	0	0
Maternité	Année 2015	18	34	55	107
	Année 2016	18	34	55	107
	Variation	0	0	0	0
Total	Année 2015	83	118	211	412
	Année 2016	83	118	211	412
	Variation	0	0	0	0

Source : Région Médicale de Saint-Louis

La banque de sang régionale s'occupe des produits sanguins et dérivés, la pharmacie régionale d'approvisionnement distribue les médicaments et produits essentiels. Les centres de promotion et de réinsertion sociale sont chargés de donner des conseils et orientations. La brigade régionale d'hygiène met l'accent sur la surveillance, le contrôle, la répression et l'IEC c'est-à-dire information, éducation, communication. La formation en santé doit être une formation continue.

Tableau 5.20 : Liste des EPSNH [1]rattachés selon les domaines techniques de compétences

EPSNH	Spécialités
Banque de Sang régionale	Produits sanguins et dérivés
Pharmacie Régionale d'Approvisionnement (PRA)	Médicaments et produits essentiels
Centres de Promotion et de Réinsertion Sociale	conseil et orientation
Brigade régionale d'Hygiène	Surveillance, contrôle, répression et IEC en matière d'hygiène
de formation en santé	Formation continue en santé

Source : Région Médicale de Saint-Louis

Les structures sanitaires privées sont réparties en 3 domaines à savoir les cabinets privés paramédicaux, les dispensaires privés ou confessionnels et les officines privées. Quel que soit le type le type de structures sanitaires considéré, le département de Saint Louis en enregistre le plus grand nombre. En effet, sur les 29 cabinets privés paramédicaux, 22 sont à Saint-Louis. Aussi, 3 des 7 Dispensaires privés et 23 des 51 officines privés se trouvent-ils à Saint Louis. Dagana enregistre 6 cabinets privés paramédicaux et Podor en détient un. Par ailleurs, Podor et Dagana abritent respectivement 3 et 1dispensaire privé. Les deux autres départements inscrivent le même nombre d'officines privées soit 14. Entre 2015 et 2016le nombre de structures sanitaires privées n'a pas changé.

[1] EPSNH = Etablissement Public de Santé Non Hospitalier

Tableau 5.21 : Répartition des structures sanitaires privées selon le type, par département

Structures sanitaires privées	Année	Département de Saint-Louis	Département de Dagana	Département de Podor	Région de Saint-Louis
Cabinets privés paramédicaux	Année 2015	22	6	1	29
	Année 2016	22	6	1	29
	Variation	0	0	0	0
Dispensaire privé/confessionnel	Année 2015	3	1	3	7
	Année 2016	3	1	3	7
	Variation	0	0	0	0
Officines privées	Année 2015	23	14	14	51
	Année 2016	23	14	14	51
	Variation	0	0	0	0

Source : Région Médicale de Saint-Louis

En 2016, la région de Saint-Louis n'a respecté qu'une des trois normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et a enregistré des contreperformances pour les trois indicateurs entre 2015 et 2016. En effet, les indicateurs Nombre d'habitants par poste de santé, Nombre d'habitants par centre de santé, Nombre d'habitants par hôpital sont respectivement de 8 856, 140 433, 327 677 pour des normes établies à 10.000 habitants pour un poste de santé, 50 000 habitants pour un centre de santé, 150 000 habitants pour un hôpital.

Tableau 5.22 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	Année 2015	Année 2016	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/8627	1/8856	1/10 000 hts
Nombre d'habitants par centre de santé	1/136800	1/140433	1/50 000 hts
Nombre d'habitants par hôpital	1/319200	1/327677	1/150 000 hts

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.1.2 Le personnel de santé

En 2016, il y a 855 personnels de santé dans la région de Saint Louis dont la plupart exercent dans le public. En effet, seul 6,7% du personnel travaillent dans le privé. Les Matrones (351) et les Sages-femmes d'état (128) sont le personnel de sante le plus présent dans la région. Toutefois, il y a 46 médecins spécialistes et 33 médecins généralistes dont 8 spécialistes et 7 généralistes exercent dans le privé. Les Assistants infirmiers (91) et les infirmiers d'état (85) sont aussi bien présents dans la région.

Aussi, note-t-on la présence d'un planificateur, de 63 techniciens supérieurs dont 3 privés, de 5 TS Anesthésie, de 7 pharmaciens biologistes, de 5 techniciens supérieurs du génie sanitaire, de 3 sous-officiers d'hygiène et de 24 agents d'hygiène. Par contre, il n y a pas de travailleurs sociaux spécialisés. Le volet social est très intéressant dans le secteur de la santé. Pour son développement, les décideurs doivent mettre en place des conseillers en travail social afin de répondre aux besoins sociaux de la population.

Tableau 5.23 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnelle, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Catégories socio-professionnelles	Région	Dont Privé
Médecins spécialistes	**46**	**8**
Médecins généralistes	**33**	**7**
Pharmaciens biologistes	**7**	**1**
Planificateurs	**1**	**0**
Techniciens supérieurs	**63**	**3**
TS Anesthésie	**5**	**0**
Conseillers en travail social	**0**	**0**
Assistants sociaux	**11**	**0**
Aides sociaux	**2**	**0**
Infirmiers d'état	**85**	**19**
Assistants infirmiers	**91**	**11**
Sages-femmes d'état	**128**	**9**

Catégories socio-professionnelles	Région	Dont Privé
Matrones	351	0
Technicien Supérieur du Génie Sanitaire	5	0
Sous-Officier d'Hygiène	3	0
Agent d'hygiène	24	0

Source : Région Médicale de Saint-Louis

On note que la situation de la région de Saint-Louis est alarmante en 2016 en termes de couverture en personnel de santé. En effet, il y a 1 médecin pour 11045 habitants et 1 infirmier pour 5 585 habitants au lieu d'1 médecin pour 10 000 hbts et 1 infirmier pour 3 000 hbts comme indiqué par les normes de l'OMS. Par contre, la norme 1 sage-femme pour 6000 habitants est respectée puisqu'il y a 1 sage-femme 1858 habitants dans la région. Pour résoudre ce problème, un personnel médical compétent doit être renforcé dans la région de Saint-Louis dans le but de répondre aux demandes des patients.

Tableau 5.24 : Répartition et évolution des effectifs personnel clé des structures de santé selon la qualification professionnelle et le niveau de couverture

Type de personnel clé	Année	Couverture	Normes OMS
Médecins	2016	1/11045	1 méd. pour 10 000 hbts
	2015	1/15960	
Sages femmes	2016	1/1858	1 SF pour 6 000 FAR
	2015	1/2394	
Infirmiers ou agents sanitaires	2016	1/5585	1 INF/AS pour 3 000 hbts
	2016	1/7093	
	2015	1/239400	

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.1.3 Bilan des programmes de santé

V.1.3.1 Santé de la reproduction

Entre 2015 et 2016, le taux de couverture 04 CPN a augmenté de 10 et celui d'achèvement en CPN a subi une hausse de 26 points de pourcentage. Cependant, le taux d'accouchement dans les structures sanitaires a connu une baisse de 15 points de pourcentage. De même, le taux d'utilisation des méthodes contraceptives a diminué de 3%.

Tableau 5.25 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts.

Indicateurs	Année	Taux en %
Couverture en 04 CPN	2015	29
	2016	39
Taux d'achèvement en CPN	2015	33
	2016	59
Taux d'accouchement dans les structures sanitaires	2015	92
	2016	77
Taux de césarienne	2015	5,1
	2016	6
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives	2015	20
	2016	17

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.1.3.2 Programme national de lutte contre le paludisme

Comparé à 2015, la morbidité proportionnelle pallustre a connu une baisse de 48% au courant de l'année 2016. C'est la même tendance qui est noté au niveau du nombre de décès causés par le paludisme. En effet, ce dernier est passé de 4 à 2 unités entre les deux années, soit une baisse de 50%.

Tableau 5.26 : Récapitulatif et évolution des efforts de lutte contre le paludisme

Indicateurs	2015	2016	Variation en %
Morbidité proportionnelle palustre	0,25 %	0,13 %	48
Nombre de décès par paludisme	4	2	50

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.1.3.3 Programme de lutte contre la tuberculose

Entre 2015 et 2016 la population a augmenté, soit 25.432 habitants mais le taux de détection est resté inchangé. Le taux de guérison a vraiment évolué, il est passé de 81% à 91% soit une hausse de 10 points en 2016.

Tableau 5.9 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district

Districts	Année	Population	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades TPM+ en %
Total Région	2015	957 600	619	41	81
	2016	983 032		41	91

Source : Région Médicale de Saint-Louis

V.2 HYGIENE PUBLIQUE

Introduction

L'hygiène publique est l'ensemble des conditions sanitaires des lieux publics et des lieux de travail. Au Sénégal, c'est le Service National d'Hygiène (sous tutelle du Ministère de la santé et de l'Action Sociale (MSAS)) qui a en charge de cet hygiène. En effet, sa direction contribue dans l'amélioration de la Santé et la Prévention contre des maladies liées au manque d'Eau potable, de l'Hygiène et de l'Assainissement.

Le Personnel du Service National de l'Hygiène est chargé seul ou conjointement avec d'autres corps, d'assurer :

- L'éducation des populations en matière d'hygiène et de salubrité,
- Le respect et l'exécution de la législation et de la réglementation en matière d'hygiène dans les agglomérations urbaines et en zone rurale,
- La recherche et la constatation des infractions en matière d'hygiène,
- La surveillance aux frontières et le contrôle de la circulation des personnes en matière d'hygiène sanitaire,
- L'assistance aux autorités administratives, sanitaires et locales dans le domaine de l'hygiène et de la salubrité publique,
- L'appui aux Sous-Brigades d'Hygiène dans la MEO des activités.
- La Brigade Régionale d'Hygiène de Saint-Louis est une unité opérationnelle du Service National de l'Hygiène. Elle est composé de cinq Sous-Brigades d'Hygiène (SBH) : Saint louis ; Richard Toll ; Dagana, Podor et de Pété et de deux (02) Postes d'Hygiène (PH) : Ndioum et Rosso-Sénégal.

V.2.1 Situation des brigades et de l'effectif du personnel

Le personnel de la Brigade Régionale d'Hygiène, toutes catégories confondues, s'élève à 32 agents en 2016. La Brigade Centrale et la Sous Brigade de Saint-Louis concentrent la moitié des effectifs (50 %) avec respectivement 15,63 % et 34,38 % du personnel

d'Hygiène. Le reste du personnel est réparti entre les départements de Dagana avec 31,25 % (Richard-Toll 15,63 % ; Dagana 9,38 % et Rosso-Sénégal 6,25) et de Podor 18,75 % (soit 6,25 % à la SBH2 de Podor ; 9,38 % à Pété et 3,13 au PH3 de Ndioum).

La plus importante proportion du personnel est composée d'Agents d'Hygiène (75 %).

Les Sous-officiers et TSGS ne représentent que le quart des effectifs avec des proportions respectives de 9,4% et 15,6%.

L'examen de la répartition du personnel suivant les services montre que les Agents d'hygiène constituent 40 % des effectifs de la Brigade Centrale et 50,0 % des effectifs de la SBH de Podor. Ailleurs, cette proportion varie entre 66,7 % (à la SBH de Dagana et Pété) et 100 % (SBH de Rosso Sénégal) en passant à 80 % à Richard-Toll.

Tableau 5.10 : l'effectif du personnel de la brigade d'hygiène de Saint-Louis

Départements	**Brigades**	**Nombre**	**Effectif du personnel : 32**		
			TSGS	**Sous-Officiers d'Hygiène**	**Agent Hygiène**
Dagana	SBH Dagana	01	00	01	02
	SBH Richard-Toll	01	01	00	04
	PH Rosso-Sénégal	01	00	00	02
Podor	SBH Podor	01	01	00	01
	Poste d'Hygiène de Ndioum	01	00	00	01
	SBH Pété	01	00	01	02
Saint-Louis	SBH Saint-Louis	01	00	01	10
	B Centrale H Saint-Louis	01	03	00	02
Total Région		**08**	**05**	**03**	**24**

Source : Brigade régionale de Saint Louis

V.2.2 Les visites domiciliaires

Au cours de l'année 2016, le nombre de concessions ayant reçu de visite d'inspection des éléments du service d'hygiène s'élève à 20 032 dont 52,24 % dans le département

[2] SBH : sous brigade d'hygiène
[3] PH : Poste d'Hygiène

de Saint Louis. Dans le département de Dagana et de Podor le nombre de concessions visités représente respectivement 22,26 % et 25,49 % des domiciles contrôlés dans la région. Toutefois, le nombre de concessions ayant reçu de visite d'inspection des éléments du service d'hygiène a beaucoup baissé (-17,72%) entre 2015 et 2016. Cette Chute est imputable à celle notée dans le département de Saint Louis (-36,39%). Au même moment, le nombre de concessions ayant reçu de visite d'inspection des éléments du service d'hygiène a progressé de 46,33% dans le département de Dagana.

Tableau 5.27 : Evolution et répartition du nombre de concessions visitées

Circonscription administrative	Année 2015		Année 2016		Variation en %
	Nb	%	Nb	%	
Département de Dagana	3048	12,52	4460	22,26	46,33
Département de Podor	4845	19,9	5107	25,49	5,41
Département de Saint Louis	16452	67,58	10465	52,24	-36,39
Région de Saint Louis	24345	100	20 032	100	-17,72

Source : Brigade régionale de Saint Louis

V.2.3 Les inspections des ERP4

En 2016, la région compte 9 476 ERP (Etablissement recevant du public) dont 4 639 contrôlés par les agents d'hygiène.

[4] ERP = Etablissement Recevant du Public

Le district sanitaire de saint louis enregistre le plus important taux de couverture avec 83,60%, suivis de Dagana avec 50,91%, Podor vient en dernier place avec seulement 20,87 des ERP[5] contrôlés.

Par ailleurs, il est constaté une faible proportion d'ERP respectant les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire. En effet, moins de la moitié des ERP visités de la région sont en conformité avec les bonnes pratiques d'hygiène alimentaire alors que la cible fixée était de 50%. Le district de Saint-Louis présente la meilleure performance avec 24,74% ensuite vient le district de Dagana avec une petite différence de proportion (23,99%). Le district de Podor affiche une situation assez préoccupante avec 14,04% d'ERP visités en conformité avec les normes d'hygiène.

Concernant les infractions commises, elles sont au nombre de 14819 dans toute la région. C'est dans le district de Saint-Louis que presque la moitié des infractions sont commises (50,3%). Ensuite vient Le district de Podor avec 37,85% du nombre d'infractions commises. Le district de Dagana enregistre le plus faible nombre d'infractions commises (11,8%).

C'est dans le district de Podor qu'on a constaté la proportion d'infractions enrayées la plus élevée avec seulement 33,96%. Le district de Dagana enregistre une proportion de 25,37%. Le district de Saint Louis fait office de mauvais élève en la matière avec 13,75% d'infractions enrayées. Notons qu'au niveau régional, seulement 19 ,77% des infractions ont été enrayées ce qui est très loin la cible de 75% fixée.

Tableau 5.28 : Evolution et répartition des inspections des ERP selon la nature et le département

Circonscription administrative	Nbre total ERP	Nbre ERP visités	%ERP visité	Nbre d'ERP respectant les BPHA	% d'ERP respectant les BPHA	Nbre d'infractions d'hygiène constatées	Nb d'infractions enrayées	% Infractions enrayées
Dagana	2571	1309	50,91	314	23,99	1754	445	25,37
Podor	3891	812	20,87	114	14,04	5609	1905	33,96
Saint Louis	3012	2518	83,60	623	24,74	7456	1025	13,75
Région	9476	4639	48,96	1051	22,66	14819	2930	19,77

Source : Brigade régionale de Saint Louis

[5] ERP= Etablissement Recevant du Public

V.2.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

V.2.4.1 Atouts et potentialités

- Bon appui de la Région Médicale de Saint-Louis et du SNH dans toutes les activités de la Brigade régionale ;
- Bonne volonté et Bon professionnalisme des Chefs de SBH de la région de Saint-Louis ;
- Bonne couverture des 2 Rakaas à Saint-Louis.

V.2.4.2 Contraintes

- Insuffisance d'effectifs au niveau des Sous-Brigades d'hygiène de la région de Saint-Louis ;
- Absence de budgets alloués aux Sous-Brigades d'hygiène de la région de Saint-Louis ;
- Ignorance des populations quant au lien entre les problèmes d'hygiène collective et la santé ;
- Insuffisance de moyens logistiques (motos et Véhicules tout terrain) pour une meilleure mobilité des Agents vers les Communes ;
- Insuffisance au niveau des structures d'hygiène de la région de matériel informatique complet pour le recueil des données d'hygiène et d'assainissement

Insuffisance au niveau des structures d'hygiène de la région de réactifs pour ratisser large dans le suivi de la qualité de l'eau des ouvrages et le contrôle sanitaire des aliments.

V.2.4.3 PERSPECTIVES

Pour une meilleure contribution de la Brigade régionale d'hygiène de Saint-Louis à la préservation de la santé des populations (Objectif majeur du MSAS), un certain nombre de défis dans le domaine de l'hygiène sont à relever en 2017. Il s'agit entre autres de :

- Construire des locaux propres à la Sous-Brigade d'hygiène de Richard-Toll et au Poste d'hygiène de Rosso-Sénégal,

- Créer un Poste d'hygiène à la frontière de Maka-Diama et de Béreth (RIM),
- Assurer les visites de contrôle sanitaire de l'hygiène du milieu et des ERP dans nos villes et villages,
- Renforcer la supervision des activités de terrain.

CHAPITRE VI: ASSISTANCE

INTRODUCTION

L'inégalité sociale est une réalité au Sénégal et évolue de manière exponentielle et à la fois inquiétante. Pour remédier à ce phénomène, l'assistance sociale est mise en place, son rôle est de regrouper toutes les actions visant à venir en aide à des individus, des familles ou des groupes en difficultés enfin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie. Au Sénégal, les axes majeurs de la politique d'action sociale sont l'assistance aux personnes handicapées, les programmes en faveur de l'enfance en situation difficile, l'insertion des personnes du 3ème âge et la coordination des actions sociales de certains ministères, organismes nationaux et internationaux.

Dans la première partie, on mettra l'accent sur l'action sociale à travers les activités menées par le service régional. Dans la seconde partie, les activités déroulées dans la région par le groupement des sapeurs-pompiers seront développées.

VI.1 ACTION SOCIALE

Introduction

Le Service Régional de l'Action Sociale (SRAS) coordonne et met en œuvre la politique d'action sociale dans la région. Il s'appuie sur des Services Départementaux (SDAS), des Centres de Promotion et Réinsertion Sociale (CPRS) et des centres sociaux privés (CSP). Il a pour principale mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion économique et sociale des couches défavorisées. Il est chargé de veiller à l'application de la politique d'action sociale définie par les pouvoirs publics. A ce titre, il doit :

- Superviser et coordonner l'ensemble des structures intervenant dans le domaine de l'Action Sociale et de la solidarité Nationale (Centres de promotion et de réinsertion sociale, centres sociaux privés) ;

- Conseiller les autorités administratives et les autorités locales en matière d'action sociale ;
- Assister les collectivités locales dans l'organisation et la gestion des secours au profit des nécessiteux ;
- Assurer la formation continue des intervenants en matière d'action sociale et de solidarité nationale ;
- Promouvoir toutes actions susceptibles de contribuer à l'insertion et à la réinsertion sociale des personnes en situation difficile ;
- Mettre en œuvre une prophylaxie sociale susceptible de lutter contre les fléaux sociaux ;
- Mettre en place une base de données relative à l'action sociale et à la solidarité nationale.

VI.1.1 La Bourse de sécurité familiale

Dans la région de Saint Louis, 5 060 familles bénéficient de la bourse familiale, 87% d'entre elles sont dans les départements de Dagana (39%) et de Podor (48%). Par ailleurs, 113 des 5 784 handicapés de la région détiennent la carte d'égalité de chance et bénéficient de la bourse familiale. Toutefois, 81% des cartes d'égalité de chance distribuées aux handicapés de la région sont dans le département de Dagana qui regorge 21% des handicapés de la région. Avec 47% des handicapés de la région, le département de Podor a reçu 6% des cartes d'égalité de chance distribuées aux handicapés.

Tableau 6.29 : Répartition par département des bénéficiaires de la bourse de sécurité familiales

Département	Nb handicapés	Nb handicapés détentrices de la Carte d'Egalité des Chances bénéficiant de bourses familiales	Nb familles touchées par les bourses familiales
Dagana	1184	92	1 970
Podor	2700	7	2 414
Saint-Louis	1900	14	676
Région	**5.784**	**113**	**5 060**

Source : SRAS, 2016

VI.2 SAPEURS POMPIERS

VI.2.1 Les sorties

En 2016, les sorties de secours se chiffrent à 1 564 contre 1 019 en 2015, soit une hausse relative 53,5 %. Ces sorties sont occasionnées par les incendies, les secours aux victimes, l'assistance aux personnes en danger et diverses autres opérations.

Graphique 6.3 : Répartition des sorties effectuées par le Groupement National des Sapeurs-Pompiers dans la région de Saint-Louis selon la nature en 2016[6]

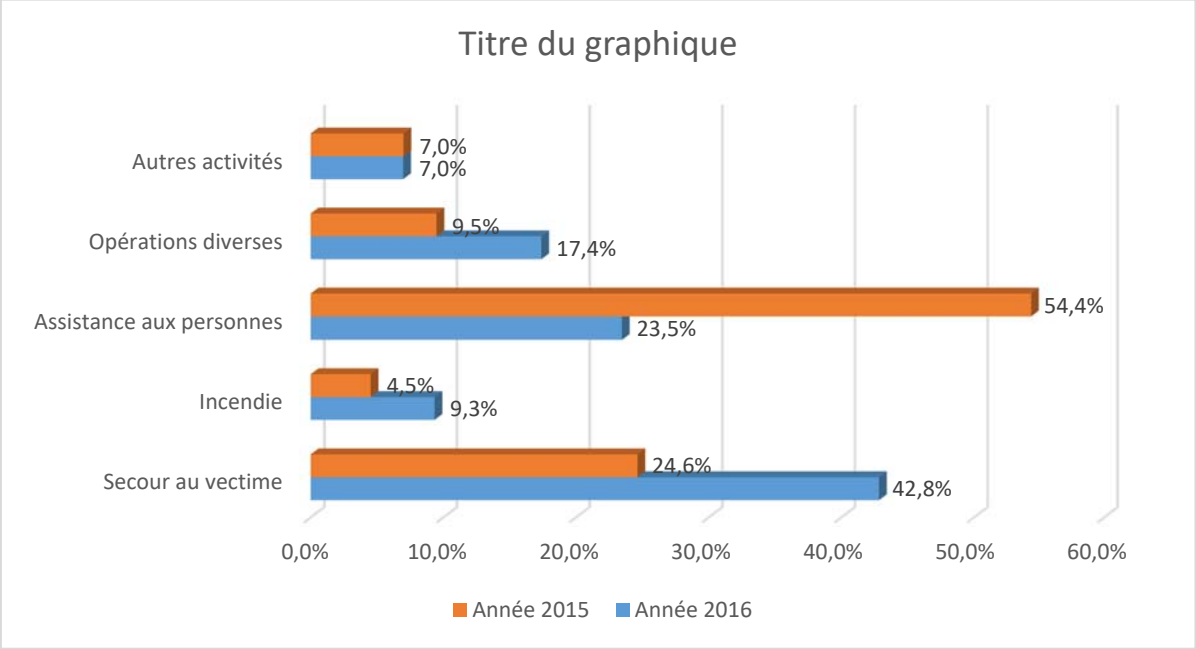

Source : GNSP/SL, 2016

VI.2.2 Le secours aux victimes

Les secours aux victimes représentent une part considérable des interventions du GNSP dans la région de Saint Louis. En effet, le GNPS a effectué 670 sorties pour motif de secours aux victimes, soit 42,8 % des interventions de l'année 2016.

VI.2.3 L'assistance aux personnes

[6] Les données utilisées pour faire le graphique sont fictives

Durant l'année 2016, le GNSP a effectué 367 sorties pour motif d'assistance aux personnes représentant 23,5% des sortie du GNSP.

VI.1.1 VI.2.3.1 Les sorties pour opérations diverses

Les diverses opérations ont occasionné 272 sorties en 2016 contre 155 sorties en 2015, soit une hausse relative de 75,5 %. Elles représentent une part non négligeable (17,4 %) des sorties faites par le GNSP en 2016.

VI.1.2 VI.2.3.2 La lutte contre les incendies

Les sorties du GNSP de la région de Saint-Louis suite à des incendies se chiffrent à 146 en 2016 contre 76 en 2015, soit 70 sorties de plus.

VI.3DIAGNOSTIC DU SECTEUR

VI.3.1Contraintes

1. En matière d'action sociale

- Dispersion des interventions en matière d'action sociale (pluralité des intervenants sans coordination surtout par rapport à certaines ONG et partenaires) ;
- Manque de moyens logistiques adéquats (véhicule tout terrain) pour une couverture efficace de la région ;
- Inadaptation des locaux des services sociaux par rapport aux missions de réinsertion, d'encadrement et de formation (exigüité des locaux, manque de matériels…) ;
- Lenteurs, absence de réactions du niveau national dans les cas de catastrophes (inondations, incendies…) ;
- Insuffisance du personnel.

2. En matière de sapeurs-pompiers

- Un réseau routier très important et particulièrement fréquenté par les gros porteurs (Camions frigorifiques, camions de transport des produits des récoltes, Bus de transport en commun, etc. ;
- L'insuffisance d'appui logistique dans certaines zones (Eaux et Forêts, Hydraulique,…) ;
- Les difficultés d'intervention au niveau du Canal de délestage ;
- L'insuffisance de bouches d'incendie dans toute la région ;
- L'absence de centre d'accueil pour la gestion des personnes en état de déficience mentale ;
- L'inadéquation des centres hospitaliers pour la gestion des grands traumatisés.

VI.3.2 Perspectives

1. En matière d'action sociale

- Disposer d'un bon budget ;
- Assurer le suivi des comités installés au niveau des quartiers ;
- Renforcer la formation des agents sur la Gar ;
- Trouver des financements aux OPH ;
- Augmenter le nombre de projets ;
- Assurer la prise en charge adéquate de l'enfant déshérité.

2. En matière de sapeurs-pompiers

- Favoriser l'implantation de nouvelles formations dans le secteur : à Saint-Louis dans le faubourg de Sor, compte tenu des exigences et contraintes que pose le pont Faidherbe, mais également dans le département de Podor à Ndioum ;
- Favoriser l'implantation des bouches d'incendie à proximité des marchés et les localités à risques ;
- Amener les Collectivités locales à appuyer les formations du Groupement en vue

de renforcer leur capacité opérationnelle, par le biais de la coopération décentralisée ;

- Sensibiliser les populations sur la prise en compte des risques multiples qui pourraient survenir dans leur environnement et les amener à prendre des dispositions afin de les atténuer.

CHAPITRE VII : JUSTICE

INTRODUCTION

La région de Saint-Louis enregistre trois tribunaux départementaux répartis dans les trois capitales départementales et un tribunal régional, à l'instar des autres régions du pays. Ces instances envoient les détenus aux trois Maisons d'Arrêt et de Correction de la région à savoir la MAC de Saint-Louis, celle de Dagana et de Podor. Ces Maisons d'Arrêt et de Correction contribuent à la sécurité sociale et veillent à l'harmonie de la société. Elles accueillent les détenus provisoires et les condamnés.

La population pénale (ou population carcérale) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire :** C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.

Condamné : Personne n'ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine

VII.1 LES ECROUES

L'effectif des écroués est prédominé par le sexe masculin en 2016 avec 1 866 individus hommes contre 64 individus femmes, soit un total de 1 930 écroués. Comparé à l'année précédente cet effectif a connu une hausse de 543 personnes.
Le nombre d'écroués dans la région de Saint-Louis varie selon les départements.
En effet, en 2016, la majorité des détenus se trouvent dans le département de Saint-Louis, soit 71,5 % suivi du département de Dagana, soit 19,5%.

Tableau7. 1: Répartition et évolution du nombre des écroués selon le sexe et la circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Homme			Femme			Total		
		Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne	Eff.	% ligne	% colonne
Département de Podor	Année 2015	102	99	7,7	1	1	1,7	103	100	7,4
	Année 2016	167	96	8,9	7	4	10,9	**174**	100	9,0
Département de Dagana	Année 2015	196	93,8	14,8	13	6,2	22,0	209	100	15,1
	Année 2016	370	98,4	19,8	6	1,6	9,4	376	100	19,5
Département de Saint-Louis	Année 2015	1030	95,8	77,6	45	4,2	76,3	1075	100	77,5
	Année 2016	1329	96,3	71,2	51	3,7	79,7	1380	100	71,5
Région de Saint-Louis	Année 2015	1328	95,7	100	59	4,3	100	1387	100	100
	Année 2016	1866	96,7	100	64	3,3	100	1930	100	100

Source : MAC Dagana/Podor/SL

VII. 2 LES DETENUS

En 2016, les détenus provisoires ont fortement augmenté au niveau de la région (649,6%) et l'effectif des femmes s'est largement accru au niveau du département de Saint-Louis et est inexistant dans les départements de Dagana et Podor.

Le nombre de détenus provisoires a fortement augmenté au niveau de la région (623,5%) et l'effectif des femmes s'est largement accru au niveau du département de Saint-Louis et est inexistant dans les départements de Dagana et Podor.

Concernant les condamnés, une hausse de 84,5% est notée en 2016 et est expliquée par une augmentation spectaculaire du nombre de condamnés de sexe masculin et même de sexe féminin pour la même année.

Tableau7. 2 : Répartition des détenus selon le sexe et le département

Circonscription administrative	Année	Détenus provisoires			Détenus condamnés			Total		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Département de Podor	Année 2015	7	1	8	66	0	66	73	1	74
	Année 2016	167	0	167	7	0	7	174	0	174
	Variation %	2286	-100	1988	-89	-	-89	138	-100	135
Département de Dagana	Année 2015	8	0	8	69	0	69	77	0	77
	Année 2016	6	0	6	53	0	53	59	0	59
	Variation %	-25	-	-25	-23,2	-	-23,2	-23,4	0	-23,4
Département de Saint-Louis	Année 2015	124	9	133	152	3	155	276	12	288
	Année 2016	869	36	905	460	15	475	1329	51	1380
	Variation %	600,8	300	580,5	202,6	400	206,5	381,5	325	379,2
Région de Saint-Louis	Année 2015	139	10	149	287	3	290	426	13	439
	Année 2016	1042	36	1078	520	15	535	1562	51	1613
	Variation %	649,6	260	623,5	81,2	400	84,5	266,7	292,3	267,4

Source : MAC Dagana/Podor/SL

Les infractions les plus fréquentes dans la région de Saint-Louis, en 2016 sont (vol et tentative) et (détention, trafic, usage de chanvre indien). Elles sont essentiellement commises par les hommes.

La recrudescence du (vol et tentative) en 2016 est justifiée par une augmentation de 165% du nombre de personnes ayant commis cette infraction par rapport à 2015. Aussi, le nombre de personnes saisies pour (détention, trafic, usage de chanvre indien) a augmenté de 69% en 2016. Aucun cas de terrorisme n'a été détecté durant cette année.

Tableau7. 3: Répartition des détenus selon la nature des infractions et le sexe

Nature des infractions	Année 2015	Année 2016			Variation en
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Meurtre, assassinat, parricide	**23**	2	0	2	**-91**
Coups et blessures volontaire	**73**	88	20	108	**48**
homicide volontaire	**32**	7	0	7	**-78**
Menaces de mort	**28**	3	3	6	**-79**
Vol et tentative	**305**	803	4	807	**165**

Nature des infractions	Année 2015	Année 2016			Variation en
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Ensemble
Recel	**1**	10	2	12	**1100**
Détention, trafic, usage de chanvre indien	**254**	421	7	428	**69**
Prostitution, attentat à la pudeur	**3**	18	0	18	**500**
Outrage, injure, rébellion	**22**	1	4	5	**-77**
Escroquerie, abus, faux et usage de faux	**71**	128	9	137	**93**
Vagabondage, vérification d'identité	**19**	15	1	16	**-16**
détournement de deniers publics	**1**	11	0	11	**1000**
Infanticide, abandon	**5**	0	9	9	**80**
Viol, enlèvement mineur	**36**	32	0	32	**-11**
Infractions douanières-fraudes	**8**	2	0	2	**-75**
Terrorisme	**3**	0	0	0	**-100**
Autres	**99**	143	4	147	**48**
Total	**983**	**1684**	**63**	**1747**	**78**

Source : MAC Dagana/Podor/SL

CHAPITRE VIII : EAU ET ASSAINISSEMENT

INTRODUCTION

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement constituent des facteurs essentiels à la promotion du développement durable pour le Sénégal. Ces trois secteurs sont importants pour le pays surtout pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (**ODD**), horizon 2015. En ce sens, l'Etat s'engage à travers le projet **PEPAM** à ravitailler l'ensemble du pays en eau potable**.** Au niveau de l'assainissement, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal (**ONAS**) présente dans les grandes villes a pour objet d'améliorer le cadre de vie des populations.

Ainsi, la perspective d'atteindre tous les OMD à l'horizon 2015 s'éloigne de plus en plus, notamment en matière d'accès à l'assainissement. Les performances de ce dernier restent encore en deçà de l'objectif fixé à 76% aussi bien en zone urbaine (63,3%) que rurale (34,3%). Pour l'accès à l'eau potable, les résultats obtenus sont satisfaisants et se situant toujours sur la même dynamique, les résultats qui y sont escomptés pourraient être atteints.

Concernant le plan Sénégal émergent (**PSE**)1, l'Etat ambitionne : (i) d'atteindre 100% en milieu urbain à partir de 2015 et 98% en 2017 en milieu rural pour l'eau potable ; (ii) d'atteindre un taux d'accès des ménages à des systèmes améliorés d'assainissement de 85% dès 2017 en milieu urbain et de 70% dès 2017 en milieu rural.

Ainsi, ce chapitre dresse d'abord la section relative à l'accès à l'eau, ensuite celle liée à l'assainissement.

VIII.1 L'EAU

L'accès à l'eau est l'un des défis majeurs que la région de Saint-Louis veut relever.

C'est ainsi que les OMD à l'horizon 2015 étaient définis. D'après les dernières statistiques, les résultats en matière d'accès à l'eau potable sont en ligne avec les objectifs des OMD avec un taux de 98,7 % en milieu urbain et 80,1 % en zone rurale. L'approvisionnement en eau potable des populations ainsi que la gestion des

ressources en eau est sous le contrôle de La DRH/ SL qui est la structure régionale du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement. Cette dernière s'appuie au niveau central sur la Direction de l'Hydraulique (DH), la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) et l'Office de Forages Ruraux (OFOR) et au niveau régional sur la Brigade Hydrologique de Saint-Louis et la Brigade des Puits et Forages de Ndioum.

VIII.1.1 Les eaux de surface

Parmi les ressources en eaux, la région de Saint-Louis dispose du fleuve qui s'étend de quelque 300 km à l'est et au nord. De même que ses principaux affluents et défluents qui sont le Doué, le Ngalanka, la Taouey. Le volume moyen annuel écoulé environ est de 20,4 milliards de m^3 (station de Bakel). Aussi, détient-il le Lac de Guiers, le Ndiael, les trois marigots, le Gorom Lampsar, la Réserve de Bango, et le Ndialakhar.

VIII.1.2 Les eaux souterraines

Les eaux souterraines font également partie des ressources en eaux de la région. Toute autour de la bordure des zones humides, la nappe est saumâtre ou salée pour le département de Dagana, Podor et Saint-Louis dans une moindre mesure.
Au niveau du Diédiéngol (zone goudron) du Ferlo, les nappes sont abondantes.

VIII.1.3 L'accès à l'eau

VIII.1.3.1 En milieu urbain

- **Le nombre de réseau d'adduction à l'eau potable (AEP)**

Le nombre de réseau d'adduction à l'eau potable (AEP) reste constant entre 2015 et 2016 au niveau de chaque département. Le département de Saint-Louis enregistre un réseau d'adduction à l'eau potable ainsi que le département de Podor et celui de Dagana.

❖ Longueur Réseau d'AEP (m)

De 2015 à 2016, la longueur du réseau d'AEP (m) n'a ni augmenté à Podor, ni à Saint-Louis, non plus à Dagana.

Tableau 8.30 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine selon divers indicateurs, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nombre de réseaux d'Adduction à l'Eau Potable (AEP)	Longueur Réseau d'AEP (m)	Consommation (m^3)
Département de Dagana	Année 2016	1	57527	1 413 834
	Année 2015	1	57527	1 363 758
	Variation %	0	0	3,6
Département de Podor	Année 2016	1	32943	535375
	Année 2015	1	32943	509710
	Variation %	0	0	5,0
Département de Saint Louis	Année 2016	1	378129	6242532
	Année 2015	1	378129	5871403
	Variation %	0	0	6,3
Région de Saint Louis	Année 2016	3	468599	8196741
	Année 2015	3	468599	7744871
	Variation %	0	0	5,8

Source : SDE Saint Louis

❖ Consommation d'eau potable (m^3)

En termes de consommation d'eau potable, en 2015, Saint-Louis a enregistré 5 871 403 m^3, Podor 509 710 m^3 et Dagana 1 363 758 m3.

En 2016, Saint-Louis a enregistré 6 242 532 m^3, Podor 535375 m^3 et Dagana 1 413 834 m^3. Soit une variation, entre 2015 et 2016, de 6,3 % pour saint louis, 5 % pour Podor et 3,6% pour Dagana.

❖ Le nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés a faiblement varié dans la région de Saint-Louis avec une part plus représentative au niveau des privés (3,74 %), il s'en suit les gros consommateurs (1,01 %) puis les administrations (1,93 %). En effet, cette variation observée au sein de la région est imputable aux différentes évolutions dans ses départements. Nous remarquons une plus faible évolution du nombre d'abonnés dans le département de Dagana (1,48 %) suivi d'une augmentation de 1,74 % pour Podor. La plus grande évolution est notée au niveau du département de Saint-Louis (4,51 %).

Tableau 8.31 : Répartition et évolution du nombre d'abonnés et de la consommation d'eau potable en milieu urbain selon le type d'abonnés, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Type d'abonnés						Total	
		Affaires		Officiels AD		Privés			
		Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)	Nb abonnés	Cons. (en m^3)
Département de Dagana	Année 2015	121	72672	134	108648	8475	1182438	8730	1363758
	Année 2016	121	77714	134	95229	8605	1240891	8860	1413834
	Variation %	0	6,9	0	-12,35	1,53	4,94	1,48	3,67
Département de Podor	Année 2015	32	16366	70	95233	2647	398111	2749	509710
	Année 2016	30	15364	73	101077	2694	418934	2797	535375
	Variation %	-6,25	-6,12	4,28	6,13	1,77	5,23	1,74	5,03
Département de Saint-Louis	Année 2015	339	339861	365	977003	28726	4554539	29430	5871403
	Année 2016	346	400526	373	1036367	30041	4810639	30760	6247532
	Variation %	2,06	17,84	2,19	6,07	4,57	5,62	4,51	6,4
Région de Saint-Louis	Année 2015	492	428899	569	1180884	39848	6135088	40909	7744871
	Année 2016	497	493604	580	1232673	41340	6470464	42417	8196741
	Variation %	1,01	15,08	1,93	4,39	3,74	5,46	3,68	5,83

Source : SDE Saint Louis

❖ La consommation

Concernant la consommation d'eau potable dans la région, nous notons une hausse pour les différents types de consommateurs (15,08% du côté des gros 4,39% pour les administrations et de 5,46% du côté des privés).La consommation d'eau potable a également augmenté dans les trois départements Saint Louis (6,4 %), Podor (5,03%) et Dagana (3,67%).

VIII.1.3.2 En milieu rural

La région de Saint-Louis dispose de ressources en eau abondantes. C'est à travers ses énormes ressources en eau qu'elle a des opportunités de réaliser des forages.

En 2016, la région de Saint-Louis compte en total 155 forages (78 forages humains et 77 forages pastoraux) et contre 149 (72 forages humains et 77 forages pastoraux) en 2015, soit une hausse de 6 forages. Cette hausse se justifie essentiellement par la construction de 6 nouveaux forages humains dans le département de Podor qui par ailleurs abrite la quasi-totalité des forages humains de la région de Saint-Louis. Quant aux forages pastoraux, ils n'ont pas évolué. Ils représentent un total de 77 dont 10 dans le département de Dagana et 67 dans le département de Podor.

Concernant les unités de potabilisation (UPT), la région en dispose 42 réparties comme suit :

- 28 dans le département de Dagana ;
- 10 dans le département de Podor
- et 4 à Saint-Louis.

Par ailleurs, la région affiche un taux d'accès de 73%. Le département de Dagana affiche le plus faible taux d'accès (66%), ce qui s'explique par le faible nombre d'ouvrages dans la localité contrairement au département de Podor qui affiche le taux le plus élevé (77%) due à son fort nombre d'ouvrages. Les taux d'accès des départements de Podor et de Saint-Louis sont satisfaisants

Tableau 8.3 : Répartition et évolution du nombre d'ouvrages hydrauliques selon la circonscription administrative

Type d'ouvrages	**total**	**Dép. Podor**	**Dép. Dagana**	**Dép. St Louis**
Forages humains	78	78	00	00
Forages pastoraux	77	67	10	00
Unité de potabilisation (UPT)	42	10	28	04
Total	**197**	**155**	**38**	**04**
Taux (en %)		**77**	**66**	**75**
Taux d'accès Régional à la dernière revue PEPAM		**73%**		

Source : Division Régionale de l'Hydraulique

VIII.2 L'ASSAINISSEMENT

Saint-Louis est l'une des régions très frappées par les inondations à cause de sa position géographique. Dès lors, la question de l'assainissement devient l'une des priorités de la région. A cet effet, cette dernière dispose de l'Office National d'Assainissement du Sénégal (ONAS) qui lutte contre ce fléau afin de mettre ses habitants dans un meilleur cadre de vie. De ce fait, en 2016, les projets de l'ONAS sont marqués par le démarrage des travaux de renouvellement du réseau des eaux usées de l'Île et de la réhabilitation des ouvrages du réseau pluvial.

VIII.2.1 L'accès

L'objectif fixé dans le cadre des OMD est l'accès universel en 2030. L'Etat du Sénégal s'était fixé pour objectif d'amener le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural de 29 % en 2010 à 63% en 2015, mais malheureusement ce taux ne cesse de baisser d'année en année avec 36,7% en 2015 et 36,46% en 2016.

Tableau 8.4 : Couverture en latrines (traditionnelles et améliorées)

Département	Nb total ménages	Population totale	Nb ménages ayant accès	Population ayant accès	Taux d'accès
Dagana	32674	261396	25486	203888	78 %
Podor	50121	400972	39094	312758	78 %
Saint-Louis	40083	320664	31264	250117	78 %
Région	**122878**	**983032**	**95844**	**766763**	**78 %**

Source : Service régional de l'assainissement, rapport d'activité 2016

En 2016, la région a été très faiblement touchée en termes d'intervention avec seulement 283 latrines familiales et 20 édicules publics réalisés dans le cadre du BCI/MCDAR ; ce qui justifie la baisse du taux d'accès global de 36,46 %.

La défécation à l'air libre estimée à 22% est donc pratiquée par près de 216 000 personnes ; ce qui pourrait impacter négativement sur la santé, l'environnement et l'économie des populations.

Les besoins en ouvrages d'assainissement sont estimés à 41886 latrines familiales en milieu rural et 237 blocs sanitaires au niveau des écoles.

Les communes de Boké Dialloubé, Mbane, Bokhol et Gamadji Saré ont toujours les taux d'accès les plus faibles de la région.

Tableau 8.5 : Couverture en latrines améliorées

Département	Nb total ménages	Population totale	Nb ménages ayant accès	Population ayant accès	Taux d'accès
Dagana	32674	261396	11774	94192	36,03 %
Podor	50121	400972	18394	147152	36,70 %
Saint-Louis	40083	320664	14644	117152	36,53 %
Région	**122878**	**983032**	**44812**	**358496**	**36,46 %**

Source : Service régional de l'assainissement, rapport d'activité 2016

VIII.3 DIAGNOSTIC DU SOUS-SECTEUR

VIII.3.1 Atouts et potentialités

1. en matière d'eau

La région de Saint-Louis dispose de beaucoup d'atouts et de potentialités comme :

- la présence de beaucoup de ressources en eau : les eaux souterraines, le fleuve Sénégal, les lacs…
- le lotissement des villes et commune ;
- Le taux d'accès de la population en eau potable au niveau de la région qui est de 88% en 2016 contre 89% en 2015 soit une régression de -1 point
- les premières infrastructures datant de l'époque coloniale ;

- la présence de tous ses branchements privés réalisés par la SDE dans les communes urbaines et parfois dans les communes rurales en particulier dans les Département de Saint Louis et de Dagana.

2. en matière d'assainissement

Le taux d'accès des populations rurales à des installations sanitaires améliorées était de 38,7% en 2014 et 36,7% en 2015 avec une baisse de 2points.

En 2016, le taux d'accès est de 36,46 %. Puisque le taux a encore baissé, cela signifie que la région a été très faiblement touchée en termes d'intervention avec seulement 283 latrines familiales et 20 édicules publics réalisés dans le cadre du BCI/MCDAR.

Les besoins en ouvrages d'assainissement sont énormes. Ils sont estimés à 41886 latrines familiales en milieu rural et 237 blocs sanitaires au niveau des écoles.

Pour satisfaire ses besoins, on devra mettre en place de projets et programmes ambitieux de réalisations de paquets d'ouvrages individuels adaptés et accessibles au niveau des ménages et des lieux publics (écoles, postes de santé, marchés, etc.). Ceci nécessitera aussi la mise en place de stratégies efficaces de sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement mais aussi une plus grande implication des collectivités locales pour une meilleure prise en charge de l'assainissement dans les politiques de développement.

VIII.3.2 Contraintes

1. en matière d'eau

Les difficultés rencontrées au niveau de la DRH le retard dans l'exécution de la phase I du Programme d'Urgence pour le Développement Communautaire (PUDC). Seuls les ouvrages de Ndiayenne Peulh dont le démarrage de l'exploitation est imminent, de Gaoudé Boffé dont l'installation des équipements est en cours et de Rendo dont les essais de pression sont aussi en cours sur les sept (07) systèmes multi villages en cours de réalisation depuis 2015 présentent un état d'avancement des travaux très satisfaisant. Il y'a aussi la commune de Rosso Sénégal qui constitue une problématique de taille en matière d'accès à l'eau potable. En outre, il est à noter aussi les contraintes suivantes :

- Le manque de moyens de la DRH.

- L'ancienneté des infrastructures hydrauliques
    - 08 forages équipés de bassins ;
    - 14 forages équipés de réservoirs au sol ;
    - 32 forages équipés de mini château avec une hauteur sous radier (H/R) de 05 à 10 m et une capacité de stockage de 5 à 100 m3 ;
    - Plus de 40 % des ouvrages ont plus de vingt ans d'âge ;

    - Capacité de production insuffisante pour couvrir toute la région.

2. en matière d'assainissement

- Faiblesse des moyens du service (fonctionnement, matériel, véhicule) ;
- Faiblesse des investissements surtout en milieu rural ;
- Insuffisance des ressources humaines qualifiées (le recrutement des techniciens au niveau des départements est jugé nécessaire) ;
- L'ancienneté des locaux du service.

VIII.3.3 Perspectives

1. en matière d'eau

Les perspectives pour 2017 se résument comme suit :

- Poursuite des travaux de réalisation des 07 systèmes multi villages d'adduction d'eau potable phase I et démarrage des travaux de 14 autres, phase II dans le cadre du PUDC dans le département de Podor ;
- Démarrage des travaux de réalisation de dix (10) Unités de Potabilisation mono villages des eaux de surface dans le cadre du projet YAMAHA dans le département de Podor ;
- Démarrage des travaux de raccordement des villages de Polo I, de Polo II et de Massaragabou, de la réhabilitation du l'unité de potabilisation de Ndialakhar, du projet d'AEP de Gandon, de la construction de châteaux d'eau et de réalisation de réseaux d'AEP à Walé Walé et à Nenette dans le cadre du Programme AICHA ;

- La finalisation des travaux de raccordement au réseau de la SDE des 32 localités de la commune de Ngnith et le démarrage des travaux de réhabilitation de la station de potabilisation de Mbane dans le cadre du programme d'alimentation en eau potable des villages riverains du Lac de Guiers par l'OLAG/PREFELAG.

2. en matière d'assainissement

Hormis le programme d'assainissement des villages riverains du lac de Guiers annoncé par l'OLAG et le démarrage de la phase 2 du programme AICHA devant intervenir dans des localités très circonscrits (2 à 3 communes), aucune perspective n'est encore envisagée dans la région en termes d'intervention en milieu rural pour l'année 2017.
Le seul programme qui est intervenu dans la région en 2016 (BCI/MCDAR) n'a pas été renouvelé dans le budget de 2017.

CHAPITRE IX – AGRICULTURE

INTRODUCTION

En matière de politique de développement économique, l'Etat du Sénégal place l'agriculture au centre de ses priorités. Elle constitue la principale source de nourriture, de revenus et d'emplois de la population du monde rural. Elle contribue ainsi dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire du pays. Cette activité du secteur primaire est au cœur des politiques économiques du Sénégal. Parmi ses politiques, il y a le PRACAS, issu du Plan Sénégal Emergent (PSE). Dans ce plan, l'agriculture constitue le pilier n°1 de la structuration de l'économie.

Comme la plupart des régions, l'agriculture est à la base de la vie économique de la région de Saint Louis. Elle occupe une bonne part de la population active. Différentes cultures telles que le riz, les tomates, Oignons, patates, le maïs entre autres sont pratiquées dans cette région.

Dans ce chapitre, les points qui feront l'objet d'un traitement sont :

- Les services techniques et autres intervenants
- La préparation de la campagne
- Le bilan de la campagne agricole
- Diagnostique du secteur.

Dans ce dernier point, nous essaierons de parler des atouts et potentiels de la région, étaler les contraintes de la campagne 2016/2017 avant d'aborder les perspectives de la prochaine campagne.

IX.1 LES SERVICES TECHNIQUES ET AUTRES INTERVENANTS

IX.1.1 Les services techniques

La direction régionale du développement rural est organisée comme suit :

- Division de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
- Division des productions végétales composée de trois sections que sont :
  - Section de contrôle et certification des semences
  - Section de suivi de la campagne agricole
  - Section protection des cultures
- Division des productions Animales
- Division du génie Rural
- Bureau administratif et financier comprenant :

  - Section gestion et comptabilité matière
  - Section personnel et ressources humaines

IX.1.2 Les autres intervenants

Au niveau départemental, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural est représenté au niveau des trois départements par les Services Départementaux du Développement rural. Ces services ont pour mission :

- Appliquer les programmes agricoles définis pour le département
- Suivre le secteur agricole ;
- Suivre et évaluer les programmes de développement agricole dans le département ;
- Appuyer les collectivités dans leurs programmes d'action destinés au développement agricole du département ;
- L'effectif du personnel de la DRDR de Saint Louis est de 24 personnes réparties comme suit :
  - 3 Ingénieurs Agronomes

- 2 Ingénieurs des travaux Agricoles

- 4 Techniciens
- 4 agents administratifs
- 1 Chauffeur
- 10 individus du personnel d'appui de la DPV.

IX.2 LA PREPARATION DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

IX.2.1 La mise en place des semences

Pour une bonne coordination de la supervision de la mise en place et de la vente des semences et du matériel agricole, le Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural a institué dès le mois d'Avril une circulaire sous le N°0687/MAER/DA du 01 avril 2016. Au niveau régional, le Gouverneur de région a établi l'arrêté portant création d'un Comité Régional de Contrôle et de Suivi des opérations de cession des intrants et de matériels agricole. Il s'en est suivi au niveau local la mise en place des Comités locaux par les Préfets et les Sous-préfets. Ce dispositif a permis la bonne coordination des activités de la campagne agricole avec tous les acteurs.

L'objectif de la campagne 2016/2017 était de collecter 50 000 tonnes de semences, dont 50 % semences écrémées et 50 % semences certifiées. Dans le but de faciliter cette collecte, l'Etat a déposé au niveau de la CNCAS, un fonds de commercialisation de 11,5 milliards disponibles pour tous les opérateurs (privés semenciers et industriels) désireux de participer à la commercialisation.

Tableau 9. 32: Situation et Evolution des quantités de semences distribuées dans la région de Saint louis

Semences		Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint Louis			Région de Saint Louis		
		campagne 2015/2016	campagne 2016/2017	variation (%)	campagne 2015/2016	campagne 2016/2017	variation (%)	campagne 2015/2016	campagne 2016/2017	variation (%)	campagne 2015/2016	campagne 2016/2017	variation (%)
Arachide	Reçu (T)	50,0	50,0	0,0	5,0	0,0	-100,0	45,0	45,0	0,0	45,0	**95,0**	111,1
	Vendu (T)	50,0	50,0	0,0	5,0	0,0	-100,0	45,0	45,0	0,0	45,0	**95,0**	111,1
	Reliquat (T)	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	**0,0**	
Maïs local	Reçu (T)	20,0	0,0	-100,0	33,0	40,0	21,2	0,0	0,0		0,0	40,0	
	Vendu (T)	15,1	0,0	-100,0	26,2	38,8	48,1	0,0	0,0		0,0	38,8	
	Reliquat (T)	5,0	0,0	-100,0	6,8	1,2	-82,4	0,0	0,0		0,0	1,2	
Mil souna	Reçu (T)	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
	Vendu (T)	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
	Reliquat (T)	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
Sorgho local	Reçu (T)	0,0	0,0		50,0	20,0	-60,0	0,0	0,0		0,0	0,0	
	Vendu (T)	0,0	0,0		47,0	19,7	-58,1	0,0	0,0		0,0	0,0	
	Reliquat (T)	0,0	0,0		3,0	0,3	-89,3	0,0	0,0		0,0	0,0	
Niébé	Reçu (T)	115,0	50,0	-56,5	30,0	50,0	66,7	77,0	115,0	49,4	77,0	215,0	179,2
	Vendu (T)	110,0	50,0	-54,5	29,7	50,0	68,4	74,5	115,0	54,4	74,5	215,0	188,6
	Reliquat (T)	5,0	0,0	-100,0	0,3	0,0	-100,0	2,5	0,0		2,5	0,0	-100,0

Source : DRDR de Saint Louis

Pour la campagne 2016/2017, la région de Saint Louis s'est fixé comme objectif obtenir 50 tonnes de Maïs, 215 tonnes de Niébé et 105 tonnes d'Arachide.

Arachide

Sur un objectif de mettre en place 105 tonnes d'arachide dans la région, les 95 tonnes qui ont été reçues sont vendues. Cela se traduit par 90,45% de réalisation et 100% de vente.

Niébé

Pour le Niébé, l'objectif était de mettre en place 215 tonnes qui ont été reçues et entièrement vendues soit une réalisation de 100% et 100% de taux de vente.

Maïs

Pour le maïs, les 50 tonnes que la région s'était fixée 40 ont été obtenues soit une réalisation de 80%. Et dans ces 40 tonnes 38,8 ont été vendues soit un taux de 97%.

Durant la campagne agricole 2016/2017 une variation de plus de 100% est notée au niveau de la mise en place et de la vente des semences :

- Arachide : 11,1% de mise en place et de vente
- Niébe : 179,2% de mise en place et 188,6% de vente.

IX.2.2 La mise en place des engrais et autres fertilisants

Tableau 9.33: Situation et Evolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Saint Louis

grais et autres fertilisa		Département de Dagana			Département de Podor			Département de Saint Louis			Région de Saint Louis		
		campagne 2015/2016	campagne 2016/2017	Variation %	campagne 2015/2016	campagne 2016/2017	variation (%)	campagne 2015/2016	campagne 2016/2017	variation (%)	campagne 2015/2016	campagne 2016/2017	variation (%)
6.20.10	Reçu (T)	51,0	20,0	-60,8	35,0	40,0	14,3	54,0	40,0	-25,9	140,0	100,0	-28,6
	Vendu (T)	40,1	0,0	-100,0	5,0	0,0	-100,0	23,2	31,3	34,7	68,3	31,3	-54,2
	Reliquat (T)	10,9	20,0	83,5	30,0	40,0	33,3	30,8	0,0	-100,0	71,7	60,0	-16,3
15.10.10	Reçu (T)	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
	Vendu (T)	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
	Reliquat (T)	0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	
15.15.15	Reçu (T)	100,0	0,0	-100,0	65,0	38,0	-41,5	**0,0**	0,0		165,0	38,0	-77,0
	Vendu (T)	33,4	0,0	-100,0	0,0	0,0		**0,0**	0,0		33,4	0,0	-100,0
	Reliquat (T)	66,6	0,0	-100,0	65,0	38,0	-41,5	**0,0**	0,0		131,6	38,0	-71,1
UREE	Reçu (T)	14005,5	8786,0	-37,3	4902,8	1612,6	-67,1	0,0	0,0		18908,3	10398,6	-45,0
	Vendu (T)	6059,6	5212,9	-14,0	3012,9	1508,9	-49,9	0,0	0,0		9072,5	6721,8	-25,9
	Reliquat (T)	7945,9	3573,1	-55,0	1889,8	103,7	-94,5	0,0	0,0		9835,8	3676,8	-62,6
DAP	Reçu (T)	3966,0	1945,0	-51,0	1812,3	598,0	-67,0	0,0	0,0		5778,3	2543,0	-56,0
	Vendu (T)	2155,2	1241,0	-42,4	982,1	381,5	-61,2	0,0	0,0		3137,3	1622,5	-48,3
	Reliquat (T)	1810,8	704,0	-61,1	830,1	216,6	-73,9	0,0	0,0		2641,0	920,6	-65,1

Source : DRDR de Saint Louis

L'analyse de ce tableau révèle que les principaux types d'engrais utilisés dans la région sont : 6-20-10, DAP, 15-15-15, et UREE. Pour la campagne agricole 2016/2017, sur un objectif de 20 113 tonnes d'engrais de tous types confondus, la région en a reçu 13 080 soit 65,03 % de taux de mise en place. Parmi ces 13 080 tonnes reçues, 8375,75 tonnes ont été vendues soit un taux de vente de 41,64 %. Contrairement à la campagne précédente où la région avait reçu 24 991,6 tonnes d'engrais et avait vendu 12 311,5 tonnes soit un taux de vente de 49,26 %. Globalement, une diminution de la mise en place et de la vente de ces engrais ont été enregistrés dans la région.

Cette diminution résulte principalement des faibles ventes enregistrées. En effet,

- sur 100 tonnes de 6-20-10 reçues seulement 31,25 ont été vendues ;
- sur 2543 tonnes de DAP, 1622,5 sont vendues
- sur 38 tonnes de 15-15-15 il n'y a eu aucune vente
- sur 10399 tonnes reçues seules 6722 ont vendues.

IX.2.3 La mise en place des produits phytosanitaires

Les oiseaux granivores constituent un fléau à l'échelle sous régionale. En effet, ce ravageur transfrontière cause d'énormes dégâts de l'ordre de 15 à 40, voire 50 % selon les dates de semis de riz et selon les zones de cultures (accessibilité des dortoirs).

En ce qui concerne la lutte anti aviaire, les opérations de lutte ont été menées par la DPV et ont permis de minimiser les dégâts.

Durant cette campagne au total huit (08) UPV ont été déployées dans la région de Saint-Louis, 3900 L de produit ont été utilisés dont 1613 L de Fenthion 640 UL épandus en 178 sorties pendant la période d'hivernage.

Pour les rats de mémoire, une invasion d'une telle ampleur n'a pas sévi dans la Vallée depuis les années 1978.

Face à cette situation et pour permettre aux producteurs de faire face à ces rongeurs, la DPV a fourni 1 533 litres de Chlorocal (raticide), équivalant à 46 tonnes d'appâts à épandre dans les zones d'invasion.

Pour la lutte, une fiche de gestion du ravageur a été élaborée pour servir de guide aux producteurs. Des séances de sensibilisation ont été également faites au profit de ces derniers.

IX.2.4 La mise en place des matériels et équipements agricoles et crédit octroyé

- MISE EN PLACE DES MATERIELS ET EQUIPEMENT AGRICOLES

Dans le cadre du programme d'équipement du monde rural, du matériel agricole et des infrastructures de stockage ont été mis en place.

Tableau 9.34: Répartition des matériels et équipements agricoles dans la région de Saint Louis

Rubriques	Unités
Moissonneuses batteuses	43
Batteuses à riz	51
Tracteurs	105
Offsets	42
Groupes motopompes	525
Equipements stations de pompage	8

Source : SAED 2014/2016

Pour cette campagne, la région de Saint louis a reçu 8 équipements stations de pompage, 42 offsets, 43 moissonneuses batteuses, 51 batteuses à riz, 105 tracteurs et 525 groupes motopompes.

Lors de la précédente campagne, la région avait reçu 12 moissonneuses batteuses, 44 tracteurs, 65 batteuses et 375 groupes motopompes. Globalement, certains matériels et équipements agricoles ont connu une augmentation sauf les batteuses qui ont diminué de 21,54 %.

Tableau 9.35: Infrastructure de stockage

Rubriques	Réalisations (Unités)
Magasins de stockage	30
Tentes bâchées	105
Total	**135**

Source : SAED 2014/2016

Après la récolte, les produits doivent être conservés en attendant d'être utilisés ou commercialisés. Et pour cela, les producteurs devront disposer un certain nombre d'infrastructures. C'est ce qui explique l'aménagement des magasins de stockage et des tentes bâchées qui sont respectivement au nombre de 30 et 105 dans la région de saint Louis.

❖ LE CREDIT OCTROYE

Pour les besoins de financement de la campagne agricole 2016/2017, la Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal a retenu un programme 16 391 565 231 F CFA qui équivaut à une superficie cumulée de 46 941 ha.

Tableau 36: Programme de financement de la CNCAS pour la campagne agricole 2016/2017

Saison	Programmes Présentés			Programmes Retenus		
	Nb demandes	Superficie (ha)	Montant (F CFA)	Nb demandes	Superficie (ha)	Montant (F CFA)
SF* 2015-2016	361	2 711	2 103 605 997	315	2 332	1 683 301 954
SSC* 2016	1152	30 865	10 574 033 395	1011	24 333	8 244 076 106
Hivernage 2016	953	24 561	7 945 174 059	874	20 276	6 464 187 171
Région St-Louis	**2466**	**58 137**	**20 622 813 451**	**2 200**	**46 941**	**16 391 565 231**
taux				**89,21%**	**80,74%**	**79,48%**

Source : DRDR de Saint Louis

SF* : saison Froide ; SSC* : Saison sèche Chaude

Durant la campagne 2016/2017 des demandes de crédit ont été présentées à la CNCAS. Sur 2466 programmes équivalent à 58 137 ha de superficie cumulée et coûtant près de 21 milliards de FCFA 2200 programmes ont été retenus. Ces 2200 programmes retenus couvrent une superficie de 46941 ha et ils sont financés à hauteur de près de 16,4 milliards de FCFA.

IX.3 BILAN DE LA CAMPAGNE AGRICOLE

Au terme de la campagne agricole 2016/2017, la plupart des cultures pratiquées dans la région ont connu une augmentation :

- ✓ céréales passent de 335 873,4 tonnes de la campagne 2015/2016 à 406 420 tonnes pour la campagne 2016/2017 soit une hausse de 17,36%.
- ✓ la production de riz, qui de 391 758 tonnes en 2015/2016 passe à 397 775 tonnes en 2016/2017soit une hausse de 1,5%.
- ✓ Le mil a connu une augmentation passant de 2 129 tonnes en 2015/2016 à 2 191 tonnes en 2016/2017 soit une hausse de 2,9%.
- ✓ Le Sorgho a connu une augmentation de sa production passant de 880 tonnes en 2015/2016 à 968 tonnes en 2016/2017 soit une augmentation de 10%.
- ✓ Le maïs de cette année a connu une augmentation passant de 5 018 tonnes en 2015/2016 à 5 485 tonnes en 2016/2017 soit une hausse de 9,6%.

Malgré une augmentation notée dans la plupart des cultures, il y'en a qui ont enregistré une diminution :

- La production d'arachide d'huilerie a par contre connu une baisse de 18,2% passant de 5 714 T en 2015/2016 à 4 672 T en 2016/2017.
- Les productions de niébé et de manioc ont connu des baisses respectives de 34% et 7,8% tandis que celle de la pastèque a connu une augmentation de 5,3%.

IX.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

IX.4.1 Les contraintes et difficultés rencontrées

Pendant la campagne 2016/2017, un certain nombre de contraintes et de difficultés ont été notés :

- Insuffisance et vétusté des aménagements rizicoles ;
- Retard dans la livraison et l'installation des GMP et accessoires du PUDC ;
- Inadaptabilité des offsets arrivés avec les tracteurs JOHN DEERE ;
- Faiblesse du parc de moissonneuses-batteuses à Podor ;
- Solvabilité des producteurs ;
- Difficultés de drainage dans le delta occasionnant la salinisation des périmètres par défaut de drains ;
- Insuffisance des moyens financiers et difficultés de les mobiliser pour répondre à la demande des producteurs en création d'aménagement, en entretien, en GMP, en Offsets et en magasins
- Difficulté de commercialisation du paddy et du riz blanc
- Non effectivité de l'interdiction d'importation du riz entier et la suppression de prime fixe sur l'électricité

Face à ces difficultés, des solutions ou recommandations ont été formulées :

- réfectionner et entretenir les aménagements ;
- aménager de nouveaux périmètres ;
- réhabiliter les aménagements vétustes ;
- mettre à la disposition de la SAED les moyens financiers destinés au programme ;
- rendre effectives les mesures d'importation du riz entier et de la prime fixe ;
- renforcer l'équipement en GMP;
- construire des magasins de stockage de paddy ;
- acquérir des offsets pour les tracteurs de marque John DEERE;
- rembourser le crédit contracté à temps.

IX.4.2 LES PERSPECTIVES DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE

Dans la région de Saint Louis, des projets et programmes vont contribuer à l'atteinte des objectifs de la campagne agricole 2017/2018 :

- **Programme national d'Autosuffisance en Riz (PNAR)**

L'objectif de ce programme est d'arriver, à l'horizon 2017, à une totale satisfaction de la demande nationale en riz de bonne qualité estimée à 1080 000 tonnes soit 1600000 tonnes de paddy.

La stratégie de mise en œuvre du PNAR porte essentiellement sur l'augmentation des superficies, la modernisation des moyens et méthodes de production et de transformation et la professionnalisation des acteurs en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et contribuer ainsi à la lutte contre la pauvreté.

Pour faciliter l'atteinte des objectifs du PNAR, il est nécessaire d'harmoniser des interventions des différents projets et programmes intervenant dans la région.

- **Institut national de Pédologie (INP)**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités de gestion durable des terres agricoles au niveau de la région, l'INP prévoit des activités d'information et de sensibilisation auprès des producteurs sur les aspects de DRS/CES. Il prévoit également l'amendement PNM afin de lutter contre le phénomène de salinisation des terres agricoles de la région.

- **ISRA**

L'ISRA va poursuivre des activités de recherche et de la formation à l'intention des producteurs de la région.

CHAPITRE X - ELEVAGE

INTRODUCTION

L'élevage est l'ensemble des activités qui permettent d'assurer la multiplication des animaux souvent domestiques, parfois sauvages, pour l'usage des humains. Il constitue de nos jours une importante source de revenus pour une grande partie des populations sénégalaises. L'élevage contribue à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et assure les moyens d'existence de 30% des ménages en milieu rural. Il présente un potentiel important en termes de création de richesse avec une contribution au PIB de 4,8% en 2016 selon le rac (2017). C'est fort de ce constat que les autorités ont adopté depuis 2014 une stratégie visant à accélérer les filières clés de l'élevage (bétail-viande, lait, cuirs et peaux, aviculture) dans tout le pays plus particulièrement dans la région de Saint-Louis qui constitue l'une des zones les plus importantes en matière d'élevage avec un vaste espace dédié (70% du territoire régional).

De par sa place au cœur de l'axe 1, « la transformation sectorielle de l'économie et croissance » du plan Sénégal émergent, l'Etat du Sénégal entend faire de l'élevage un poumon de l'économie nationale. La région de Saint Louis occupe une place importante dans la politique nationale de développement de l'élevage. En effet, la région abrite une grande partie de la zone sylvo-pastorale où se pratique essentiellement l'élevage pastoral qui constitue un des trois types d'élevage pratiqués au Sénégal.

L'élevage contribue à la richesse de la région même si elle est moindre. En effet, l'élevage contribue à hauteur de 27,8% de la valeur ajoutée du secteur primaire. Ce dernier est de 93,2 milliards de FCFA selon le PRDI (2013-2017).

X.1LES SERVICES TECHNIQUES, AUTRES INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES

X.1.1Les services techniques

La hausse de 74 % des effectifs du personnel des inspections de service vétérinaire est tirée par l'augmentation de 105% des agents techniques et de 25% des Ingénieurs des Travaux d'Elevage entre 2015 et 2016. Par contre, l'effectif de docteurs vétérinaires, est resté constant entre les deux années.

Tableau 10.37 : Répartition et évolution des effectifs du personnel des Inspections de Services Vétérinaires selon le diplôme, par Inspection

Année	Docteur vétérinaire	Ingénieur des Travaux d'Elevage	Agents Techniques d'Elevage	Autres	Ensemble
Année 2015	1	4	20	2	27
Année 2016	1	5	41	-	47
Variation %	0	25	105	-100	74

Source : Service régional de l'élevage

X.1.2 Les autres intervenants

Les autres intervenants sont principalement des associations, des fédérations et des syndicats. Ils interviennent dans la région, mais aussi il y'a des projets spécifiques à certains département comme Podor.

Tableau10. 1: Liste des autres intervenants

Intervenants	Statut (ONG, Association, Projet, Programme de développement, etc.)	Domaine d'intervention	Zone d'intervention
MDE	Association	Production animale	Régional
DIRFEL	Association	Production animale	Régional
FGIE	Fédération	Production animale	régionale
SUES	Syndicat	Production animale	Régional
SUES/FC	Syndicat	Production animale	Régional
UNOES	Association	Production animale	Régional
Femme GIE Eleveurs	Association	Production animale	Régional
APES	Association	Production animale	Régional
Fédération éleveurs Dagana	Association	Production animale	Dept Dagana
ADENA	Association	Production animale	Dept Podor
ADCRD	Association	Production animale	Dept Podor
FAED	Association	Production animale	Dept Podor
FEVUFDEC	Association	Production animale	Dept Podor
Mouvement pour le développement de l'Elevage au Sénégal	Association	Production animale	Dept Podor
Dental Bamtaré Tooro	Association	Animation, alphabetisation, Productions animales	Dept Podor

Source : Service régional de l'élevage

Ces projets interviennent dans la plupart de la production animale, du commerce et de la transformation de la viande, de l'animation et des alphabétisations.

X.1.3 Les infrastructures et équipements

Sur l'ensemble des infrastructures pastorales et avicoles, il n'y a pas eu de variation entre les deux années.

Tableau10. 2: Répartition et évolution du nombre d'infrastructures pastorales et avicoles par circonscription administrative

Infrastructures	Saint-Louis		Dagana		Podor		Région	
	Campagne 2015 /2016	Campagne 2016 /2017	Campagne 2015/2016	Campagne 2016 /2017	Campagne 2015 /2016	Campagne 2016 /2017	Campagne 2015/2016	Campagne 2016 /2017
Forages agropastoraux	0	0	6	6	114	114	120	120
Parcs à vaccination	15	15	39	39	43	43	97	97
Centres zootechniques	1	1	0	0	0	0	1	1
Fermes modernes	9	9	2	2	0	0	11	11
Fermes avicoles modernes	1	1	0	0	1	2	2	3
Unités de transformation de produits laitiers	3	3	7	7	9	9	19	19
Abattoirs modernes	1	1	0	0	2	2	3	3
Pharmacies et cliniques vétérinaires	4	4	3	3	3	3	10	10

Sources : Service Régional de l'Elevage

X.2 LE CHEPTEL ET LA VOLAILLE

L'effectif du cheptel a diminué entre les deux campagnes à l'échelle régionale. Le département de Podor abrite plus de ¾ du cheptel, Dagana arrive en deuxième position suivi de Saint-Louis.

L'espèce ovine est dominante dans la région avec 40% du nombre total du bétail, suivi des caprins et des bovins avec respectivement 27% et 26%. Le département de Podor contribue à hauteur de 33% d'ovines, 20% de caprins et 19% des bovins. Une absence des porcins est notée dans la région. La volaille est aussi présente avec un effectif plus important dans le département de Dagana suivi de et Saint-Louis. L'effectif de volaille n'a pas été estimé pour le département de Podor pour la campagne de 2016/2017. Nous rappelons néanmoins que le département de Podor à toujours enregistré un effectif de volaille largement supérieur à celui de Dagana suivi de saint louis.

Tableau 10.38 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille selon l'espèce par circonscription administrative

Espèces	Saint-Louis			Dagana			Podor			Région		
	Campagne2 015 / 2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016 / 2017	Variation %	Campagne 2015/ 2016	Campagne 2016/ 2017	Variation %	Campagne 2015/2016	Campagne 2016/ 2017	Variation %
Bovins	18300	18300	0	129000	82500	-36	260680	274242	5,20	407980	375042	-8,07
Ovins	39500	39500	0	145000	72000	-50,34	451281	468970	3,92	635781	580470	-8,70
Caprins	37500	37500	0	146000	60500	-58,56	284484	293 384	3,13	467984	391384	-16,37
Asins	655	655	0	13350	13350	0	39776	39776	0	53781	53981	0
Equins	1690	1690	0	11350	11350	0	23726	23726	0	36766	36766	0
Porcins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caméliens	256	256	0	45	00	-100	1088	476	-56,3	1389	732	-47,30
Total bétail	97901	97901	0	444745	239700	-46,10	1061035	1100574	3,73	1603681	1438175	-10,32
Volaille	30500	248400	714,4	84700	1021 500	1106,0	1471331	Non estimé	-	1586531	1269900	-19,96

Sources : service régional de l'élevage

X.3 LES PRODUCTIONS

X.3.1 La production contrôlée de lait

Au niveau régional, la production de lait a augmenté de 2 919 250 litres entre 2015 et 2016 soit une hausse relative de 70,72%.

Tableau 10.39 : Evolution de la production de lait par circonscription administrative

Région de Saint-Louis	2016	2015	Variation des quantités en %
	Quantité (litres)	Quantité (litres)	
	7 047 250	4 128 000	70,72

Sources : service régional de l'élevage

Les résultats semblent très faibles par rapport à l'objectif de 15 millions de Litres fixé en 2017 (taux de réalisation 49%) malgré la forte volonté exprimée à la fois par les acteurs.

X.3.2 La production contrôlée des cuirs et peaux

La production de cuir a connu une baisse relative de 12,8% pour le département de saint louis et de 54,2% pour le département de Dagana mais cette production de cuir a connu une augmentation relative de 113,4%.

La production de peau a connu une diminution de 2024 unités soit une baisse relative de 13, 35% dans le département de saint Louis. Mais la production de peau a augmenté dans le département de Dagana et de Podor avec des hausses respectives de 55,17% et 84,02%.

Tableau 10.40 : Répartition et évolution de la production de cuirs et peaux, par circonscription administrative

Espèces	Saint-Louis			Dagana			Podor			Région		
	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2015/ 2016	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2015 / 2016	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2015/ 2016	Variation %	Campagne 2016/ 2017	Campagne 2015/ 2016	Variation %
Cuirs	6402	7342	-12,80	3955	8635	-54,20	1959	918	113,40	12316	16895	-27,10
Peaux	13138	15162	-13,35	167838	108163	55,17	9959	5412	84,02	190935	128737	48,31
Total	19540	22504	-13,17	171793	116798	47,09	11918	6330	88,28	203251	145632	39,56

Sources : service régional de l'élevage

X.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

X.4.1 Atouts et potentialités

- un cheptel important, de vastes espaces pastoraux et une abondance de résidus agricoles sans compter les conditions climatiques très propices au développement de l'aviculture ;
- Existence d'une unité de collecte, de transformation et de commercialisation du lait de 20 000 litres par jour (Laiterie du Berger) ;
- Démarrage effectif du CIMEL de Mbakhana;
- Existence d'un abattoir ultra moderne à l'Agropole de Mpal (non fonctionnel);
- Eau de surface en grande quantité ;
- Résidus de récolte disponible en grande quantité : son de riz, mélasse de canne à sucre, drêches de tomates, paille de riz ;
- Existence de la maison des Eleveurs, du Directoire régional des Femmes en Elevage, de la Coopérative laitière de Mbane, de la Fédération des Eleveurs de Dagana.

X.4.2Contraintes

Les principales contraintes identifiées dans le secteur sont :

- Moyens logistiques vétustes et déficitaires
- Statistiques souvent non disponibles
- Manque d'infrastructures
- Abreuvement difficile des animaux
- Culture déficitaire
- Faible niveau d'organisation des OPE
- Faiblesse des pluies et fréquence des feux de brousse
- Manque d'eau dans le diéri
- Manque de moyen du personnel du MEPA.

X.4.3 Perspectives

Grâce au recrutement important du personnel, la proximité avec les éleveurs sera plus facile si les moyens logistiques et de fonctionnement suivent. Ce qui pourra permettre :

- L'encadrement régulier et rapproché des projets financés par le FONSTAB ;
- L'élargissement de la campagne de vaccination pour un taux de couverture conséquent ;
- La sensibilisation sur des thématiques liées à la production de viande et de lait
- L'appui du projet PRAPS qui est attendu également permettra d'améliorer le vécu des éleveurs avec les infrastructures (parcs à vaccination, pare-feu, forages, pistes de production…) qu'il envisage de réaliser.

CHAPITRE XI – PECHE

INTRODUCTION

La pêche constitue le premier secteur d'exportation au Sénégal. Elle participe de manière significative aux objectifs de croissance de l'économie nationale, notamment à la réduction du déficit de la balance des paiements, à la création d'emplois ainsi qu'à la satisfaction des besoins alimentaires de la population.

La pêche est la principale activité qui, à l'instar des autres génératrices de revenus, permet également de booster l'économie locale. Elle constitue l'un des trois principaux secteurs de l'économie de la ville de Saint-Louis, à côté du tourisme et du commerce.

La pêche principalement artisanale, est pratiquée en mer, au niveau des fleuves, des affluents et des lacs.

La pêche à Saint-Louis achoppe sur plusieurs difficultés, d'ordre organisationnel, surtout.

Aujourd'hui, les licences de pêche constituent le problème majeur, mais heureusement les usines de conservation participent à atténuer la souffrance des consommateurs.

XI.1LA PECHE ARTISANALE

XI.1.1Les sites et l'armement de pêche

En 2016, le nombre de pêcheurs a augmenté de 10020 soit 31,12% en valeur relative. Les Saint-Louisiens sont réputés de grands migrants. Certains se déplacent à l'intérieur du pays d'autres s'installent en Mauritanie pendant une bonne durée de l'année avant de revenir. Il existe aussi une catégorie de pêcheurs qui font des va-et-vient entre Saint-Louis et la Mauritanie.

Le nombre de pirogues a aussi plus qu'augmenté en 2016 de 50472 soit 1004,02 en valeur relative.

Tableau11.41 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de pêcheurs	Nombre de pirogues
		Total	Total
Département de Dagana	Année 2015	6700	977
	Année 2016	6650	1012
Département de Podor	Année 2015	3500	450
	Année 2016	**3570**	**487**
Département de Saint-Louis	Année 2015	22000	3600
	Année 2016	32000	54000
TOTAL	Année 2015	32200	5027
	Année 2016	42220	55499
	Variation %	31,12	1004,02

Source : SRPS/SL

XI.1.2La production

La pêche pratiquée dans le département de Dagana est de type continental. Elle est principalement pratiquée dans le Lac de Guiers, la Taouey, mais aussi sur le Fleuve Sénégal et dans les canaux d'irrigation de la Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS) et des rizières. Les mises à terre dans ce département ont connu une forte baisse allant de 1286,06 en 2015 T à 1053,76 T en 2016 soit 18,06% en valeur relative en 2016.
Le département de Dagana participe à l'approvisionnement de Podor, de la région de Matam et de la république du Mali, en poissons d'eau douce.
Pour le département de Podor, les mises à terre ont augmenté de 91,01T soit 31,56

%. La valeur commerciale a aussi augmenté de 21,42 %.

Les mises à terres pour la pêche maritime ont diminué de 12023 tonnes soit 15,87 % en valeur relative dans le département de Saint-Louis avec une hausse de 11,49 % de la valeur commerciale qui est estimée à 13 858 977 200 FCFA en 2015 à 15 451 000 000 FCFA en 2016.

Cette diminution des sorties en mer est due principalement au non renouvellement de la signature des accords de pêche avec la Mauritanie. Les licences de pêche à la senne tournante autorisée par la République Islamique de Mauritanie sont arrivées à terme.

L'augmentation de la valeur commerciale s'explique par le phénomène de la loi des marchés. En effet prix et quantité évolue en sens inverse. Si la demande est supérieure à l'offre les prix augmente.

Tableau 11.42 : Evolution de la production de la pêche artisanale par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (T)	Valeurs (F CFA)
		Total	Total
Département de Dagana	Année 2015	1 286,06	814 352 950
	Année 2016	1053,76	652 097 600
	Variation %	-18,06	-19,92
Département de Podor	Année 2015	288,34	360 057 490
	Année 2016	379,35	437 198 000
	Variation %	31,56	21,42
Département de Saint-Louis	Année 2015	75754	13 858 977 200
	Année 2016	63 731	15 451 000 000
	Variation %	-15,8	11,49
ENSEMBLE	Année 2015	77 328,400	15 033 387 640
	Année 2016	65 164	16 540 295 600
	Variation %	-15,73	10,02

Source : SRPS/SL

Globalement, on voit que dans la région de saint louis les mises à terre ont diminué drastiquement. Ceci étant en parti dû au non renouvellement des accords. La

diminution est de 15,73% entre les deux années. S'agissant de la valeur commerciale on note une augmentation de 10,02%.

XI.1.1 XI.1.2.1 La ventilation de la production

La consommation locale est importante dans la région de Saint-Louis. En 2016 la consommation locale de la région a augmenté de 346 180T soit 11,26% en valeur relative. Pour le département de Dagana on note une augmentation de sa consommation locale en produit halieutique de 545130T soit 217,99% en valeur relative. Pour Podor l'augmentation est de 83 800 soit 61,53%.Pour le département de saint louis, elle a diminué de 282750 soit 10,52% en valeur relative.

Pour ce qui est du mareyage, l'activité a diminué à l'échelle régionale. Elle est passée de 65697030T à 34 587 300T entre 2015 et 2016. Une diminution de 31 109 730T soit 47,35%. C'est seulement dans les départements de Dagana et de Saint louis ou les diminutions ont été notées, respectivement de 175990 et de 30940950 donc en valeur relative respectivement 18,95 % et 47,88%.

Pour ce qui est de la transformation des produits, la région de Saint-Louis en a enregistré moins par rapport à 2015. En effet, le niveau de la transformation à l'échelle régional a connu une baisse de 52,14% en valeur relative. La diminution de la transformation de la région a été principalement tirée par le département de Saint-Louis. Dans ce département, les transformations ont régressé de 4467400T soit 52,87% en valeur relative. Pour ce qui de la transformation au niveau du département de Dagana on note une légère augmentation de 5,98%. Le département de Podor les transformations sont inexistantes.

Tableau 11.43 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Source : SRPS/SL

Destinations	Département Dagana			Département Podor			Département Saint-Louis			Région		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Consommation locale	250070	795200	217,99	136200	220 000	61,53	2689000	2406250	-10,52	3075270	3 421 450	11,26
Mareyage	928890	752900	-18,95	152140	159350	4,74	64616000	33675050	-47,88	65697030	34 587 300	-47,35
Transformation	107100	113500	5,98	0	0	0,00	8449000	3981600	-52,87	8556100	4 095 100	-52,14
Apports extérieurs	4423880	1 949 400	-55,93	735600	341000	-53,64	11000000	0	-100	16159480	2 290 400	-85,83
Total	5709940	3 611 000	-36,76	1023940	720350	-29,65	86754000	40062900	-53,82	93487880	44 394 250	-52,51

Source : SRPS/SL

La région de Saint-Louis s'aventure à importer des produits halieutiques venant des autres régions. Néanmoins les apports extérieurs ont, dans l'ensemble des trois départements, diminués entre 2015 et 2016. Pour les départements de Dagana et de Podor les diminutions notées sont respectivement de 2 474 480T soit 55,93% et de 394600T soit 53,64T en valeur relative. Le département de Saint-Louis n'a pas enregistré d'apport extérieur pour l'année 2016.

XI.1.2 XI.1.2.2 La transformation des produits de la pêche artisanale

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, la région de Saint louis enregistre différents type de produits transformés. On note le « guédj » (poisson seché), le « Kéthiakh » (poisson fumé), le « tambadiang », le salé séché, l'aileron et le « yet » (escargot).

Tableau 11.44 : Répartition et évolution des quantités des produits transformés selon le type

Type de Produits transformés	Année (2015)	Année (2016)	Variation en %
	Poids (tonne)	Poids (tonne)	Poids
Guédj	861,375	**315,50**	-63,37
Kéthiakh	965,045	**540,30**	- 44,01
Tambadiang	714,104	**369,70**	-48,23
Salé Séché	223	**175,30**	-21,39
Aileron	8,576	**6,05**	-29,45
Yet	10,25	**5,80**	-43,41
Total	**2 782,35**	**1412,65**	**-49,23**

Source : SRPS/SL

Comme nous le montre ce tableau, pour tous ces produits transformés en 2016 on a

noté une baisse par rapport à l'année précédente.

Les produits de la pêche artisanale selon la destination finale ont évolué de peu en 2016. En effet pour ce qui est de la consommation locale, tous les départements ont connu une baisse en 2016.

Pour ce qui est de l'exportation vers d'autres régions, seul le département de Saint-Louis qui exporte vers d'autres régions et en 2016 les exportations ont augmenté de 30941,05T soit 91,88% en valeur relative.

Pour ce qui est des exportations vers les pays de la sous-région, seule le département de Dagana s'en est chargé pour les deux années. Néanmoins en 2016 ses exportations se sont diminuées de 28,8T soit 17,77% en valeur relative.

Tableau 11.45 : Répartition et évolution des produits de la pêche artisanale selon la destination finale, par circonscription administrative

Destinations	Département Dagana			Département Podor			Département Saint Louis			Région		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Consommation locale Qté (tonne)	1 017	800,44	-21,29	379,35	288,34	-23,99	2406,25	2689,65	11,78	3 802,60	3778,43	-0,64
Exportation vers les autres régions Qté (tonne)	0	0	0,00	0	0	0,00	33675,05	64616,1	91,88	33 675,05	64616,1	91,88
Exportation vers les autres pays de la sous-région Qté (tonne)	162,05	133,25	-17,77	0	0	0,00	0	0	0,00	162,05	133,25	-17,77
Total	736389	576 378	-21,73	379,35	288,34	-23,99	36081,3	67305,75	86,54	772 849,65	643972,09	-16,68

Source : SRPS/SL

Globalement nous retenons en faisant référence au RAC de 2016 qu'en 2016, le volume des débarquements de la pêche artisanale (63699,8 tonnes) a diminué de 16% comparé à 2015 où il était à 75 754,8 tonnes. Cette situation peut s'expliquer en grande partie par les difficultés notées dans la pêche continentale, les nombreuses disparitions des embarcations et le blocage noté dans les accords de pêche entre le Sénégal et la Mauritanie (pêche maritime). Selon le service régional, la pêche industrielle est inexistante dans la région.

XI.2 L'AQUACULTURE

XI.2.1Les infrastructures et producteurs ou promoteurs aquacoles

Dans le cadre de sa politique, l'Etat du Sénégal a mis en place une Agence pour la Promotion de l'Aquaculture (APA).

L'aquaculture est un secteur stratégique. Elle constitue l'un des piliers de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA). Elle vise à faire du Sénégal, un pays émergent basé sur une croissance soutenue et durable. A cet effet, deux fermes aquacoles ont été installées dans la région de Saint-Louis, plus précisément à Richard-Toll et à Fanaye.

A Saint louis la production aquacole a augmenté de 8,4 tonnes soit de 5% entre 2015 (167,3 tonnes) et 2016 (175,7 tonnes). Quant à la cible de 2016 (350 tonnes), elle n'a été atteinte. Le nombre d'infrastructures de production de poissons a augmenté entre 2015 et 2016 selon le type.

Graphique 11.4 : Evolution du nombre d'infrastructures de production de poissons selon le type

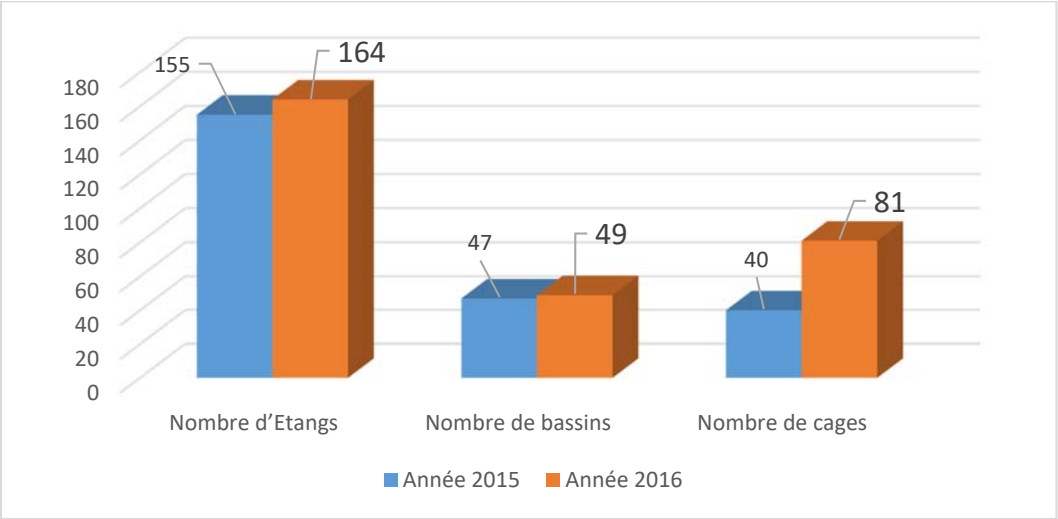

Source : ANA

Le nombre d'étangs en 2016 a une augmenté de 9 étangs au niveau régionale soit 5,81% en valeur relative. Pour ce qui est du nombre de bassins, l'augmentation à l'échelle régionale a été de 2 donc de 4,26% en valeur relative. Le nombre de cage a aussi augmenté de 31 soit 62% en valeur relative entre 2015 et 2016.

Cet accroissement s'explique par une augmentation des besoins de consommation en produits halieutiques.

Les systèmes de production sont essentiellement présents dans le département de Dagana.

XI.2.2 La situation de la production aquacole

En 2016, la production aquacole dans la région de Saint-Louis est composée essentiellement d'alevins. On n'enregistre 470,8T d'alevins empoissonnés. Ce qui s'explique par une augmentation des besoins de consommation accrue en produits halieutiques d'où l'augmentation des systèmes de productions.

Tableau 11.46 : Evolution de la situation de la production aquacole dans la région de Saint Louis

Indicateurs	Année 2016
Quantité empoissonnée alevins (Tonne)	470,8
Quantité de poissons récoltée (Tonne)	175,7
Production d'aliment (Tonne)	150 T

Source : ANA

Les alevins sont en grande partie produits dans le département de Dagana. En 2016, la quantité de poisson récoltée est de 175,7T et la production d'aliment est de 150T.

XI.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XI.3.1Atouts et potentialités

1. **en matière de pêche**

- frange maritime riche et diverse en poissons ;
- des pêcheurs très expérimentés ;
- migrations périodiques de bancs de poissons du nord (Mauritanie) au Sud du Sénégal en passant par la frange maritime de Saint-Louis ;
- Existence d'une coopération en matière de pêche avec la Mauritanie voisine, riche en poissons.

2. **en matière d'aquaculture**

- L'existence de terres disponibles pour l'implantation de fermes aquacoles ;

XI.3.2 Contraintes

1. **en matière de pêche**

Il s'agit principalement :

•Changements climatiques (entrainant des dangers pour la navigation maritime) ;

- Forte pression sur la ressource halieutique ;
- Absence de quais de débarquement répondant aux normes ;
- La brèche (stabilisation) ;

- Les licences de pêche ;

- Sécurité (éclairage, dragage et surveillance).

2. en matière d'aquaculture

- Techniques et pratiques aquacoles très complexes ;
- Coût élevé des aménagements (étangs) ;
- Encadrement parfois non rapproché des promoteurs ;
- Mauvais état de la station piscicole de Richard-Toll ;
- Retard des importations d'aliments industriels pour larves et alevins.

XI.1.3 XI.3.3 Perspectives

1. en matière d'aquaculture

- Production poissons marchands de 400 tonnes
- Production aliment local de poissons de 250 tonnes
- Mise en place de nouvelles fermes (15 unités)
- Production d'alevins de 7000 000 d'unités.

CHAPITRE XII – RESSOURCES NATURELLES

INTRODUCTION

Le Service Régional des Eaux et Forêts de Saint-Louis, à l'instar des autres inspections régionales est un démembrement de la Direction des Eaux, Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols. L'Inspection forestière de Saint-Louis met en œuvre la politique forestière définie par le gouvernement par le biais du Ministère chargé des eaux et forêts. Cette politique se résume essentiellement à la gestion rationnelle des ressources forestières aussi bien dans le domaine classé que dans le domaine protégé en concert avec les collectivités locales. La préservation des ressources naturelles constitue ainsi un paramètre qui prend de plus en plus son importance dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets et programmes de développement socio-économique. Elle vise à lutter contre l'érosion des sols, la désertification, la déforestation, à améliorer l'accès aux sources d'énergie, leur diversification, à protéger la faune et la flore et à réduire la pollution.

XII.1 LES SERVICES TECNIQUES ET LES AUTRES INTERVENANTS

XII.1.1 Les services techniques

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service.

Tableau 12.47 : Evolution des effectifs du personnel des services des Eaux et Forêts selon le diplôme, par service

Diplômes	Année 2015	Année 2016
Ingénieur des Eaux et Forêts	3	3
ITEF, Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts	4	5
ITPN, Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux	1	1
ATEF, Agent Technique des Eaux, Forêts	20	16
GEF, Garde des Eaux et Forêts	4	4
Décisionnaire	2	2
Personnel de Soutien	21	21

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

L'effectif du personnel des services des eaux et forêts de la région de Saint-Louis se chiffre à 52 personnes pour l'année 2016 contre 55 personnes pour l'année 2015.

La répartition de l'effectif du personnel de 2016 selon les diplômes fait ressortir : 03 Ingénieurs des Eaux et Forêts, 05 Ingénieurs des Travaux des Eaux et Forêts, 01 Ingénieur des Travaux des Parcs Nationaux, 16 Agents Technique des Eaux et Forêts, 04 Gardes des Eaux et Forêts, 02 Décisionnaires et 21 Personnels de Soutien.

XII.1.2Les autres intervenants

Autres que les services techniques de l'Etat, on observe l'intervention des autres partenaires dans la protection et la gestion des ressources naturelles comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 12.48 : Autres intervenants selon le statut, les domaines et zones d'intervention dans la région

Nom des partenaires	Domaines de collaboration	Forme de collaboration avec le Service Forestier
GIE Douera Podor	Mise à la disposition à titre provisoire et révocable du garage ex-Prowalo	Protocole d'accord approuvé par le Préfet qui était demandeur
RADI	Reboisement Formation	Protocole de collaboration établi (Protocole a pris fin) Sollicitation
Groupement CES-SOSETER	Reboisement, fixation des unes	Protocole signé avec l'IREF
WIA	Reboisement formation	Protocole signé avec IREF

Compagnie Sucrière Sénégalaise (CSS)	Appui conseil en matière de reboisement/déboisement	Contact direct
Le Partenariat Lille-Saint-Louis (PSLR)	-Plantation de haies vives et d'espace boisé au niveau des structures sanitaires et éducatives ; -Sensibilisation et renforcement des capacités des bénéficiaires.	Protocole de partenariat
Sen huile	Appui conseil en matière de reboisement/déboisement	Contact direct
CSE-SOSETER	-Reboisement -Formation	Protocole de partenariat (IREF)
GIC de Dagana	-Appui technique	Contact direct
PSDAR	-Formation	Protocole de partenariat (IREF)
R C	-Appui conseil	Convention de partenariat
MCA	-Reboisement	Convention de partenariat
Collectivités locales	Appui conseil/appui budgétaire	Convention cadre
Services Parcs Nationaux	Gestion des aires protégées (Parcs Réserve de Guembeul et AMP)	Contact direct
PGIES	Gestion des écosystèmes humides dans les CR de Gandon et Ndiébène Gandiol	Collaboration informelle
Amodiataires	Exploitation cynégétique, appui conseil	Collaboration informelle Cahier de charge et plan de travail annuel
Green Sénégal	Reboisement	Contact direct
SENEGINDIA	-reboisement	Contact direct
SAEMAULT (Corée du sud)	-reboisement	Contact direct
Laiterie du Berger	Lutte contre les feux de brousse	Contact direct
GRET	-Formation, lutte contre les feux de brousse	Contact direct

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

XII.1.3 GESTION DU DOMAINE FORESTIER

XII.1.1 XII.1.3.1 Les forêts classées

Dans la région de Saint-Louis, le domaine des forêts classées s'étend sur une superficie de 656 113,87 hectares, soit un taux de classement régional de 34,47 %.

La répartition par département des forêts classées fait ressortir: 412 156 hectares pour 26 forêts classées dans le département de Podor, 179 001,5 hectares pour 20 forêts classées dans le département de Dagana et 64 956,37 hectares pour 09 forêts classées dans le département de Saint-Louis.

Tableau 12.49 : Situation du domaine classé, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Forêts Classées		Taux de classement (%)
	Nombre	Superficie (Ha)	
PODOR	26	412 156	
Dagana	20	179 001,5	
SAINT LOUIS	9	64 956,37	
Région	**55**	**656 113,87**	**34,47**

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

XII.1.3.2 Lutte contre les feux de brousse

Les feux de brousse constituent un réel danger causant du coup un déséquilibre écologique voir une dégradation de l'écosystème, de par ses effets directs sur l'économie et l'émergence des sociétés humaines.

Lutte préventive

Pour manifester leur volonté de mettre fin à la dégradation de la forêt, les autorités, en collaboration avec les populations locales ont mobilisé leurs efforts en mettant sur pieds des comités de lutte contre les feux de brousses.

Tableau 12.50 : Evolution de la situation des comités de lutte contre les feux de brousse, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse			
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total
Podor	**Année 2015**	0	0	122	122
	Année 2016	0	0	122	122
Dagana	**Année 2015**	4	0	73	77

Circonscription administrative	Année	Comités de lutte contre les feux de brousse			
		Equipés	Sous - équipés	Pas du tout équipés	Total
	Année 2016	4	0	73	77
Saint Louis	**Année 2015**	0	0	25	25
	Année 2016	0	0	25	25
Région	**Année 2015**	**4**	**0**	**220**	**224**
	Année 2016	**4**	**0**	**220**	**224**

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

Il ressort du tableau ci-dessus que 224 comités de lutte existent dans la région et inégalement répartie entre les départements, Podor en compte 122, Dagana 77 et Saint-Louis 25. Mais malheureusement il y'a que 4 comités qui ont été équipés et se trouvent principalement dans le département de Dagana.

Lutte active

L'ouverture et la réhabilitation des pare feux sont des activités nécessaires dans le cadre de la lutte préventive pour réduire les risques d'incendies ou d'en réduire l'intensité.

Ce travail est réalisé cette année 2016 avec l'appui des partenaires au développement intervenant dans la zone. Les populations locales interviennent aussi pour beaucoup dans l''entretien et la réhabilitation de pare feux.

♣ Les feux de brousses

En 2016, les feux de brousse ont ravagé 3 245,83 ha contre 513,9 ha en 2015, soit une hausse relative de 531,6 %.

Tableau 12.51 : Evolution de la situation des feux de brousse par circonscription administrative

	Superficies brulées (ha)		
Circonscription administrative	**Année 2015**	**Année 2016**	**Variation en %**
Département Podor	405,5	1 100,5	171,4
Département Dagana	90,5	419,5	363,5
Département Saint-Louis	17,9	1 725,83	9541,5
Région	513,9	3 245,83	531,6

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

Le département de Saint-Louis est plus touché avec 1 725,83 ha brulés en 2016 suivi de celui de Podor avec 1 100,5 ha. Le département de Dagana est le moins touché avec une perte de 419,5 ha.

XII.1.4 Reboisement et conservation des sols

XII.1.4.1Production de plants

La coupe de bois non contrôlée, cumulée à la dégradation de plus en plus accrue de l'écosystème, et aux effets mondiaux du changement climatique induisent la nécessité d'une protection du patrimoine forestier. Suivant cette logique, des plants et des pépinières ont été mis au point par l'ensemble des acteurs de la collectivité.

L'année 2016 a été marquée dans la région de Saint-Louis par la production de 563 538 plants, soit une hausse de 4,8 % comparé à l'année 2015.

Tableau 12.52 : Répartition et évolution du nombre de pépinières et de plants produits par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année 2015	Année 2016	Variation %
Département Podor	256 000	235 900	-7,8
Département Dagana	202 584	239 375	18,1
Département Saint-Louis	78 910	88 263	11,8
Région	537 494	563 538	4,8

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

La répartition par département de la production des plants de 2016 classe Dagana en tête avec 239 375 plants, suivis de Podor avec 235 900 plants puis Saint-Louis avec 88 263 plants.

XII.1.1.1 XII.1.4.2Plantations réalisées

La restauration des périmètres forestiers détruits et/ou la création de secteurs boisés ou même de forêts est un processus qui se fait au niveau régional suivant trois mécanismes :

-les plantations massives ;

-les plantations linéaires ;

-les plantations de réhabilitation et conservatoires.

Tableau 12.53 : Situation et évolution des plantations réalisées par circonscription administrative

	Département			
Type de plantation	**Podor**	**Dagana**	**Saint-Louis**	**Région**
Plantations massives (ha)	71,72	86,66	10,5	168,88
Plantations linéaires (km)	74,9	61,8	33	169,7

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

En 2016, les plantations massives de la région de Saint-Louis s'étendent sur une superficie de 168,88 ha et celles linéaires sur une longueur de 169,7 km.

XII.1.5EXPLOITATIONS FORESTIERES

L'espace forestier de la région de Saint-Louis est riche en ressources exploitables comme en témoigne le tableau ci-dessous. Mais l'exploitation est uniquement observée dans les départements de Podor et Dagana. Mais cela ne veut pas dire pour autant que le département de Saint-Louis est sec en ressources forestières.

Tableau 12.54 : Quantité de la production forestière par circonscription administrative

Type	Quantité produite en tonne			
	Dagana	Podor	Saint-Louis	CUMUL
Pain de singe	675	0	0	**675**
Fruit de jujubier	75 728	181 812	0	**257 540**
Bois de chauffe	1 187	459	0	**1745**
Gowé	315 422	0	0	**251 663**
fruit de tamarin	110	60		**170**
Gaulette	0	1	0	**1**
Perches	0	10	0	**10**
Gomme mounass	0	3 790	0	**3 790**
Gomme arabique	0	3 860		**3 860**
Gomme commiphora	0	10 965	0	**10 965**
Fruits, feuilles, gousses	0	1 243 370	0	**1 243 370**
feuille de laydour	800	0	0	**800**
feuille de baobab	100	0	0	**100**

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

XII. 2 GESTION DE LA FAUNE

Le principe de l'amodiation consiste, dans le respect de la législation en matière de gestion des terres du terroir, à attribuer en dehors des aires protégées un territoire de chasse à aménager sur lequel le droit de chasse, exclusivement dévolu à l'Etat, est loué à une personne physique ou morale. Cette location par l'Etat de ses droits de chasse est formalisée par un contrat dont les clauses sont fixées par un cahier des charges.

Tableau 12.55 : Répartition et évolution du nombre et des superficies des zones amodiées, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Nombre de Zones amodiées		
	Année 2016	Année 2015	Variation %
Podor	3	2	50
Dagana	15	13	15,4
Saint-Louis	0	0	0
Région	**18**	**15**	**20,0**

Source : Rapport annuel 2016 IREF saint louis

En 2016, 18 zones amodiées ont été attribuées contre 15 en 2015, soit un surplus de 3 zones.

La presque totalité des zones amodiées attribuées se trouvent dans le département de Dagana : 15 sur 18 pour l'année 2016 et 13 sur 15 pour l'année 2015.le reste des attribués se trouve dans le département de Podor.

XII.2.1 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XII.1.2 XII.2.1.1Atouts

- La diversification des ressources forestières
- La prise de conscience de beaucoup d'exploitants dans l'utilisation optimale et efficiente des ressources forestières.

XII.1.3 XII.2.1.2Contraintes

- Comités non équipés
- Manque de moyens logistiques
- Manque de moyens humains
- Faibles dotations en carburant
- Faible implication des collectivités locales dans les activités de reboisements.

XII.1.4 XII.2.1.3 Perspectives

- cartographier, délimiter et poser des pancartes au niveau des forêts classées

et réserves de la région

- Construire des buttes de nidification dans le Ndiaël
- remettre en eau des mares du Ndiael
- élaborer et ou réviser les codes de conduites existants.

CHAPITRE XIV-EMPLOI ET TRAVAIL

INTRODUCTION

Le Sénégal fait face à une crise chronique de l'emploi. Cette problématique a toujours occupé une place importante dans les réflexions des autorités. A l'égard des autres régions, Saint Louis n'est pas en reste. En effet, la région qui se caractérise par une population jeune et à prédominance féminine peine à satisfaire cette demande.

L'Etat, à travers diverses agences mises en place (FNIJ, ANEJ, FNPJ, OFEJBAN), tente de renverser la tendance par la promotion de l'emploi particulièrement axé sur la catégorie des jeunes.

Dans ce chapitre, il sera question de présenter la situation de l'emploi à Saint Louis et d'analyser les données de l'IRTSS.

XIV.1 LA FORCE DE TRAVAIL

Le dernier recensement a eu lieu en 2013. D'après ce recensement, la population active de la région de Saint-Louis est évaluée à 229 592 individus. Cette population active est essentiellement composée des hommes (162 541) et se situe principalement au niveau des départements de Podor et Saint Louis avec respectivement 82 980 et 81 680 individus.

Au niveau régional, à l'exception du groupe d'âge 55-59 ans, la population inactive reste globalement majoritaire sur la population active. Cette supériorité est plus marquée aux âges jeunes et aux âges avancés.

Au niveau de Podor, quel que soit le groupe d'âge considéré, le volume de la population inactive est supérieur à celui de la population active posant un réel problème de disponibilité de l'emploi et de qualification professionnelle.

La population active de la région se concentre essentiellement en milieu rural. Le faible degré d'urbanité de la zone pourrait en être la cause.

Tableau 14.1 : Répartition de la population en âge de travailler et de la population active selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Population en âge de travailler			Population en âge de travailler		
	occupé	chômeur	inactif	Population active	pop inactive	Ensemble
Dagana	35,6	11,2	53,1	47	53	100
Podor	27,0	15,7	57,3	43	57	100
Saint-Louis	40,0	6,3	53,7	46	54	100
Région	33,8	11,2	54,9	45	55	100

Source : RGPHAE ANSD 2013

Le taux d'activité de la population de la région de Saint Louis est de 45 %. En outre, au moment du RGPHAE de 2013, près de 4 personnes sur 10 avaient un emploi au cours des douze mois ayant précédé la collecte ou étaient à la recherche d'un emploi. Ce taux d'activité est plus élevé en milieu rural (46 %) qu'en milieu urbain (44 %).

Le taux d'activité dans les trois départements est pratiquement le même. Le département de Dagana enregistre le taux d'activité le plus élevé de la région, avec 47 %, suivie de celui de Saint Louis avec 46%, puis de celui de Podor avec 43%.

Le chômage est relativement faible au niveau de la région de Saint-Louis. Dans l'ensemble, seuls 11,2% des enquêtés ont déclaré être au chômage au moment du recensement. Cette proportion est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain. En outre, le taux de chômage est plus élevé dans le département de Podor 15,7 % suivi de celui de Dagana 11,2% et de Saint Louis 6,3%.

Par ailleurs, le taux de chômage est plus accentué chez les hommes que chez les femmes, et ceci quel que soit le département considéré. Cette tendance se maintient au niveau des variations départementales selon le sexe.

XIV.1 XIV. 2 L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Durant l'année 2016, sur toute l'étendue de la région de Saint Louis, de nombreux établissements ont été ouverts. Au total, quatre-vingt-six (86) établissements ont été créés dans la région et ont généré quatre cent trente-cinq (435) emplois. Concernant le secteur du commerce, trente-sept (37) établissements ont été créés et ont généré 187 nouveaux emplois, pour le secteur de la boulangerie onze (11) établissements qui

ont généré vingt-huit (28) nouveaux emplois, pour le secteur BTP, douze (12) établissements qui ont généré 54 nouveaux emplois…

Tableau 14.56 : Evolution du nombre d'établissements ouverts dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Convention collective	Nombre d'établissements concernés	Nombre d'emplois créés
Professions agricoles et assimilées	03	06
Commerce	37	187
Hôtellerie	06	22
Boulangerie	11	28
Industries alimentaires	02	31
BTP	12	54
Enseignement privé	07	64
Collectivités locales	04	13
Mécanique générale	02	25
Assurances	02	05
TOTAL	86	435

Source : IRTSS de Saint-Louis

Les secteurs les plus faiblement touchés par la création de nouveaux établissements sont les secteurs de l'industrie alimentaire, de l'assurance, de la mécanique générale et de l'agriculture.

Toujours dans la région, huit (8) établissements fermés ont été rouverts. Cette réouverture a créée 39 emplois.

Tableau 14.57 : Evolution du nombre d'établissements ré ouverts dans la région selon l'activité principale

Convention collective	Nombre d'établissements concernés	Nombre d'emplois créés
Commerce	04	28
BTP	04	11
Total	**08**	**39**

Source : IRTSS de Saint-Louis

Par contre, au cours de l'année, vingt (20) établissements ont été fermés ainsi que des pertes d'emplois au nombre de cinquante-six (56). La déclaration de fermeture d'établissement atteste que l'établissement a cessé toutes ses activités. Elle intervient la plupart du temps à la suite d'une fin de campagne ou de chantier, pour des raisons d'ordre économique ou encore en cas de force majeure.

Tableau 14.58 : Evolution du nombre d'établissements fermés dans la région selon l'activité principale, par circonscription administrative

Convention collective	Nbre d'établissements concernés	Nbre d'emplois perdus
Commerce	08	23
BTP	06	12
Professions agricoles et assimilées	03	03
Boulangerie	02	04
Enseignement privé	01	14
TOTAL	**20**	**56**

Source : IRTSS de Saint-Louis

Les secteurs les plus touchés sont celui du commerce et des BTP avec respectivement huit (8) et six (6) établissements fermés. L'environnement des affaires de ses secteurs

est souvent marqué par la concurrence déloyale. Ce qui peut être la raison de la fermeture de ses établissements.

Dans le secteur de l'enseignement privé, un établissement a été fermé et cela a engendré 14 pertes d'emplois.

Relativement aux statistiques des emplois perdus suite aux fermetures d'établissement, l'IRTSS/SL a enregistré d'autres pertes d'emplois liées :

- à la démission pour un nombre de **vingt-six (26)** emplois ;
- au licenciement pour des motifs divers au nombre de trente-cinq (35) ;
- à l'expiration normale de contrat de travail pour trente-huit (38) emplois et ;
- au départ à la retraite pour quatre (4) emplois.

XIV.3LES CONTRATS DE TRAVAIL

Durant l'année 2016, trois mille cent un (3101) emplois ont été créés suite aux contrats enregistrés à l'Inspection régionale du Travail et de la Sécurité sociale. En effet, le dépôt du contrat de travail à l'IRTSS n'est pas systématique. La preuve de son existence pouvant se faire par tout moyen au terme des dispositions de l'article L.32 du Code du travail.

Tableau 14.59 : Evolution du nombre de contrats de travail selon le type

Conventions collectives	Nombre de contrats
Professions agricoles et assimilées	1506
Commerce	890
Industries alimentaires	163
BTP	206
Hôtellerie	117
Enseignement privé	78
Boulangerie	51

Conventions collectives	Nombre de contrats
SFD	21
Domestiques et gens de maison	10
Transports publics routiers	06
Mécanique générale	05
Auxiliaires de transport	04
Assurances	03
Autres	14
TOTAL	**3101**

Source : IRTSS de Saint-Louis

Mille cinq cent six (1506) emplois enregistrés (soit 40,56%) ont été créés dans le secteur agricole, huit cent quatre-vingt-dix (890) (soit 28,70%) dans le secteur du commerce, cent soixante-trois (163) (soit 5,26%) dans les industries alimentaires ; deux cent six (206) (soit 6,64%) dans le secteur des BTP et cent dix-sept (117) (soit 3,77%) dans le secteur de l'hôtellerie.

Le nombre considérable d'emplois créés dans le secteur agricole s'explique par son dynamisme porté par de grandes entreprises mais également boosté par les politiques publiques mises en œuvre dans la région et auxquelles l'autorité administrative régionale accorde une attention particulière. Parmi ces entreprises on peut citer notamment les Grands Domaines du Sénégal, la Société de Cultures Légumières, la SOCAS et naturellement, la compagnie sucrière sénégalaise qui emploient chacune, des milliers de travailleurs.

Cependant il faut préciser que ces contrats sont pour la plupart des contrats à durée déterminée ou saisonniers du fait de la saisonnalité des activités agricoles.

Toutefois on note des velléités allant dans le sens de rendre ces activités annuelles avec l'introduction de cultures de contre saison et d'activités inter- campagnes.

En outre, seuls treize (13) demandeurs d'emploi se sont inscrits dans les registres de la main-d'œuvre. La faiblesse des demandes d'emplois s'explique par la libéralisation du placement qui n'est plus un monopole du service du travail, l'employeur pouvant recruter directement sans passer par l'Inspection régionale du travail et de la sécurité sociale.

XIV.3 LES CONFLITS DE TRAVAIL

Le règlement des conflits fait partie des missions de conciliation et de prévention des conflits au niveau des entreprises par le service de l'IRTSS. Il se traduit par la tenue de séances de tentative de conciliation entre employeurs et travailleurs.

Durant l'année 2016, en ce qui concerne les conflits individuel, cent vingt six (126) requêtes ont été déposées à l'IRTSS, cinquante-cinq (55) d'entre elles ont abouti à une conciliation totale, trois (03) à une conciliation partielle et cinquante-six (56) à une non conciliation, quatre (04) sont en instance et huit (08) requêtes sont restées sans suite.

Parmi les requêtes non résolues, trente-six (36) ont été transmises au Tribunal du travail conformément à la procédure prévue par le Code du travail.

Le montant des transactions réalisées suite au règlement des conflits individuels s'élève à dix millions cent cinquante-trois mille deux cent cinquante-trois francs (10.153.253F).

Outre les conflits individuels, l'IRTSS connait également des conflits collectifs et pour l'année 2016, quatre (4) conflits collectifs ont été enregistrés à l'IRTSS/SL.

- Le premier a opposé la Direction de la Compagnie sucrière sénégalaise à une partie des travailleurs du secteur de la coupe qui réclamaient des augmentations de salaire, une dotation de sucre pour le ramadan, une augmentation de la prime de qualité, une prime de savon et une prime d'assiduité.
- Le second fait suite au licenciement de treize (13) travailleurs de la station SHELL (Vivo Energie) de Pikine Saint-Louis qui réclamaient la régularisation administrative de leur situation contractuelle, le paiement de rappels différentiels de salaire, le paiement de rappel de l'indemnité de transport.

- Le troisième conflit collectif a opposé les travailleurs de l'entreprise REBOTECH SA, assurant le nettoiement de la commune de Saint-Louis, à la Direction de l'entreprise à qui ils réclamaient le paiement d'arriérés de salaire, le rappel de la prime d'ancienneté et l'établissement de contrats de travail en bonne et due forme.
- Le dernier conflit collectif oppose la Direction d'Africa Mandela Ranch situé à Rao aux travailleurs qui lui réclament une régularisation de leur situation contractuelle ; ce dernier dossier est en instance de traitement.

Comme autre moyen de règlement des conflits liés aux relations professionnelles, la loi permet aux partie de régler leur différend par la conclusion à l'amiable d'un protocole d'accord collectif ou individuel. Parfois il se produit sous forme d'un départ négocié.

A ce titre l'IRTSS/SL a enregistré au cours de l'année 2016 **quarante-six (46)** protocoles de départ négocié pour un montant total de **cent trente millions trois cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quarante-sept francs (130 397 247 F).**

Les travailleurs ont pu entrer dans leurs fonds un montant total de **cent soixante-cinq millions deux cent soixante-treize mille deux cent trente-cinq francs CFA (165.273.235 FCFA).**

XIV.4 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

- **Atouts et potentialités**
  - La fonction de contrôle du respect des lois et règlements en vigueur en matière de travail est essentielle pour l'administration du travail en général et particulièrement pour ses services déconcentrés que sont les inspections du travail et de la sécurité sociale. Elle peut s'effectuer de jour comme de nuit dans tout établissement assujetti au contrôle de l'Inspection du travail où il peut y avoir un motif raisonnable de supposer qu'y sont occupés des travailleurs au sens de l'article L2 du Code du travail.

- L'obligation de dépôt ne pèse dès lors sur l'employeur que quand il s'agit d'un contrat de type précaire, tel que le contrat d'engagement à l'essai, le contrat de stage, celui d'apprentissage ou encore le contrat à durée déterminée de plus de trois mois.

- **Contraintes**
  - Une absence d'un système d'information national régulièrement mis à jour ;
  - Le faible niveau de structuration, l'insuffisance et la faiblesse des marchés locaux entravent son développement.

- **Perspectives**

Il importe de mettre en œuvre dans la région une politique de promotion d'activités à haute intensité de main d'œuvre afin de réduire le chômage des jeunes et le sous-emploi d'une part et de renforcer le secteur moderne d'autre part. Par ailleurs, des perspectives de création d'emplois en nombre important se dessinent avec les travaux du Millenium Challenge Account (MCA) et l'installation progressive et massive d'entreprises à vocation agricole dans les localités de Diama, Mbane, Gnith, Dagana etc. Il est important aussi de faire les recensements le plus souvent possible afin d'avoir des données exactes.

CHAPITRE XV - TRANSPORT

INTRODUCTION

Le secteur des transports est un levier important pour le développement de la région de Saint-Louis. Il constitue tout comme les secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'artisanat, etc., un secteur d'appui à la production. Cependant, l'existence d'infrastructures de transport de qualité favorise la multiplication des échanges de services entre les différents agents économiques. Il permet notamment aux populations vivant particulièrement en milieu rural d'avoir un accès facile aux services sociaux de base. La région de Saint-Louis dispose différents types de transport à savoir le transport terrestre, le transport aérien, le transport fluviomaritime et le transport ferroviaire (presque abandonné). Ainsi, dans ce chapitre par manque données nous allons faire uniquement l'état des lieux sur le transport terrestre.

XV.1LES TRANSPORTS TERRESTRES

XV.1.1Le parc automobile

Le parc automobile est composé de 13 173 véhicules repartis en 16 types.

Les Véhicules Particuliers Personnels représentent 43,5% du parc automobile. C'est le type de véhicules le plus utilisé dans la région. Les Camionnettes, les Taxis Urbains et les véhicules Particuliers Personnels constituent les types les plus représentatifs du parc automobiles. Ils représentent à peu près 77 %.

Ils existent très peu de véhicules du type : Autobus urbain, Autocar Personnel, Véhicule Sanitaire médical, Véhicule Auto-école, Véhicule de Location.

Tableau 15.60 : Le parc automobile selon le type de voiture en 2016

TYPE	Nombre	%
Autobus Urbain	1	0
Autocar Interurbain	447	3,4
Autocar Personnel	66	0,5
Autocar Urbain	228	1,7
Camion	734	5,6
Camionnette	1913	14,5
Remorque Semi-remorque	327	2,5
Taxi Interurbain	713	5,4
Taxi Urbain	2505	19
Tracteur	384	2,9
Véhicule Sanitaire médical	1	0
Véhicule Auto-école	10	0,1
Véhicule De Location	2	0
Véhicule Particulier Personnel	5730	43,5
Véhicule Spécial de Transport	105	0,8
Véhicule Transport Touristique	7	0,1
TOTAL	**13173**	**100**

Source: Service régional du transport

En 2016, les véhicules de 0 à 5 ans sont au nombre de 597 contre 265 en 2015, soit une hausse de 125,3 %.

Tableau 15.61 : Evolution du parc automobile selon le type de voiture et l'âge des véhicules

Type de véhicule	Age des véhicules								
	De 0 à 5 ans			De 6 à 10 ans			Plus de 10 ans		
	Année 2016	Année 2015	Variation %	Année 2016	Année 2015	Variation %	Année 2016	Année 2015	Variation %
Voitures particulières	163	94	73,4	1 715	178	863	4300	169	2444
Autocars (+ de 8 places)	107	58	84,5	31	5	520	337	14	2307
Camionnettes	268	91	194,5	540	60	800	854	34	2411
Camions	34	12	183,3	87	3	2800	479	25	1816
Tracteurs routiers	25	10	150	103	15	586	178	15	1086
Total	**597**	**265**	**125,3**	**2 476**	**261**	**848,7**	**6148**	**257**	**2292,2**

Source: Service régional du transport

En effet, les véhicules de 0 à 5 ans sont composés de 163 voitures particulières, 107 autocars, 268 camionnettes, 34 camions, 25 Tracteurs routiers.

En 2016, le nombre de véhicules de plus de 10 ans est estimé à 6148 en 2016 contre 257 en 2015. Ces véhicules de plus de 10 ans sont composés de 4300 voitures particulières, 337 autocars, 854 camionnettes, 479 camions, 178 tracteurs routiers.

XV.1.1.1 XV.1.2 Les nouvelles immatriculations et autres opérations sur les véhicules

En 2016, il existe 1 395 nouveaux véhicules immatriculés dont la plus part sont des véhicules particuliers personnel (905), des camionnettes (145) et des camions (76). Par comparaison à l'année précédente les nouvelles immatriculations ont augmenté de 736.

Tableau 15.62 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon le type

Types des véhicules immatriculés	Année 2014	Année 2015	Année 2016	variation 2014/2015	
				Nb	%
Autocar Interurbain	2	77	14	-63	-81,8
Autocar Personnel	6	1	2	1	100,0
Autocar Urbain	1	50	37	-13	-26,0
Camion	16	28	76	48	171,4
Camionnette	83	87	145	58	66,7
Remorque Semi-remorque	15	20	49	29	145,0
Taxi Urbain	22	53	88	35	66,0
Tracteur	18	33	74	41	124,2
Véhicule Auto-école		1	2	1	100,0
Véhicule Particulier Personnel	300	300	905	605	201,7
Véhicule Spécial de Transport	7	8	1	-7	-87,5
Véhicule Transport Touristique	2	1	2	1	100,0
Total	472	659	1395	736	111,7

Source: Service régional du transport

L'évolution du nombre de véhicule nouvellement immatricules a montré une tendance haussière durant les années 2014, 2015 et 2016.

Tableau 15.63 : Evolution du nombre de véhicules nouvellement immatriculés selon l'état

				variation 2015/2016

Etat des véhicules immatriculés	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Nb	%
Véhicules neufs	93	160	146	-14	-8,8
Véhicules d'occasion	379	421	1249	828	196,7
Total	**472**	**581**	**1395**	**814**	**140,1**

En 2016, le nombre de véhicules nouvellement immatricules selon l'Etat est de l'ordre de 1 395 (146 véhicules neufs et 1 249 véhicules d'occasion) contre 581 en 2015, soit une hausse exponentielle de l'ordre de 140,1 %.

CHAPITRE XVII – COMMERCE ET ARTISANAT

INTRODUCTION

Le commerce est un secteur transversal qui est à la croisée des chemins de toutes les activités économiques. Il peut être appréhendé suivant trois secteurs à savoir primaire, secondaire et tertiaire.

Le secteur primaire participe pour plus de 20% au produit local brut régional et emploie près du quart de la population active.
Le secteur secondaire est dynamique et porté principalement par les entreprises implantées dans la Région (CSS, SOCAS, GDS, etc.). A côté, prospèrent de petites unités qui s'activent dans le secteur agro-alimentaire.
Le Secteur tertiaire se rapporte à tout ce qui est commerce de services (banques, assurances, commerce de biens et services…).
Il repose sur le commerce informel et le commerce formel. Le nombre de boutiques enregistrées dans la région est au nombre de 1 500, soit 95% des entreprises commerciales recensées. Il existe 15 marchés permanents et 11 marchés hebdomadaires. Les unités de commerce classées dans le formel concernent les grossistes et demi-grossistes, les pharmacies, les banques et assurances, les stations de services et les quincailleries.
Le commerce occupe une place de choix dans la croissance économique de la région et est largement dominé par le secteur informel. Cependant, avec l'indisponibilité des données sur le commerce extérieur, relatif aux échanges entre la région de Saint-Louis et les autres régions ou pays voisins, nous nous canaliserons exclusivement sur le commerce intérieur. Il s'agira dans ce chapitre de faire l'évaluation du commerce dans le département de Saint-Louis, celui de Dagana et de Podor.

XVII.1 COMMERCE

XVII.1.1Les marchés

Dans la région de Saint-Louis il existe principalement deux types de marchés : permanents et hebdomadaires.

Tableau 17.1 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Département Saint-Louis	Année 2015	4	1	5
	Année 2016	6	1	7
Département Dagana	Année 2015	5	3	8
	Année 2016	5	3	8
Département Podor	Année 2015	4	7	11
	Année 2016	4	7	11
Région	Année 2015	13	11	24
	Année 2016	15	11	26
	Variation %	15,4%	0	8,3%

En 2016, la région de Saint-Louis compte 26 marchés dont 15 permanents et 11 hebdomadaires contre 24 marchés en 2015, soit une augmentation de l'ordre de 8,3 % par rapport à l'année 2015.

Les marchés sont ainsi répartis selon les départements : 11 à Podor, 8 à Dagana, 7 à Saint-Louis.

XVII.1.2 Les commerçants

En 2016, il y'a 3812 commerçants dans la région de Saint –Louis contre 3145 en 2015, soit une augmentation de 21,2% par rapport à 2015. Les commerçants de la région de Saint –Louis sont répartis ainsi dans les départements: 1911 à Saint-Louis, 1003 à Dagana et 898 à Podor.

Tableau 17.2 : Evolution du nombre de commerçants selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Grossistes	½ Grossistes	Détaillants	Total
Département Saint-Louis	**Année 2015**	2	37	1432	**1471**
	Année 2016	3	44	1864	**1911**
Département Dagana	**Année 2015**	2	21	891	**914**
	Année 2016	2	23	978	**1003**
Département Podor	**Année 2015**	2	18	740	**760**
	Année 2016	2	24	872	**898**
Région	**Année 2015**	**6**	**76**	**3063**	**3145**
	Année 2016	**7**	**91**	**3714**	**3812**
	Variation %	**16,7**	**19,7**	**21,3**	**21,2**

XVII.1.3 Le commerce des principales denrées consommées

XVII.1.1.1 XVII.1.3.1Les prix

Le tableau ci-dessous nous renseigne sur l'évolution des prix de certains produits de base tels que le riz, le sucre, le lait, le ciment et le gaz butane de 6kg et de 2,7 kg.
Il ressort du tableau que les prix des produits ont soit stagné soit augmenté mais n'ont pas du tout diminué en 2016.
Les denrées telles que le riz brisé parfumé, le sucre en morceaux et cristallisé, le gaz butane de 6kg et de 2,7kg ont des prix stables durant les périodes 2015 et 2016. Par contre, on note des hausses relatives des prix du riz brisé non parfumé et local, du lait en poudre, de l'huile en fût, et de la tonne du ciment durant l'année 2016.

Tableau 17.4 : Evolution des prix des principales denrées consommées selon le produit, par circonscription administrative

Produits	Département Saint-Louis			Département Dagana			Département Podor			Région		
	Année 2015 (en CFA)	Année 2016 (en CFA)	Variation %	Année 2015 (en CFA)	Année 2016 (en CFA)	Variation %	Année 2015 (en CFA)	Année 2016 (en CFA)	Variation %	Année 2015 (en CFA)	Année 2016 (en CFA)	Variation %
Riz brisé parfumé	445	450	1,1	450	450	0	450	450	0	450	450	0
Riz brisé non parfumé	275	300	9,1	275	300	9,1	275	300	9,1	275	300	9,1
Riz local	250	300	20	250	250	0	250	250	0	250	300	20
Sucre en morceaux	750	750	0,0	750	750	0	750	750	0	750	750	0
Sucre Cristallisé	850	850	0,0	850	850	0	850	850	0	850	850	0
Lait en Poudre	585	590	0,9	585	590	100	585	590	100	585	590	100
Huile en fût	2750	2800	1,8	2750	2800	1,8	2750	2800	1,8	2750	2800	1,8
Ciment SOCOCIM	900	925	2,8	900	925	2,8	900	925	2,8	900	925	2,8
Ciment SAHEL	64000	66000	3,1	64000	66000	200,	64000	66000	200	64000	66000	200
Gaz Butane de 6 kg	3085	3085	0,	3085	3085	0	3085	3085	0	3085	3085	0
Gaz Butane de 2,7 kg	1455	1455	0,0	1455	1455	0,0%	1455	1455	0	1455	1455	0

XVII.1.2 XVII.1.3.2 La vérification des instruments de mesure et de la qualité des produits

La vérification des instruments de mesure

Tableau 17.5 : Evolution des résultats de la vérification des instruments de mesure

Instruments de mesure	Année 2015			Année 2016			Variation (en %)		
	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés	Présentés	admis	Refusés
Balances	11940	10001	1939	12165	10214	1951	1,9	2,1	0,6
Bascules	403	391	12	407	394	13	1,0	0,8	8,3
Poids	16405	15698	707	16821	16284	537	2,5	3,7	-24,0
Distributeurs d'huile comestible	295	282	13	278	267	11	-5,8	-5,3	-15
Distributeurs de lubrifiants	37	37		38	38		2,7	2,7	
Distributeurs de carburant	34	34		37	37		8,8	8,8	
Total	29114	26443	2671	29746	27234	2512	**2,2**	**3,0**	**-6,0**

En 2016, 29 746 instruments de mesure (Balances, Bascules, Poids, Distributeurs d'huile comestible, Distributeurs de lubrifiants et Distributeurs de carburant) ont été présentés dont 27 234 ont été admis et 2 512 ont été refusés.
On note alors par rapport à l'année 2015 une augmentation des instruments de mesure présentés, admis et refusés respectivement de 2,2% ,3% et 6,2%.

Le contrôle de la qualité des produits

Pour le contrôle de la qualité des produits, seul le sel iodé a été contrôlé.
En 2016, dans la région de Saint-Louis le taux d'iodation est de l'ordre de 79,1 % contre 75 % par rapport à l'année précédente.

A Dagana comme à Saint-Louis, le taux d'iodation est de 79,3% tandis qu'à Podor le taux d'iodation est de l'ordre de 78,5%.

Tableau 17.6 : Evolution des résultats du contrôle de la qualité du sel iodé

Circonscriptions administratives	Année	Quantité en tonnes	Résultats		Taux d'iodation
			Test négatif	Test positf	
Département Saint-Louis	**Année 2015**	2437	712	1854	72,3%
	Année 2016	2523	584	2235	79,3%
Département Dagana	**Année 2015**	1824	504	1624	76,3%
	Année 2016	1862	478	1832	79,3%
Département Podor	**Année 2015**	1243	365	1245	77%
	Année 2016	1262	352	1283	78,5%
Région	**Année 2015**	**5504**	**1581**	**4723**	**75%**
	Année 2016	**5647**	**1414**	**5350**	**79,1%**
	Variation %	**2,6%**	**-10,6%**	**13,3%**	

XVII.2 ARTISANAT

L'artisanat se définit comme l'activité de production de produits ou services grâce à un savoir-faire particulier et hors contexte industriel. Ce secteur est très présent dans la région du fait de la forte affluence des touristes et joue un rôle important dans l'activité socio-économique de Saint-Louis.

XVII.2.1 Les artisans inscrits à la chambre de métiers

Le nombre d'artisans inscrit à la chambre de métiers à l'échelle régionale a diminué pour ce qui concerne les sections production et service mais pour ce qui est de la section art il y a une augmentation du nombre d'artisans.

Pour le département de Dagana, le nombre d'artisans inscrits pour la section production à diminuer de 19 d'artisans soit 7,36 % en valeur relative. Pour la section service le nombre d'artisans n'a pas évolué. C'est dans la section art qu'on enregistre 13 nouveaux artisans inscrits entre l'année 2015 et 2016.

Tableau 17.64 : Evolution du nombre d'artisans inscrits à la chambre de métiers selon la section par circonscription administrative

Circonscription administrative	Section	Chef d'entreprise			Compagnon			Total		
		Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Département Dagana	Production	204	204	0,00	54	35	-35,19	258	239	-7,36
	Service	76	70	-7,89	34	40	17,65	110	110	0,00
	Art	74	76	2,70	48	59	22,92	122	135	10,66
Département Podor	Production	439	243	-44,65	117	137	17,09	556	380	-31,65
	Service	66	66	0,00	14	15	7,14	80	81	1,25
	Art	299	273	-8,70	102	105	2,94	401	378	-5,74
Département Saint Louis	Production	993	1048	5,54	396	404	2,02	1389	1452	4,54
	Service	560	545	-2,68	165	112	-32,12	725	657	-9,38
	Art	225	233	3,56	19	22	15,79	244	255	4,51
Total	Production	1636	1495	-8,62	567	576	1,59	2203	2071	-5,99
	Service	702	681	-2,99	213	167	-21,60	915	848	-7,32
	Art	598	582	-2,68	169	186	10,06	767	768	0,13

Source :

Pour le département de Podor le nombre d'artisans inscrits pour la section production à diminuer de 176 d'artisans soit 31,65% en valeur relative. Pour la section service, en 2016, on note l'ajout d'un artisan. En effet, cette augmentation est imputable à celle des compagnons. Ce qui veut dire que le nombre de chefs d'entreprise inscrits pour la section de service demeure le même depuis 2015. La section art a enregistré 23 artisans de moins entre les années 2015 et 2016 soit une diminution de 5,74% en valeur relative.

Pour le département de Saint Louis, le nombre d'artisans inscrits pour la section production a augmenté de 63 soit 4,54% en valeur relative. Pour la section service, le nombre d'artisans a diminué de 68 entre 2015 et 2016. La section art enregistre 11 nouveaux artisans inscrits entre l'année 2015 et 2016 soit 4,51% en valeur relative.

XVII.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVII.3.1Atouts et potentialités

1. du Commerce

Ces marchés constituent d'importants lieux d'échanges commerciaux et permettent de mobiliser les secteurs d'activités.

2. De l'Artisanat

Le secteur de l'artisanat composé des catégories production, service et art présente beaucoup d'opportunités et se caractérise par l'importance numérique des entreprises créées.

XVII.3.2Contraintes

1. De l'Artisanat

Il s'agit entre autres de :

- Insuffisance des moyens logistiques, financiers et matériels ;
- Problème de valorisation de la carte professionnelle ;
- Insuffisance de personnel technique ;
- Amélioration des conditions de travail du personnel ;
- Insuffisance d'équipements ;
- Problème d'infrastructures ;
- Problème de commercialisation des produits artisanaux ;
- Problème de financement adapté au secteur ;
- Insuffisance de partenaires ;
- Manque de valorisation du registre des métiers dans les marchés publics ;
- La liste limitative des métiers de l'artisanat ;
- La définition désuète de l'entreprise artisanale donnée par le décret N° 87-1275 du 10 Octobre 1987 ;
- Faibles prérogatives du décret d'attribution de la Chambre de Métiers ;
- Faibles ressources générées par la Chambre de Métiers ;

- Absence de statistiques fiables sur les entreprises artisanales.

XVII.3.3 Perspectives

1. de l'Artisanat

La nouvelle stratégie se traduit par plusieurs principes clefs :

- L'encouragement à l'initiative privé par l'appui aux projets productifs, l'amélioration de la qualification de la main-d'œuvre artisanale et des actions d'accompagnement.

- La réactualisation du Plan de développement stratégique de a chambre de métiers après une évaluation du plan 2011-2016.

- La poursuite de la mise en œuvre du plan de formation de la chambre de métiers et l'élaboration d'un plan de communication.

- Renforcer la capacité de la Chambre de Métiers à prendre en charge l'identification des besoins en formation, la conception des plans départementaux de formation en liaison avec les structures de formation existantes, la supervision de leur réalisation et enfin l'évaluation des actions.

- Combler le vide en matière de statistiques artisanales pour mieux apprécier les potentialités de développement artisanal.

- L'informatisation du centre de formalité des entreprises et la mise en place d'une base de données dynamique sur les entreprises régionales et l'information économique régionale.

CHAPITRE XVIII-JEUNESSE ET SPORTS

INTRODUCTION

Limitée au Nord par le Fleuve Sénégal, avec une population estimée en 2016 à 983 032 habitants, soit 6,6 % du total national, la densité de la région est de 52 habitants au km². L'analyse de la structure démographique de la région de Saint-Louis laisse apparaître la prédominance des jeunes au sein de la population totale (77% en valeur relative). Le sport est l'occupation principale de ses jeunes.

Le Gouvernent du Sénégal a inscrit la promotion du Sport au rang de ses priorités. En effet, le sport est un vecteur de croissance économique qui semble contribuer pleinement à la création de richesse nationale et d'emplois. Ainsi, la pratique sportive constitue une source viable de revenus à partir de l'exploitation des talents cultivés. Par ailleurs, de par ses nombreux vertus, le sport contribue à améliorer la santé et le bienêtre des populations, à structurer la vie en communauté, à mobiliser la nation autour d'un idéal commun.

La région de Saint Louis joue un rôle stratégique dans le développement du sport à travers les différentes représentations dans les compétitions nationales et internationales dans les différentes disciplines. A cet effet, dans les championnats nationaux, l'organisation annuelle du tournoi international de judo à Saint Louis, la participation de la Linguère de Saint-Louis aux championnats africains. Ainsi, dans ce chapitre, nous aborderons les différentes infrastructures sportives existant dans la région et les disciplines qui y sont pratiquées

XVIII.1 JEUNESSE

XVIII.1.1 Les infrastructures de jeunesse

La région de Saint Louis est dotée d'un faible plateau d'infrastructures de la jeunesse. Elle compte : 02 CDEPS, 01 Espace jeunes, 02 Maison à outils 06 Foyer des jeunes et 02 Centre d'incubation.

La population jeune de la région déplore le fait que la région ne dispose pas de centre de conseil pour adolescent, de kiosques emplois etc. En 2016, elle a enregistré 13 infrastructures pour jeunes.

Le département de Podor détient près de la moitié des infrastructures ensuite vient le département de saint louis. Le département de Dagana est donc le plus pauvre en infrastructures pour jeunes.

Tableau 18.65 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	CDEPS	Espace jeunes	Maison à outils	Foyer des jeunes	Centre d'incubation
Département de Dagana	1	0	0	0	1
Département de Podor	1	0	2	3	0
Département de Saint-Louis	0	1	0	3	1
REGION	2	1	2	6	2

Source : Service régional de la jeunesse

XVIII.1.2 Les associations de jeunes

Ce tableau montre l'évolution du nombre d'associations de jeunes, par type et par statut. Dans chaque département de la région, on a des associations formelles.

Au niveau régional, on compte 451 associations formelles.

Tableau 18.66 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Associations formelles
Département de Dagana	250
Département de Podor	175
Département de Saint-Louis	26
REGION	451

Source : Service régional de la jeunesse

Le département de Dagana détient 55,43% du nombre d'associations de la région en suite vient en deuxième position le département de Podor avec 38,80% des associations. Le département de Saint-Louis ne renferme que les 5,76%

Relevons qu'en 2016, aucun mouvement à caractère national et les associations non formelles n'ont été enregistrés.

XVIII.2 SPORT

XVIII.2.1 Les disciplines sportives pratiquées

Le football est la discipline la plus pratiquée dans la région avec le plus grand nombre de clubs, soit un taux de 40%. Il s'en suit le sport travailliste avec un taux de 10%, les Jeux de dames avec 7%, le Taekwondo avec 6%, et le Handball avec 5%.

Figure18. 1: Répartition des clubs selon la discipline

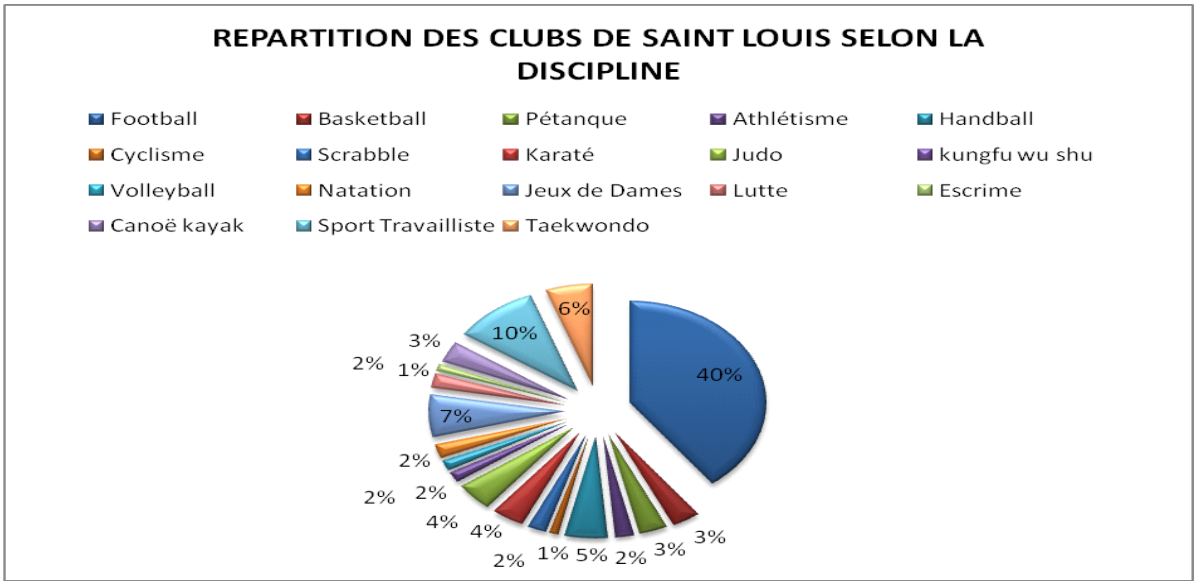

Source : Service Régional Sport

Les clubs des autres types de sports sont moins représentatifs. Ainsi, le Football est le sport qui a le plus d'envergure dans cette région avec de nombreux Associations Sportives et Culturelles (ASC) soient 407. Il existe toujours dans la région 39 Zones, 24 120 licenciés et 03 ODCAV. Le sport et surtout le football occupe une place de choix dans les priorités du Gouvernement du Sénégal en raison de sa contribution importante dans la situation économique de la région. Les ASC sont réparties comme suit : 34% dans le département de Podor et de celui de Dagana. Le département de Saint Louis enregistre le plus faible taux avec 32%.

XVIII.2.2Les infrastructures sportives

Pratiquer du sport nécessite des infrastructures sportives. Ces infrastructures constituent des éléments fondamentaux pour le développement du sport. Dans la région, il existe différents types d'infrastructures. Il s'agit de stades, de stadium, de terrains clôturés, de plateaux multifonctions, de salles et d'aires de jeux.

Cependant, la répartition régionale des infrastructures est très déséquilibrée. En effet,

Le département de Saint Louis concentre plus de 55% des infrastructures et le département de Podor reste la moins bien servi avec seulement 14% des infrastructures régionales. Dagana occupe une position intermédiaire avec 31%.

Une répartition par type qui renseigne sur la faible orientation des investissements vers le développement des infrastructures

Figure18. 2 : Répartition des ASC de la région par département

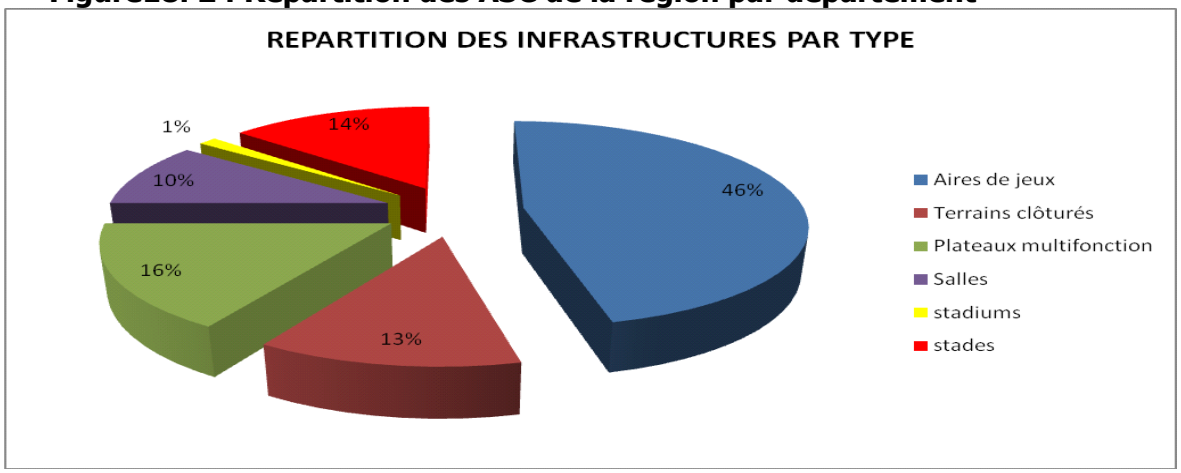

Source : Service Régional Sport

Comme nous le voyons, les aires de jeu représentent 46% des infrastructures. Cette part importante des aires de jeu s'explique par le fait qu'ils nécessitent d'efforts financiers.

En 2016, le département de Dagana compte 40 infrastructures contre 33 en 2015, celui de Podor 31 infrastructures contre 23 en 2015 et celui de Saint Louis 52 en 2016 infrastructures contre 44 en 2015.

Tableau 18.67 : Evolution du nombre de stades selon le statut, par circonscription administrative

Type	Dagana			Podor			Saint louis			Région		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
Nbre Stade	4	4	0	2	2	0	5	5	0	11	11	0

Type	Dagana			Podor			Saint louis			Région		
	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %	Année 2015	Année 2016	Variation %
stadium	2	3	50	0	1		1	1	0	3	5	66
Terrains clôturés	10	10	0	3	3	0	6	6	0	19	19	0
Plateau MF	4	5	25	6	7	16	3	4	33	13	16	23
salles	1	2	100	1	2	100	6	8	33	8	12	50
Aires jeux	**12**	**16**	**33**	**11**	**16**	**45**	**23**	**28**	**21**	**46**	**60**	**30**
Total	**33**	**40**	**21**	**23**	**31**	**34**	**44**	**52**	**18**	**100**	**123**	**23**

Source : Service Régional Sport

Globalement, la région de Saint Louis compte 123 infrastructures sportives en 2016 contre 100 en 2015, soit une variation relative de 23 %.

En prenant en compte les types d'entreprises qui existent dans la région, on note que les aires de jeux sont plus représentatives avec 60 unités au total dont, 28 se trouvant dans le département de Saint-Louis, 16 à Dagana et 16 à Podor. Il s'en suit les terrains clôturés (19), les plateaux multifonctionnels (16), les stades (11) et les salles (12). Les stadium restent toujours les infrastructures les plus faiblement représentés, ils sont au nombre de 5 dont 1 dans les départements de Saint Louis et Podor et 3 à Dagana.

XVIII.3 DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XVIII.3.1Atouts et potentialités

- l'engagement des collaborateurs du Service Régional, des Chefs de Services départementaux des Sports ;
- la disponibilité des partenaires que sont les Ligues et les CRP de la Région ;
- l'engouement à la pratique du sport des jeunes ;
- le nombre de compétitions sportives ;
- la création et la mise en place d'écoles des sports ;
- le nombre important de clubs sportifs affiliés ;

- la disponibilité de plans d'eau pour les activités nautiques ;
- la disponibilité d'infrastructures sportives scolaires, universitaires, militaires et civiles ;
- le stade Mawade WADE réhabilité.

XVIII.3.2 Contraintes

- la mise en place tardive des fonds de dotation revu à la baisse au niveau de Dagana et podor;
- le déficit de personnel d'animation de ces Services départementaux ;
- le téléphone des Services départementaux de Dagana et Podor placé sous gest-compte 25000 francs CFA par mois;
- la vétusté des installations sportives du Stade Me Babacar SEYE et le stadium Joseph GAYE

XVIII.3.3 Perspectives

- le renforcement et la relance de nouvelles disciplines sportives à Saint-Louis, notamment le Canoê Kayak, le Yoshékan Budo, l'Escrime ;
- la promotion de certaines disciplines sportives qui ont connu des difficultés : le Handball, le teakwondo, la Boxe, le scrabble, les Jeux de Dames par l'organisation de championnats locaux et la formation des cadres sportifs ;
- la consolidation des acquis dans le domaine des infrastructures par l'entretien et l'utilisation rationnelle de celles-ci ;
- la promotion des écoles de sports, avec le renforcement du travail déjà enclenché par les Directions Techniques Régionales auprès de la petite catégorie.

CHAPITRE XIX- TOURISME ET CULTURE

INTRODUCTION

Le Sénégal, conscient de son fort potentiel touristique qui contribue de manière substantielle à la croissance de son économie, à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté, a placé le tourisme au cœur de sa stratégie d'émergence.

Ainsi, se référant au Plan Stratégique de Développement du Tourisme (PSDT), le pays ambitionne de promouvoir un tourisme éthique, responsable, compétitif et contribuant durablement à son émergence.

Tout en s'engageant dans la politique nationale de développement du tourisme sénégalais, la région de Saint-Louis dispose, outre une diversité appréciable, un degré très élevé d'authenticité des produits à mettre sur le marché, un passé historique et un patrimoine varié. C'est une région à fort potentialité touristique qu'il faudrait valoriser.

Ce chapitre met en évidence la situation du tourisme à Saint-Louis dans sa globalité, ses performances et les activités majeures menées durant l'année 2016.

XIX.1TOURISME

XIX.1.1Situation des réceptifs

En 2016, la région de Saint Louis compte plus de 66 établissements d'hébergement touristiques soit une évolution de 8,2 % par rapport à 2015. Les 66 réceptifs sont ainsi répartis : 24 hôtels, 31 auberges et 11 Campements.

Tableau 19.68 : Evolution du nombre d'hébergement touristique par circonscription administrative

Département	Auberges	Hôtels	Campements
Dagana	5	2	5
Podor	5	1	1
Saint-Louis	21	21	5
Région	**31**	**24**	**11**

Parmi ces 66 établissements touristiques répertoriés dans la région de Saint-Louis, officiellement réceptifs, l'évaluation de la situation touristique par circonscription administrative se présente comme suit : 1677 lits répartis en 933 chambres.

Il se présente un nombre d'arrivées égal à 37208 et un nombre de nuitées égal à 62011. Ceci occasionne à cet effet une durée moyenne de séjour à hauteur de 1.7.

Tableau 19.2 : Evaluation de la situation Touriste par circonscription administrative

Situation touristique en 2016	**Réceptifs**	66
	Chambres	933
	Lits	1677
	Arrivées	37 208
	Nuitées	62 011
	DMS (Durée Moyenne Séjour)	1,7

XIX.1.1 XIX.1.2 Les entrées de touristes

Tableau 19.3 : variation des arrivées et des nuitées :

Année	2015	2016	Variation en %
Arrivées	30 331	37 208	22,6
Nuitées	53 958	62 011	14,9

En 2016, le nombre d'arrivées des touristes est estimé à 37208, pour un nombre de nuitées égal à 62011, soit une augmentation estimé à 22,67% par rapport à l'année précédente. Il se présente aussi une augmentation de nuitées égale à 14,9%.

XIX.2 CULTURE

Dans le PSE, la politique culturelle vise l'amélioration de l'accès au crédit pour les porteurs de projets culturels, la promotion de la formation artistique, le renforcement de l'implication des privés dans la promotion culturelle, la promotion du statut des artistes, des droits de la propriété intellectuelle et artistique et la lutte contre la piraterie.

Tableau 19.4 : Mesure des performances du secteur culturel

CODIND	Indicateurs	REALISATIONS				CIBLES	
		2013	2014	2015	2016	2016	2017
CULTURE							
11003	Nombre d'infrastructures culturelles construites ou réhabilitées (CLAC, Bibliothèques, TNDS, PSA, etc.)		1	1	2		1

Source : centre culturel régional de Saint-Louis

En 2016, deux (02) infrastructures culturelles ont été réhabilitées : la mosquée de Alwar et dépendances et l'ancienne Assemblée Territoriale du Fleuve (Siège du Conseil Départemental de Saint-Louis). Il faut noter qu'en 2015, que seule la cathédrale de Saint-Louis a été réhabilitée.

Par ailleurs, des actes significatifs sont posés en faveur de la valorisation du statut de l'artiste, du soutien à la création et à la créativité, de la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel, de la construction d'infrastructures, de la décentralisation de l'action culturelle ainsi que de la formation dans les métiers de la culture. Cette option politique se trouve en bonne place dans le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui prévoit de « valoriser nos potentialités et de stimuler la créativité et le talent des artistes pour accroître le volume et la qualité de la production culturelle et artistique ».

XIX.3DIAGNOSTIC DU SECTEUR

XIX.3.1 Atouts et potentialités

1. En matière de tourisme.

- Les édifices historiques et architecturaux (patrimoine de l'UNESCO).
- L'écotourisme avec les parcs et réserve (Djoudj, Langue de Barbarie, Gueumbeul etc.)
- Existence d'une agence de voyage productrice d'événementielle et promotrice d'activités.

2. En matière de culture

- Les initiatives culturelles (Festival de jazz, Fanal, Takussanou Ndar, Régate, deux Rakkas, etc.)

XIX.3.2 Contraintes

1. En matière de tourisme

- Manque de maîtrise et de lisibilité de l'offre disponible relatif au vieillissement des circuits touristiques.
- Carence d'exploitation de l'image de Saint-Louis qui n'est aujourd'hui quasiment plus sur la carte des destinations touristiques mises en vente par les Tour-Opérateurs (TO).
- Les gérants des réceptifs ne déposent pas à temps leurs fiches statistiques permettant ainsi au Service Régional du tourisme de traiter, d'exploiter et d'analyser les données en vue de produire des rapports mensuels, trimestriels, ou semestriel qui vont faciliter la mise à jour du rapport annuel.
- La recrudescence des pratiques du guidage clandestin.
- La mauvaise préservation/valorisation du patrimoine bâti entrainant des constructions anarchiques sur l'île de Saint-Louis menacée aujourd'hui de déclassement par l'UNESCO.

2. En matière de culture

- Faible capacité en lits (déficit de lits à Saint-Louis pendant le festival de jazz).
- Manque de campagne de communication sur l'attractivité de la région durant ces dernières années lié à la faiblesse des moyens financiers des acteurs.
- Faiblesse de la qualité de service (confort limité dans les établissements d'hébergement touristiques, personnel non qualifié, faible pourcentage d'enseignement modulaire du Patrimoine et de la culture).

XIX.3.3 Perspectives

1. En matière de tourisme

- La mise en place d'un crédit hôtelier pour redynamiser l'offre d'hébergement de la région ;
- La promotion du tourisme culturel au niveau national et international à travers le positionnement d'images culturelles de marque basé sur le patrimoine architectural et historique et sur les initiatives culturelles ;
- Créer des campagnes publicitaires et des campagnes de promotion régionale telle que "Xam sa Gokh" ;
- Le renforcement de capacité des travailleurs des établissements d'hébergement touristiques, des agences de voyage et des guides du tourisme ;
- Les réceptifs touristiques doivent se régulariser afin d'obtenir, du Ministère en charge du Tourisme, l'agrément leur permettant d'exercer leur activité en toute quiétude ;
- L'autorité doit envisager des sommations et même fermer certains de ces réceptifs pour les obliger à se régulariser ;
- Réitérer l'exigence pour les réceptifs à renseigner les fiches statistiques et les déposer au plus tard le 05 de chaque mois au Service Régional du Tourisme ;
- Renforcer la sécurité et surtout la vigilance pour pallier au problème récurrent du guidage clandestin ;

- Appeler les membres du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à plus de vigilance et de sensibilisation envers les populations locales pour la conservation du patrimoine bâti de l'île.

2. En matière de culture

- La promotion du tourisme culturel au niveau national et international à travers le positionnement d'images culturelles de marque basé sur le patrimoine architectural et historique et sur les initiatives culturelles.
- Créer des campagnes publicitaires et des campagnes de promotion régionale telle que "Xam sa Gokh".

CHAPITRE XX- POSTE ET SFD

INTRODUCTION

Au Sénégal le marché du transfert d'argent a connu une évolution rapide au cours de ces dix dernières années. Malgré une présence toujours marquée des acteurs informels sur le marché du transfert d'argent et malgré toujours un taux de bancarisation faible, on assiste depuis quelques années à une plus grande formalisation du service. Lorsqu'on parle de transfert d'argent on pense automatiquement aux banques commerciales. Mais aujourd'hui les acteurs assurant le service de transfert d'argent sont de plus en plus nombreux et diversifié. Ainsi, à côté des banques, on note une présence de plus en plus marquée de la Poste, notamment dans des zones faiblement bancarisées (dans certains quartiers populaires de la capitale et dans toutes les villes et de nombreux villages de l'intérieur du pays).

La place du secteur postal dans l'économie nationale n'est plus à démontrer avec la diversification importante des services postaux malgré la concurrence. Ce secteur est un grand pourvoyeur d'emplois directs et indirects et demeure un moyen important de transfert d'argent et de communication entre les nombreux immigrés que possède la région.

Le secteur postal est constitué des activités suivantes :

- la poste aux lettres ;
- la messagerie comprenant les paquets et les colis ;
- les mandats postaux et les transferts rapides de fonds ;
- les services financiers : chèques postaux et caisse d'épargne.

XX.1POSTE

XX.1.1 Couverture

A Saint louis le nombre de bureaux de poste n'a pas évolué depuis ces dernières années. En effet il y a 4 bureaux de poste dans le département de Dagana, 15 à Podor et 10 à saint louis.

Le nombre de boites installées est demeuré constant mais le nombre de boites attribuées a connu une hausse sur le plan régional. En effet, les départements de Dagana, Podor et Saint comptent depuis un certain temps respectivement 1200, 3000 et 8000 boites postales.

Le nombre de boites postales attribuées a quand même augmenté de 45. Les départements de Dagana et de Saint-Louis enregistrent chacun 20 nouvelles boites attribuées et celui de Podor 5.

Tableau 20.69 : Evolution du nombre de bureaux de poste et de boites postales par circonscription administrative

Circonscription administrative	Année	Nb bureaux de poste	Nb boites postales installées	Nb boites postales attribuées
Département Dagana	**Année 2016**	04	1200	145
	Année 2015	04	1200	125
Département Podor	**Année 2016**	15	3000	115
	Année 2015	15	3000	110
Département Saint Louis	**Année 2016**	10	3000	850
	Année 2015	10	3000	830
Région	**Année 2016**	29	7200	1110
	Année 2015	29	7200	1065

Source : **Direction régionale de la Poste de Saint-Louis**

Tableau 20.70 : Evolution du nombre de bureaux de transferts d'argent autres que la poste selon la structure, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Région		
	Année 2016 (en FCFA)	Année 2015 (en FCFA)	Variation en %
Versement sur compte CCP [2]	302 184 558	287 794 817	5
CNE [3]	742 112 754	706 774 051	5
Total	1 044 297 312	994 568 868	5

Source : **Direction régionale de la Poste de Saint-Louis**

A côté de la poste, il y a aussi d'autres bureaux de transferts d'argent notés à Saint-Louis.

Parmi ces autres structures, on note les versements sur les comptes CCP et les CNE. Ces structures ont tendance à avoir une croissance exponentielle. En effet, les versements sur compte CCP a connu une hausse de 14 389 741 FCFA en 2016 soit 5% en valeur relative. Les versements sur les comptes nationaux d'épargne ont connu une augmentation de 35 338 703 FCFA en 2016 soit 5% en valeur relative.

XX.1.2 Mandats émis

Le montant de mandat émis dans la région en 2016 est de 10 872 452 494 FCFA. Au cours de la période 2015-2016, le montant global des mandats émis a augmenté de 1 441 871 840 FCFA soit une évolution relative de 15,29%.

En 2016, une importante hausse de 31074466 FCFA est observée par rapport à l'année précédente sur les mandats émis versés sur compte courant d'épargne (CCP) soit une

hausse de 5% en valeur relative. Pour les versements sur compte national d'épargne on note une hausse de 19 149 909 FCFA, soit 15,75% en valeur relative.
Le montant de mandats émis à travers RIA a connu une hausse de 593 062 356 FCFA entre 2015 et 2016 soit une hausse relative de 25,48%. Pour la CMT/Small-world le montant des mandats émis a connu une amélioration relative de 9,41%.

Tableau 20.71 : Evolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative

Structures de transfert d'argent	Région		
	Année 2016 (en FCFA)	Année 2015 (en FCFA)	Variation en %
Versement sur compte CCP	652 563 760	621 489 294	5,00
CNE	140 725 639	121 575 730	15,75
WESTERN UNION	5 095 444 384	5 085 747 566	0,19
MONEYGRAM	668 988 902		
RIA	2 920 303 207	2 327 240 851	25,48
CMT/small-world	1 394 426 602	1 274 527 213	9,41
Total	10 872 452 494	9 430 580 654	15,29

Source : **Direction régionale de la Poste de Saint-Louis**

Le trafic postal est relativement important dans la région de Saint-Louis. Il est composé de dépêches expédiées et reçues, de lettres recommandées, de paquets d'objets chargés, V.D expédiées et reçues, de colis postaux et d'E.M.S. En 2016 les activités postales sont dominées par les lettres recommandées.

Le trafic postal concernant les dépêches n'ont pas évolué entre les années 2015 et 2016. Pour ce qui est des lettres recommandées, on assiste à une hausse relative de 5,97% et 5,16% respectivement pour celles expédiées et reçues.

S'agissant de l'évolution du trafic postal du paquet recommandé, il est noté une hausse relative de 4,17% et 13,33% respectivement pour le paquet expédié et reçu.

Pour ce qui concerne l'évolution du trafic postal du paquet recommandé on assiste à une hausse relative de 4,17% et 13,33% respectivement pour le paquet expédié et reçu.

Le trafic postal des V.D expédiées a progressé de 5,88% et celui des V.D reçues a augmenté de 14,29%.

Pour ce qui concerne l'évolution du trafic postal des colis on assiste à une diminution de 3,23% du trafic postal des colis expédiés et une absence d'évolution pour le trafic de colis reçus.

Pour ce qui concerne l'évolution du trafic postal des EMS on assiste à une hausse de 2,46% du trafic postal des EMS expédiés et une absence d'évolution pour ceux reçus.

Tableau 20.72 : Evolution du trafic postal selon la nature, par circonscription administrative

Désignation	Région		
	Année 2016	Année 2015	Variation en %
Dépêches Expédiées	301	301	0
Dépêches Reçues	301	301	0
Lettres Recommandées Expédiées	21300	20100	5,97
Lettres Recommandées Reçues	26500	25200	5,16
Paquet Recommandé Expédié	750	720	4,17
Paquet Recommandé Reçus	850	750	13,33
V.D. Expédiées	1080	1020	5,88
V.D. Reçues	1200	1050	14,29
Colis Expédiés	600	620	-3,23
Colis Reçus	620	620	0
E.M.S. Expédiés	1250	1220	2,46
E.M.S. Reçus	1560	1560	0
TOTAL	**56312**	**53462**	5,33

Source : **Direction régionale de la Poste de Saint-Louis**

XX.2 Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

XX.2.1 Couverture en SFD de la région de Saint-Louis

L'évolution du nombre de SFD inscrits montre une légère hausse du nombre de SFD d'une unité en 2016. Cette unité découle d'une inscription supplémentaire d'IMCEC isolés.

Tableau : évolution du nombre de SFD inscrits

Nature SFD	Nombre SFD inscrits		
	Année 2015	**Année 2016**	**Variation (en %)**
Faitière	0	0	0,0
SFD affiliés	9	9	0,0
IMCEC isolés	20	21	5,0
Sociétés Commerciales	1	1	0,0
Total	**30**	**31**	**3,3**

Source : DRS/SFD

Le nombre de sociétaires des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) a connu une baisse relative de 24,9% occasionnée par une baisse du nombre de sociétaires hommes de 8,4%, de femmes de 37,9% et de personnes morales de 28,3% en 2016.

Tableau : évolution du nombre de sociétaires des SFD

Sociétariat	**Année 2015**	**Année 2016**	**Variation (en %)**
Hommes	54 829	50 219	-8,4
Femmes	67 359	41 845	-37,9
Personnes morales	9 812	7 037	-28,3
Total	**132 000**	**99 101**	**-24,9**

Source : DRS/SFD

L'encours crédits a relativement augmenté de 2,2% en 2016 par rapport en 2015. Cette hausse est imputable à l'augmentation de l'encours crédits à moyen terme de 42,6%, de celui à moyen terme de 5,6% et des crédits en souffrance de 22,3% en dépit de la baisse de l'encours crédits à court terme de 26,6%.

Tableau : évolution de l'encours crédits selon la nature

Encours crédits	**Année 2015**	**Année 2016**	**Variation (en %)**
Court terme	7 133 528 103	5 237 567 754	-26,6
Moyen terme	4 405 441 018	6 293 244 435	42,9
Long terme	3 028 208 502	3 196 529 853	5,6
Crédits en souffrances	773 479 040	946 002 656	22,3
Total	**15 340 656 663**	**15 673 344 699**	**2,2**

Source : DRS/SFD

XX.2.2 L'épargne et les crédits

L'épargne

L'épargne a baissé de 9,1% en 2016 par rapport à l'année 2015. Cette baisse est engendrée par une diminution des dépôts à vue de 1,9%, des dépôts à terme de 14,2% et des autres dépôts de 14,0%.

Tableau : Evolution de l'encours d'épargne des SFD

Encours d'épargne	Année 2015	Année 2016	Variation (en %)
Dépôts à vue	4 305 929 857	4 222 132 877	-1,9
Dépôts à terme	1 680 169 194	1 441 133 618	-14,2
Autres dépôts	4 542 474 229	3 904 913 514	-14,0
Total	**10 528 573 280**	**9 568 180 009**	**-9,1**

Source : DRS/SFD

L'épargne collectée a régressé de 16,8% en 2016 imputable à la baisse de l'épargne physique collectée auprès des hommes de 16,2% et des femmes de 22,5% malgré le renchérissement de l'épargne collectée auprès des personnes morales de 13,8%.

Tableau : évolution du montant de l'épargne collectée

Epargne collectée	Année 2015	Année 2016	Variation (en %)
Hommes	6 880 929 306	5 765 748 820	-16,2
Femmes	4 009 828 574	3 108 315 095	-22,5
Personnes morales	609 818 535	694 116 093	13,8
Total	**11 500 576 415**	**9 568 180 009**	**-16,8**

Source : DRS/SFD

En 2016, le nombre d'épargnants a connu une baisse relative de 28,8% eu égard à l'année 2015. En effet, les personnes physiques (hommes et femmes) et les personnes morales qui épargnent ont toutes baissé respectivement de 5,4%, 46,2% et 27,7%.

Tableau : évolution du nombre d'épargnants

Nombre d'épargnants	Année 2015	Année 2016	Variation (en %)
Hommes	33 324	31 531	-5,4
Femmes	45 275	24 362	-46,2
Personnes morales	4 942	3 572	-27,7
Total	**83 541**	**59 465**	**-28,8**

Source : DRS/SFD

- **Les crédits**

Le montant de l'encours crédit a sensiblement augmenté de 1,7% en 2016. Cette hausse est impulsée par l'augmentation relative de l'encours crédits des hommes de 17,1% nonobstant la diminution de l'encours crédits des femmes de 30,9% et des personnes morales de 3,1%.

Tableau : évolution du montant d'encours de crédits

Montant d'encours de crédits	Année 2015	Année 2016	Variation (en %)
Hommes	8 802 257 837	10 307 126 518	17,1
Femmes	3 725 431 210	2 574 971 087	-30,9
Personnes morales	2 880 093 906	2 791 247 094	-3,1
Total	**15 407 782 953**	**15 673 344 699**	**1,7**

Source : DRS/SFD

Le nombre de crédits en cours a considérablement baissé de 72,7% en 2016 comparativement à l'année 2015 et est due aux diminutions relatives du nombre de crédits en cours des hommes de 83,9%, des femmes de 52,5% et des personnes morales de 30,6%.

Tableau : évolution du nombre de crédits en cours

Nombre de crédits en cours	Année 2015	Année 2016	Variation (en %)
Hommes	66 147	10 676	-83,9
Femmes	19 880	9 441	-52,5
Personnes morales	8 012	5 561	-30,6
Total	**94 039**	**25 677**	**-72,7**

Source : DRS/SFD

Le montant des crédits accordés a fortement évolué de 498,1% en 2016 imputable à l'augmentation considérable du montant des crédits accordés aux hommes de 597,5%, aux femmes de 233,9% et aux personnes morales de 876,1%.

Tableau : évolution du montant des crédits accordés

Montant des crédits accordés	**Année 2015**	**Année 2016**	**Variation (en %)**
Hommes	1 988 699 855	13 870 251 740	597,5
Femmes	1 208 901 432	4 036 051 363	233,9
Personnes morales	321 958 997	3 142 519 502	876,1
Total	**3 519 560 284**	**21 048 822 605**	**498,1**

Source : DRS/SFD

L'évolution du nombre de crédits a connu, en 2016, une hausse de 184,1% suite à l'augmentation du nombre de crédits accordés aux hommes de 512,1%, aux femmes de 84,3% et aux personnes morales de 462,3%.

Tableau : évolution du nombre de crédits accordés

Nombre de crédits accordés	**Année 2015**	**Année 2016**	**Variation (en %)**
Hommes	1 426	8 729	512,1
Femmes	5 147	9 486	84,3
Personnes morales	164	922	462,3
Total	**6 737**	**19 137**	**184,1**

Source : DRS/SFD

CONCLUSION

L'année 2016 a été essentiellement marquée par une augmentation modérée de la population qui est estimée à 983 032 habitants répartie sur une superficie de 19 034 km² soit une densité de 52 hbts/km². Le taux d'urbanisation est de 47,5%. Sur le plan de l'éducation, il a été enregistré 566 personnes évoluant dans les établissements de la petite enfance dont 54% n'ont pas de diplôme. Dans l'élémentaire, on dénote 786 écoles en 2016 avec un personnel de 4921 soit une hausse de 9,9% eu égard à l'année 2015 et dont 38,1% ont le CAP/CEAP comme diplôme professionnel. Le nombre d'élèves à l'école primaire a augmenté de 6,2% et est de 144 917. Relativement au moyen secondaire, les infrastructures n'ont pas évolué, le nombre de professeurs est de 2638, le nombre d'élèves de 23 263, le taux de réussite au BFEM est de 53,6% et celui du BAC 32,24%. Relevons que la région de Saint-Louis abrite une seule université avec 11 170 étudiants et un personnel de 733 dont 596 permanents.

Sur le plan sanitaire, les infrastructures sont restées intactes par rapport à 2015 et aucune des normes de l'OMS n'a été respectée. Le personnel est de 855 et seules les sages-femmes ont couvert la population selon les normes OMS. Concernant l'assistance sociale, 5060 personnes bénéficient de la bourse familiale. Sur le plan de la justice, 1 930 personnes ont été écrouées, 1 078 détenus provisoires et 535 condamnés où les infractions sont essentiellement vol et tentative et détention, trafic et usage de chanvre indien. En outre, la consommation en eau a augmenté de 5,8% en 2016 et le taux d'accès à l'assainissement est de 36,46%.

Sur le plan agricole, les crédits octroyés par la CNCAS ont progressé de 79,48% et la plupart des cultures pratiquées ont connu une hausse, particulièrement les céréales de 17,36% pour la campagne agricole 2016/2017. Le secteur de l'élevage est marqué par une hausse de la production de lait de 70,72% et de peau et cuir de 39,56%. La production de la pêche artisanale s'est renchérie de 10,02%. La superficie des forêts est de 656 113,87 ha soit un taux de classement de 34,47%.

Sur le plan de l'emploi, la population active représente 45% de celle régionale et le taux de chômage est de 11,2%. De plus, le parc automobile des véhicules est estimé à 13 173 et les véhicules nouvellement immatriculés sont au nombre de 1 395 soit une hausse relative de 111,7% eu égard à l'année 2015. L'évolution des prix des denrées consommés révèle qu'aucun prix n'a diminué. Le nombre d'artisans inscrits à la chambre des métiers a baissé de 5,99% pour la section production et de 7,32% pour la section service tandis que pour la section art, on assiste à une hausse relative de 0,13%.

A Saint-Louis, la durée moyenne de séjour des touristes est de 1,7 jour et il a été noté une hausse importante des arrivés touristiques de 22,6% et des nuitées de 14,9%. Les mandats émis par la poste ont connu un renchérissement de 15,29% en 2016 et le trafic postal a évolué de 5,33%. Concernant les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), l'encours de l'épargne a régressé de 9,1% et le montant de l'épargne collectée de 16,8%. Cependant, l'encours crédit a augmenté de 1,7% et le montant des crédits accordés de 498,1%.

Plusieurs perspectives se dégagent à l'issue du bilan socio-économique de la région :

- création de poste d'hygiène à la frontière de Maka-Diama et de Béreth ;
- favoriser l'implantation de bouches d'incendies à proximité des marchés et les localités à risques ;
- réhabilitation de la station de potabilisation de Mbane dans le cadre du programme d'alimentation en eau potable des villages riverains du lac de Guiers par l'OLAG/PREFELAG ;
- lutte contre la salinisation des terres agricoles de la région par l'Institut National de Pédologie (INP) ;
- amélioration du vécu des éleveurs à travers le projet PRAPS ;
- la poursuite de la mise en œuvre du projet PRACAS et du PNAR ;
- installation massive et progressive d'entreprises agricoles à vocation agricole permettant de stimuler l'emploi à travers les travaux du MCA ;
- promotion des écoles de sports et l'entretien des infrastructures et leur utilisation rationnelle et ;
- promotion du tourisme culturel.